

BANQUE CENTRALE POPULAIRE



NOTICE D'INFORMATION

Relative au programme de rachat d'actions BCP

Proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 21 Mai 2019

Organisme Conseil



VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la Circulaire de l'AMMC, prise en application du décret n°2.02.556 du 22 Hija1423 - 24 février 2003, l'original de la présente notice d'information a été visé par l'AMMC le 03 mai 2019 sous la référence n° VI/EM/005/2019

Avertissement

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation du programme de rachat ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

Abréviations et définitions

ABI	Atlantic Business Internationale
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux
B2P	Banque des Professionnels et des Particuliers
BACI	Banque Atlantique Côte d'Ivoire
BAM	Bank Al Maghrib
BATG	Banque Atlantique Togo
BCDM	Banque Chaabi Du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
BEN	Banque de l'Entreprise
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BMDM	Banque des Marocains Du Monde
BPA	Bénéfice Par Action
BPC	Banque Populaire Casablanca
BPMC	Banque Populaire Maroco-Centrafricaine
BPMG	Banque Populaire Maroco-Guinéene
BPR	Banque Populaire Régionale
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CPM	Crédit Populaire du Maroc
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CPM	Crédit Populaire du Maroc
DGA	Directeur Général Adjoint
DH	Dirham Marocain
EC	Etablissement de Crédit
FCFA	Francs CFA
GBP	Groupe Banques Populaires
GE	Grandes Entreprises
GNF	Franc Guinéen
IFRS	International Financial Reporting Standards
IMC	Infra Maroc Capital
KDH	Milliers de Dirhams
LLD	Location Longue Durée
LOA	Location avec option d'achat
MAD	Dirham Marocain
MAI	Maroc Assistance Internationale
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de Dirhams
MDM	Marocains Du Monde
Mds	Milliards
Mds DH	Milliards de Dirhams
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
PME	Petite et Moyenne Entreprise

PMI	Petite et Moyenne Industrie
PMT	Plan moyen terme
PNB	Produit Net Bancaire
PRO	Professionnel
PTF	Portefeuille
RN	Résultat Net
SA	Société Anonyme
SMDC	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
SPPP	Société de Participation et de Promotion du Partenariat
TPE	Très Petite Entreprises
USD	Dollar Américain
XOF	Devise en Franc CFA Ouest Africain

Définitions

Banque Offshore : La loi, n°58-90 relative aux places financières offshore, promulguée par le dahir n°1-91-131 du 21 Chaabane 1412 (26 février 1992) et publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. On entend par banque offshore :

- Toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui :
- Exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ;
- Effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change.
- Toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.

Cross-Selling : Concept qui consiste à croiser les métiers de l'entreprise pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre au mieux à l'ensemble de ses besoins.

Comité Directeur : Le Comité Directeur est chargé d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion du CPM et en particulier de veiller au respect par la société des dispositions législatives et réglementaires la régissant, ainsi que des décisions, règles, normes, procédures et généralement toutes prescriptions édictées par le Comité Directeur dans le cadre de ses attributions.

En vertu des dispositions de l'article 31 de la loi n°12/96, le Comité Directeur exerce sa mission de contrôle sur la société et ses filiales par l'intermédiaire de l'Inspection Générale, ou de toute autre personne qu'il commissionne à cet effet.

Les modalités d'intervention de l'Inspection Générale sont déterminées par le Comité Directeur.

Business Unit : Segment d'une entreprise (comme la comptabilité, production, marketing), représentant une fonction de gestion spécifique, et une place bien définie dans l'organigramme. Aussi appelée département, division ou un secteur fonctionnel.

Middle Market : Il s'agit du segment des entreprises à fort potentiel de développement ayant une taille intermédiaire entre la PME et la grande entreprise.

Sommaire :

AVERTISSEMENT	2
ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	3
DEFINITIONS	5
PARTIE I ATTESTATIONS	7
I. Le Président du Conseil d'Administration	8
II. Les Commissaires aux Comptes	9
III. Le Conseil Financier	17
IV. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financières de la BCP	18
V. Agence de notation.....	18
PARTIE II LE PROGRAMME DE RACHAT	19
I. Cadre juridique.....	20
II. Objectifs du programme	21
III. Caractéristiques du programme	22
IV. Financement du programme	23
V. Modalités de réalisation du programme	23
VI. Modalités d'intervention de la société de bourse	23
VII. Contrat de liquidité	25
VIII. Evolution du titre BCP.....	26
IX. Incidence du programme sur la situation financière de la BCP	33
X. Traitement comptable et fiscal des rachats	33
PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE.....	34
I. Renseignements à caractère général	35
II. Renseignements sur le capital de la BCP.....	39
III. Activités de la Banque Centrale Populaire	42
IV. Organisation de la BCP.....	45
V. Appartenance de la Banque Centrale populaire au Crédit Populaire du Maroc	48
VI. Evènements récents et perspectives de la BCP.....	81
PARTIE IV FACTEURS DE RISQUE	94
I. Risques de crédit	95
II. Risques de marche	100
III. Risques ALM	105
IV. Risques opérationnels.....	108
V. Risque pays.....	110
PARTIE V DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	111
I. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés IFRS	112
II. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la BCP	131
II. Etats de synthèse des comptes sociaux de la BCP	137

PARTIE I

ATTESTATIONS

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed Karim MOUNIR
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerkouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 20 25 33
Numéro de télécopieur	05 22 22 26 99
Adresse électronique	mkmounir@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Programme de rachat par la BCP de ses propres actions

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Mohamed Karim Mounir, atteste que, à sa connaissance, à la date du visa de la notice d'information :

- La BCP détient directement 64 787 actions de son capital social représentant 0,04% du capital social de la BCP ;
- La BCP détient indirectement 70 286 actions représentant 0,04% du capital social de la BCP à travers la société MEDIAFINANCE.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed Karim MOUNIR
Président du Conseil d'Administration
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Prénoms et noms :	Abdou Souleye DIOP	Fawzi BRITEL
Dénomination ou raison sociale	Mazars Audit et Conseil	Deloitte Audit
Adresse	101 Bd Abdelmoumen 20360	228, Bd Zerktouni Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 423 423	05 22 22 47 34
Numéro de télécopieur	Fax : 0522 423 402	05 22 22 47 59
Adresse électronique	Abdou.diop@mazars.ma	Fbritel@deloitte.com
Premier exercice soumis au contrôle	2004	2007
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2018	AGO statuant sur l'exercice 2018

Opération : Programme de rachat d'actions de la Banque Centrale Populaire (BCP) de ses propres actions

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire pour les exercices clos au 31 décembre 2017 et 2018

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS contenues dans la présente notice d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec les états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2017 et 2018.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé

Opération : Programme de rachat d'actions de la Banque Centrale Populaire (BCP) de ses propres actions

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire pour les exercices clos au 31 décembre 2017 et 2018

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités de la BCP.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2017 et 2018.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 41.418.326 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.542.661 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information

Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application de la norme IFRS 9 « Instruments Financiers ».

Casablanca, le 18/04/2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé gérant

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 43 483 573 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3 411 910 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 02/03/2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé gérant

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 35.049.289 KMAD dont un bénéfice net de 2.456.192 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2018 :

- SOCINVEST : Acquisition de 100% de son capital social ;
- Création de la société BCP INTERNATIONAL détenue à 100% ;
- BCP BANK (MAURITIUS) ex BANQUE DES MASCAREIGNES LTEE : Acquisition de 100% de son capital social ;

-
- Vivalis Salaf : Participation complémentaire représentant 20,88% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 87,28% ;
 - Maroc Traitement de Transactions (M2T) : Participation complémentaire représentant 20% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 83,74% ;
 - SOCIETE NORD POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (SNAD) : Prise de participation représentant 13,64% de son capital social.

Casablanca, le 18/04/2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé gérant

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 32 275 993 KMAD dont un bénéfice net de 2 230 875 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2017 :

- MAMDA Ré : Prise de participation représentant 16,67% de son capital social.
- CHAABI LLD : Participation complémentaire représentant 10% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 83,62%.
- ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (ABI): Participation complémentaire représentant 7,15% de son capital social à travers une augmentation de capital en numéraire portant ainsi le taux de participation à 68,46%.
- BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTRAFRICAINE (BPMC): Participation complémentaire représentant 33,33% de son capital social à travers une augmentation de capital portant ainsi le taux de participation à 75%.
- AL AKARIA VI : Prise de participation représentant 40% de son capital social suite une opération de restructuration interne.

Par ailleurs, suite aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi, nous portons à votre connaissance que notre rapport fait état des conventions réglementées préalablement et non préalablement autorisées par le conseil d'administration dont nous avons reçu communication.

Casablanca, le 02/03/2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant

III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant légal	Nabil AHABCHANE
Fonction	Directeur Général Délégué
Adresse	162, Boulevard d'Anfa, Angle Rue Molière - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopieur	05 22 95 49 62
Adresse électronique	nabil.ahabchane@uplinegroup.ma

Attestation

Objet : Programme de rachat par la BCP de ses propres actions

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Nous attestons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que notre appartenance à la Banque Centrale Populaire (Upline Corporate Finance étant filiale à 100% de Upline Group, filiale à 100% du Groupe constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales) n'affecte pas l'objectivité de notre analyse et la qualité de la présente mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Nabil AHABCHANE
Directeur Général Délégué
Upline Corporate Finance

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES DE LA BCP

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Ghizlane BOUZOUBAA
Fonction	Directeur Pôle Finances, Stratégie et Performances
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 46 91 72
Numéro de télécopieur	05 22 22 25 69
Adresse électronique	gbouzoubaa@cpm.co.ma

V. AGENCE DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Standard & Poor's
Adresse	23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France
Numéro de téléphone	00 33 1 44 20 66 50
Numéro de télécopieur	00 33 1 44 20 66 51
Adresse électronique	FIG_Europe@standardandpoors.com

PARTIE II

LE PROGRAMME DE RACHAT

I. CADRE JURIDIQUE

Le programme de rachat par la BCP de ses propres actions est une opération régie, notamment, par les dispositions (i) des articles 279 et 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, (ii) du décret n°2-02-556 du 24 février 2003 tel que modifié et complété par le décret n° 2-10-44 du 30 juin 2010 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions, (iii) du décret n°2-18-306 du 20 juin 2018 et (iv) de la circulaire de l'AMMC.

En application des dispositions précitées, le conseil d'administration de la BCP, tenu en date du 18 mars 2019 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 21 mai 2019 et appelée à statuer dans les conditions de majorité et de quorum propres aux assemblées générales ordinaires, après examen de l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information, et en vue de régulariser le marché des actions BCP en Bourse, autorise expressément la mise en place d'un nouveau programme sur la période du 08 juillet 2019 au 07 janvier 2021.

A cette fin, le Conseil d'Administration a décidé de recourir aux services d'une société de bourse unique, la société Upline Securities, pour l'exécution du programme de rachat qui sera décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Avant de procéder à cette désignation, le Conseil d'Administration a considéré les dispositions de la circulaire de l'AMMC qui énonce que : « *l'émetteur doit permettre à la société de bourse qui exécute son programme de rachat d'agir en toute indépendance dans la gestion du programme et la réalisation des transactions y afférentes.* »

L'autorisation du programme de rachat par la BCP de ses propres actions fera l'objet de la résolution suivante :

«L'Assemblée Générale, agissant au terme des dispositions légales et agissant aux termes des articles 279 et 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée, complétée et amendée, du décret n°2-02-556 du 24 février 2003 tel que modifié et complété par le décret n° 2-10-44 du 30 juin 2010 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions, et de la circulaire de l'AMMC, autorise le projet de programme de rachat de 5% du capital social, soit 9 112 733 actions, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2019 selon les modalités suivantes :

Titres concernés	Actions BCP
Calendrier de l'opération	Du 08 juillet 2019 au 07 janvier 2021
Nombre maximum d'actions à détenir	9 112 733 actions, soit 5% du capital social actuel
Montant maximum du programme	3 198 569 283 DH
Délai de l'autorisation	18 mois
Mode de financement du programme :	Par la trésorerie
Prix d'intervention (hors frais d'achat et de vente)	
▪ Prix minimum unitaire de vente	189 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	351 DH

L'Assemblée Générale entérine la proposition du Conseil d'Administration de permettre à la BCP de mettre en place un contrat de liquidité adossé au programme de rachat, dans la limite de la fourchette de prix autorisée et ce, selon les modalités suivantes :

Titres concernés	Actions BCP
Calendrier de l'opération	Du 08 juillet 2019 au 07 janvier 2021
Nombre maximum d'actions à détenir	1 822 547 actions, soit 1% du capital social actuel
Montant maximum du programme	639 713 997 DH

Délai de l'autorisation	18 mois
Mode de financement du programme :	Par la trésorerie
Prix d'intervention (hors frais d'achat et de vente)	
▪ Prix minimum unitaire de vente	189 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	351 DH

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'Administration et à son Président à l'effet de procéder, à l'exécution dudit programme de rachat et du contrat de liquidité dans les conditions de date qu'il juge opportun et dans les limites des caractéristiques déclinées en haut. »

En vertu des dispositions de la circulaire de l'AMMC, la BCP prévoit d'insérer dans le rapport de gestion du conseil d'administration soumis à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels une partie consacrée au programme de rachat d'actions. Cette partie comportera notamment les informations communiquées mensuellement à l'AMMC, les résultats du programme en terme d'évolution du cours et de volatilité et en termes financiers pour la société. Cette information sera également incluse dans le rapport annuel.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Conseil d'Administration de la BCP en vue de régulariser le cours du titre souhaite proposer à l'assemblée générale la mise en place d'un programme de rachat par la BCP de ses propres actions. Au titre de ce programme, ces interventions se feront sur le Marché Central de la Bourse de Casablanca à contre tendance, en cas de variation excessive du cours sur le marché que ce soit à la hausse comme à la baisse. Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché.

Le programme de rachat consiste à intervenir sur le marché de central par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. Ainsi, le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas de liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché.

A travers ce programme la BCP ne vise pas :

- La constitution d'un stock de titres afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- L'annulation postérieure des titres rachetés ;
- La recherche d'un résultat financier ;
- Le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

Par ailleurs et conformément à la circulaire de l'AMMC telle que modifiée et complétée, un contrat de liquidité, sera adossé au présent programme de rachat selon les modalités suivantes :

- Le contrat de liquidité porte sur 20% du programme de rachat, soit 1 822 547 actions ;
- Le compte titres affecté au contrat de liquidité doit impérativement être soldé au plus tard à la fin du programme de rachat
- Le contrat de liquidité doit être géré dans un compte distinct.

III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

III.1. LES TITRES CONCERNES PAR LE PRESENT PROGRAMME DE RACHAT

Actions BCP.

III.2. PART MAXIMALE DU CAPITAL A DETENIR

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire prévue du 21 mai 2019, du projet de résolution relatif à l'autorisation du programme de rachat, la société pourrait acquérir un maximum de 9 112 733 actions, soit 5% du capital.

III.3. FOURCHETTES DU PRIX D'INTERVENTION¹

Prix minimum unitaire de vente :	189 DH
Prix maximum unitaire d'achat :	351 DH

III.4. MONTANT MAXIMAL A ENGAGER PAR LA SOCIETE

Conformément à l'article 279 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la valeur de l'ensemble des actions BCP détenues par la société, ne pourra être supérieure au montant des réserves de la BCP, autres que la réserve légale. A fin 2018, le montant de ces réserves s'élève à 19 780 MDH.

Détail des réserves et primes liées au capital (en Mdh) ¹	Au 31 décembre 2018
Autres réserves	8 713
Primes d'émission, de fusion et d'apport	11 067

¹BCP comptes sociaux

Eu égard au niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le marché central sans pour autant dépasser le niveau maximum à engager de 3 198 569 283 dirhams à autoriser par l'assemblée générale sur le programme de rachat objet de la présente notice d'information.

Toutefois, dans le cas où la BCP procéderait, pendant la durée du présent programme de rachat, à la mise en distribution, voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019, elle ne pourrait acquérir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Par ailleurs, il est à préciser que conformément aux dispositions de l'article 333 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'assemblée générale, les réserves correspondant au montant total de la détention propre.

III.5. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME

Conformément au projet de résolutions relatif à l'autorisation du programme de rachat, celui-ci s'étalera sur une période de 18 mois du 08 juillet 2019 au 07 janvier 2021.

Par ailleurs, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la bourse des valeurs qui stipule que l'émetteur désirant mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage. . Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme. Ce dernier ne démarrera que 5 jours de bourse après avoir informé la société gestionnaire sans pour autant modifier la date de fin du programme.

¹ Les prix présentés sont hors frais d'achat et de vente

IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le programme de rachat d'actions que la BCP compte mettre en place sera financé par ses ressources propres, sachant que dans le bilan social arrêté au 31 décembre 2018, la trésorerie¹ disponible ressort à 5,96 milliards de dirhams.

V. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

Les actions relatives à ce programme de rachat et du contrat de liquidité feront l'objet d'achat et de cession sur le marché central de la Bourse de Casablanca, dans la fourchette de prix maximum à l'achat et du prix minimum à la vente, sous réserve des ajustements liés à des éventuelles opérations sur le capital de la société, dans les limites des fourchettes à autoriser par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019. Ces ajustements seront approuvés dans le cadre des autorisations par les organes sociaux des dites opérations sur capital.

Le 30 avril 2019, la BCP a mis en place un mandat de gestion avec la société de Bourse, Upline Securities, représentée par son Président du directoire, M. Ali Hachami, devant opérer pour son compte sur la Bourse de Casablanca. Ce mandat de gestion est d'une durée de 18 mois, à partir de la date de début du programme de rachat et du contrat de liquidité. La BCP s'engage, conformément aux réglementations en vigueur à informer le marché au moment de la mise en place dudit programme de rachat.

Ce mandat a été signé sous la double condition suspensive de (i) l'approbation de la convention précitée par le conseil de surveillance de Upline Securities en application des dispositions des articles 56 et 58 alinéa 1 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et (ii) l'adoption du programme de rachat par l'Assemblée Générale Ordinaire de la BCP prévue le 21 mai 2019.

Dans le cadre global de ce mandat de gestion, les opérations de rachat et de vente se feront par l'intermédiaire de Upline Securities, qui agira en pleine indépendance. La BCP s'engage à ne transmettre aucune instruction ou information destinée à orienter les interventions du mandataire.

A cet effet, dans le cadre du programme de rachat, la société de bourse Upline Securities est libre de prendre l'initiative de réaliser les transactions à l'achat ou à la vente des actions BCP, sous réserve du respect :

- Des conditions fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019 ;
- Du respect de l'article 279 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée, complétée et amendée ;
- Des dispositions légales et réglementaires régissant les programmes de rachat d'actions ;
- Des réserves, hors réserves légales, de la BCP si ces dernières deviennent inférieures au montant maximum à engager par la société ;
- De la circulaire de l'AMMC en matière de l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en Bourse de leurs propres actions et aux modalités de mise en œuvre des opérations de rachat en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions.

La BCP a la faculté de résilier le contrat de prestation avec Upline Securities. Dans ce cas, la BCP devra informer, sans délais, l'AMMC et la Bourse de Casablanca.

VI. MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE²

Upline Securities agit dans le cadre strict des moyens en titres et en espèces mis à sa disposition par la BCP. En aucun cas, Upline Securities ne peut affecter ses propres moyens financiers à l'exécution du programme de rachat et du contrat de liquidité. Upline Securities perçoit de la BCP une rémunération en contrepartie de la prestation de gestion du programme de rachat et du contrat de liquidité. Ladite

¹ La trésorerie au titre des comptes sociaux au 31 décembre 2018 retraitée du montant correspondant à la réserve obligatoire

² Les modalités peuvent subir des changements conformément à la réglementation applicable. En cas de survenance desdits changements la BCP informera dans les plus brefs délais l'AMMC, la Bourse de Casablanca et le marché

rémunération ne doit pas être conditionnée par référence ni à un nombre de transactions à réaliser, ni à un résultat financier à atteindre pendant ou à l'issue du programme de rachat d'actions.

Les transactions afférentes au programme de rachat doivent être réalisées uniquement sur le marché central. L'intervention sur le marché de blocs pour la réalisation du programme de rachat est interdite.

En application du programme de rachat, la société de bourse ne peut présenter sur le marché que :

- Des ordres à l'achat dont le prix est au maximum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à l'achat, présente sur le marché ;
- Les ordres à la vente dont le prix est au minimum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à la vente présente sur le marché ;
- Une transaction est réputée indépendante lorsqu'elle ne résulte pas de l'exécution du programme de rachat. Une limite est réputée indépendante lorsqu'elle ne résulte pas d'un ordre de bourse transmis dans le cadre du programme de rachat.

La société de bourse ne doit pas présenter concomitamment sur la feuille de marché plus d'un ordre par limite de cours et plus de trois ordres à des limites de cours différentes, dans un même sens.

Les ordres de bourse donnés par Upline Securities dans le cadre du programme de rachat sont transmis sur le marché boursier au plus tard 10 minutes avant le fixing de clôture dans la mesure où la BCP est cotée en continu.

Les ordres de bourse émis dans le cadre de l'exécution du programme de rachat doivent avoir une validité d'un jour.

La société de bourse s'assure que son intervention quotidienne sur le marché ne dépasse pas la plus élevée des valeurs suivantes :

- 25% du nombre quotidien moyen des actions enregistré sur le marché central ;
 - 500 actions à l'achat et à la vente ;
- Le nombre quotidien moyen est fixé sur la base des transactions enregistrées sur le marché central pendant le mois calendaire précédant celui durant lequel ladite intervention est effectuée.

Si un stock résiduel venait à rester détenu par l'émetteur à l'issue du programme de rachat y compris le contrat de liquidité, il doit être soldé dans les 12 mois à compter de la fin dudit programme dans les conditions suivantes :

- Le stock cumulé peut être cédé via le marché central et /ou le marché de bloc ;
- La sortie à travers le marché central se fait selon les mêmes règles d'intervention sur le marché qui s'appliquent au programme de rachat ;
- le stock cumulé porte sur l'ensemble du programme de rachat.

Upline Securities est tenu :

- D'établir et transmettre à la BCP un état quotidien des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat (lieu d'exécution, date de l'opération, date de règlement, sens de l'opération, cours d'exécution, montants bruts, commissions de la Société de Bourse, commissions diverses, montant de la TVA, montant net) ;
- D'établir et de transmettre à la BCP une analyse mensuelle du marché des actions de la BCP ;
- De tenir, sous sa responsabilité, le registre des transactions permettant de suivre l'exécution de l'opération, aux conditions et formes requises par la circulaire de l'AMMC en matière de l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en bourse de leurs propres actions. Il doit, à tout moment, et à la demande de la BCP lui adresser une copie du dudit registre ;
- A transmettre au mandant, à l'AMMC et à la Bourse de Casablanca, en temps utile, tout

document relatif au déroulement et à la réalisation de l'opération.

De même, conformément à l'article 3.12.4 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, Upline Securities est tenu d'informer la Bourse de Casablanca, au terme strict de chaque mois, du nombre d'actions achetées et vendues dans le cadre de l'exécution du programme de rachat.

Upline Securities est tenu de préparer et de transmettre à la BCP, en temps utile, l'ensemble des documents d'information afférents à la réalisation du programme de rachat que la BCP est tenu, de par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, de transmettre aux autorités administratives et financières compétentes et/ou publier à l'attention des tiers.

De façon spécifique, Upline Securities devra tenir, sous sa responsabilité, le registre des transactions aux formes et conditions requises par la circulaire de l'AMMC. Upline Securities doit, à tout moment et à la seule demande de la BCP, adresser copie dudit registre.

Upline Securities assure la traçabilité des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat :

- en reproduisant, à tout moment, le détail des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat ;
- en adressant à la BCP la liste détaillée des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat selon un modèle convenu. Ledit modèle doit au minimum contenir les informations prévues à l'annexe I.4.C de la circulaire de l'AMMC.

VII. CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article I.4.18 bis de la circulaire de l'AMMC, l'émetteur peut mettre en place un contrat de liquidité adossé au programme de rachat sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

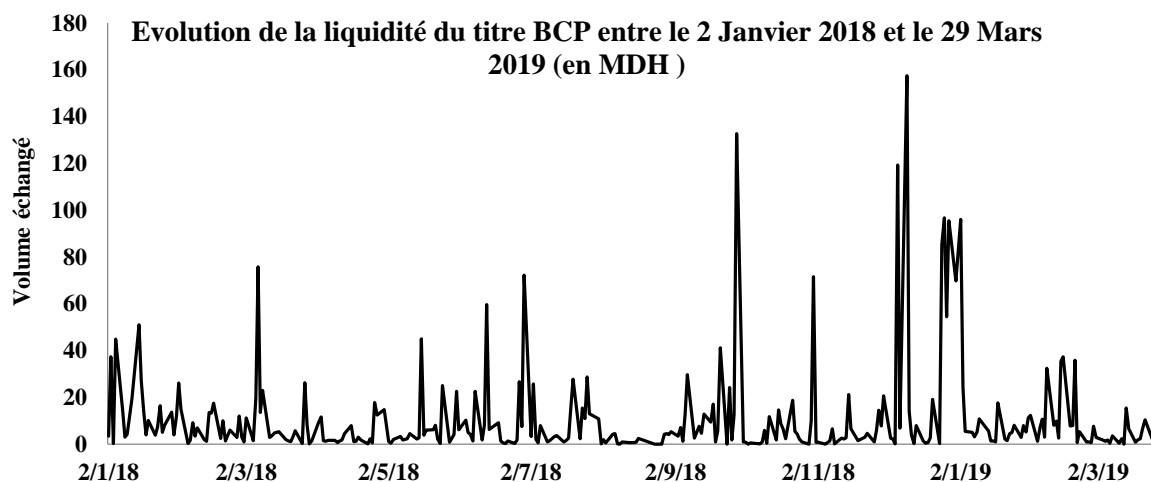
- L'option d'un contrat de liquidité est explicitement autorisée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2019 ;
- Le contrat de liquidité ne peut porter sur un pourcentage excédant 20% du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale. La BCP compte engager à cet effet un maximum de 1 822 547 actions dans le cadre du contrat de liquidité, soit 1% du capital de la société. Le compte titres affecté au contrat de liquidité doit impérativement être soldé au plus tard à la fin du programme de rachat, soit le 07 janvier 2021;
- Le contrat de liquidité doit être géré dans un compte distinct.

De même et conformément à l'article I.4.18 ter de la même circulaire, l'exécution du contrat de liquidité doit respecter les principes suivants :

- Le principe d'indépendance : La personne en charge du contrat de liquidité doit être distincte de celle en charge du programme de rachat. A aucun moment, il ne peut y avoir d'entente entre lesdites personnes pour leurs interventions sur la valeur ;
- Le principe de permanence : Il doit se traduire par une fréquence minimale de présence sur le carnet d'ordres, d'au moins 50% du nombre de séances de cotation durant le programme de rachat ;
- Le principe de présence : la société de bourse doit assurer une présence sur le carnet d'ordres de la BCP par des ordres d'achat et de vente portant sur au moins 100 actions par sens (achat et vente) ;
- Le principe d'une fourchette achat/vente maximale : la fourchette s'entend limite supérieure/limite inférieure telle que définie dans le cadre du programme de rachat, soit [189 DH – 351 DH]. De plus, Upline Securities, s'engage à respecter un spread quotidien maximal entre les cours à l'achat et à la vente plafonné à 4% ;
- Le principe de non accumulation : Le contrat de liquidité ne doit pas avoir pour objectif l'accumulation d'un stock de titres.

VIII. EVOLUTION DU TITRE BCP

VIII.1. EVOLUTION DE LA LIQUIDITE



Source : Bourse de Casablanca

Au cours de la période allant du 02 janvier 2018 au 29 mars 2019, les échanges sur le marché central portant sur le titre BCP ont atteint un total de 11 644 493 titres. Ces échanges ont cumulé un volume échangé global de 3 275 MDH.

Le cours moyen pondéré a été de l'ordre de 281,22 DH. La moyenne quotidienne des volumes traités a été de 10,60 MDH correspondant à une moyenne de 37 684 titres échangés par séance.

Le volume maximum a été atteint, le 10/12/2018, avec 157 MDH pour une quantité échangée de 554 481 titres et un cours de clôture de 284 DH. Quant au volume minimum enregistré, il a été atteint, le 03/10/2018, avec 276,50 DH pour une quantité échangée de 1 titre et un cours de clôture de 276,65 DH.

Le tableau ci-après présente les principaux indicateurs boursiers de l'action BCP sur la période d'observation (en Dirhams) :

Coefficient de liquidité*	6,4%
Cours minimum**	258,50dhs
Cours maximum**	304,00dhs
Taux de cotation***	99,0%
Performance du titre BCP****	-9%

*Nombre des actions échangé, rapporté au nombre des actions formant le capital

**Cours de clôture

***Nombre de jours où l'action BCP a été traitée, rapporté au nombre de jours de bourse sur la période

****Croissance du cours de clôture entre le 02/01/2018 et le 29/03/2019

Source : Analyse UCF

Le cours minimum enregistré durant la période d'observation s'établit à 258,50 DH au 7 septembre 2018, et le cours maximum est enregistré au 15 février 2018 à hauteur de 304 DH.

Le tableau suivant présente les séances les plus actives sur la période d'observation ainsi que leurs quotes-parts dans les volumes globaux :

Séance	Volume en dh	QP sur volumes globaux
10/12/2018	157 433 535,35	4,81%
28/09/2018	132 742 361,75	4,05%
06/12/2018	119 279 181,80	3,64%
26/12/2018	96 717 142,20	2,95%
02/01/2019	96 030 701,70	2,93%
28/12/2018	95 478 109,40	2,92%
25/12/2018	85 429 088,75	2,61%
07/03/2018	75 743 913,50	2,31%
29/06/2018	72 244 251,00	2,21%
31/10/2018	71 506 177,50	2,18%

Source : Bourse de Casablanca

Le tableau ci-après retrace l'évolution mensuelle du titre BCP, durant la période janvier 2018/ Mars 2019:

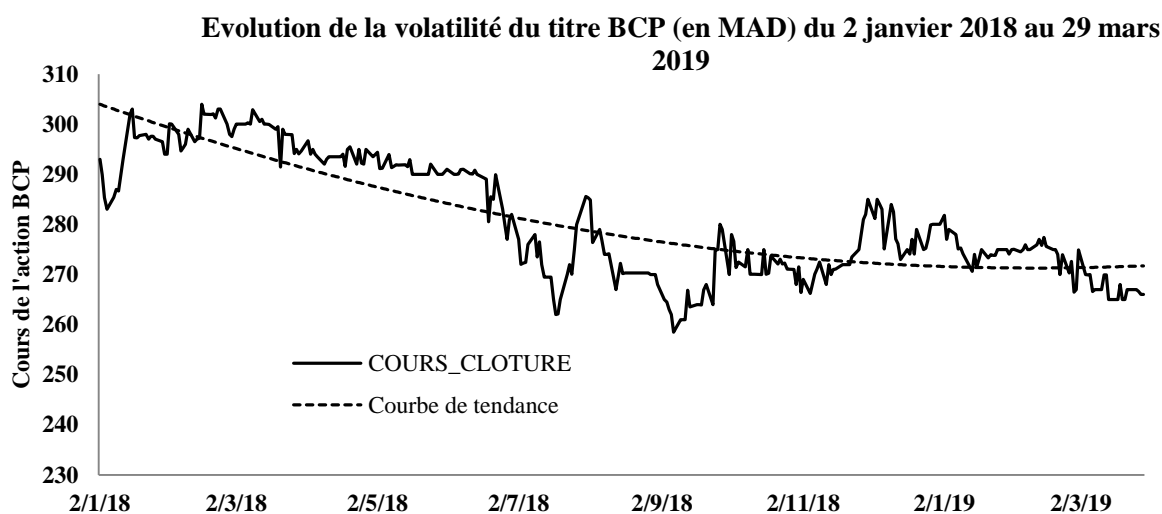
Mois	Cours moyen pondéré en dh	Plus haut en dh	Plus bas en dh	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux en dh
janv-18	293	303,0	283,0	1 035 366	302 913 691
févr-18	300	304,0	294,7	504 708	151 518 726
mars-18	299	302,9	291,5	726 642	217 300 035
avr-18	294	296,7	291,6	335 478	98 497 019
mai-18	291	294,4	290,0	513 025	149 056 557
juin-18	286	291,0	277,0	863 089	246 778 766
juil-18	272	285,6	262,0	665 247	181 249 733
août-18	273	285,4	267,0	129 369	35 316 044
sept-18	271	280,1	258,5	1 209 939	327 626 359
oct-18	271	278,0	268,0	626 218	169 512 948
nov-18	276	285,0	266,2	378 368	104 334 732
déc-18	279	285,0	273,0	2 653 617	741 174 164
janv-19	277	281,8	270,6	814 944	225 759 652
févr-19	275	277,4	266,5	829 488	228 032 951
mars-19	266	274,9	265,0	358 995	95 598 577

(*) Cours de clôture

Source : Bourse de Casablanca

VIII.2. EVOLUTION DU COURS ET DE LA VOLATILITE :

Durant la période d'observation, le titre BCP a oscillé entre le cours le plus bas de 258,50 DH et le cours le plus haut de 304,00 DH. Le cours moyen pondéré a été de 281,22 DH.



Source : Bourse de Casablanca

L'analyse de l'évolution du cours de la BCP durant la période d'observation fait ressortir les tendances principales suivantes :

- Une quasi-stagnation avec une légère tendance baissière observée entre le mois de janvier et mai 2018 pour un cours moyen de 295,10 DH.
- Le cours de clôture atteint son maximum 304,00 DH lors de cette phase de stagnation en février 2018.
- Une phase de baisse observée à partir du mois d'août 2018 durant laquelle le cours de clôture a atteint un minimum de 258,50 DH en septembre 2018.
- Une phase de hausse observée à partir du mois d'octobre 2018 durant laquelle le cours de clôture a atteint un maximum de 285,00 DH et un minimum de 266,20 DH.
- Une tendance baissière est observée dès le début 2019 qui se poursuit jusqu'au mois de mars 2019, où le cours atteint un minimum de 265,00 DH.

Durant la période d'étude, le titre a enregistré une performance de -9,2%.

Le titre BCP a légèrement surperformé les indices de la place, le MASI et le MADEX durant sur l'année glissante Janvier 2018/ Mars 2019 :

Performance du titre BCP:	-9,2%
Performance du MASI :	-12,1%
Performance du MADEX :	-12,6%
Performance de l'indice sectoriel :	-11,7%

Source : Bourse de Casablanca

Durant la période d'observation, les performances du titre BCP, du MASI, du MADEX et de l'indice sectoriel étaient respectivement de -9,2%, -12,1%, -12,6% et -11,7%.

Le tableau suivant présente la volatilité annualisée du titre BCP, ainsi que sa volatilité relative par rapport au Madex et au Masi :

Volatilité (*)	3 mois	6 mois	12 mois
BCP	13,51%	16,72%	16,45%
Madex	9,11%	8,32%	8,43%
Volatilité relative MADEX (**)	0,39	0,64	0,78
Masi	8,78%	8,05%	8,09%
Volatilité relative MASI (***)	0,41	0,67	0,81

(*) : Produit entre l'écart-type des performances quotidiennes avec la racine carrée du nombre de séances durant l'année

(**) : Rapport entre la covariance du rendement du titre BCP avec le rendement du MADEX divisé par la variance du rendement du Madex.

*** Rapport entre la covariance du rendement du titre BCP avec le rendement du MASI divisé par la variance du rendement du MASI

Source : Bourse de Casablanca et UCF

Comportement de la volatilité des titres des opérateurs du secteur bancaire :

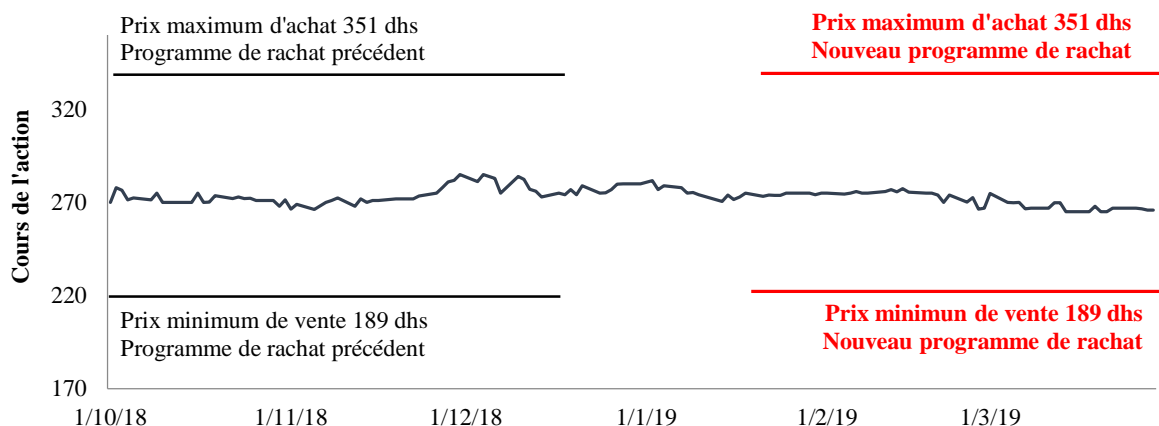
Volatilité	3 mois	6 mois	12 mois
Attijariwafa Bank	16,40%	15,79%	15,15%
BMCE Bank	21,20%	21,73%	23,07%
BMCI	36,39%	42,65%	46,60%
CDM	27,69%	26,21%	25,86%
CIH	35,02%	30,80%	28,85%
BCP	13,51%	16,72%	16,45%
Indice Secteur Bancaire	10,68%	10,73%	10,92%

Source : Bourse de Casablanca

VIII.3. RECAPITULATIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE LA BCP

Le graphique ci-dessous situe la fourchette du programme par rapport à l'évolution du cours de la BCP depuis sur la période d'observation suivante :

Evolution du cours de la BCP à partir du 01/10/2018



Source : Bourse de Casablanca

*Le programme de rachat précédent a pris fin, le 04 janvier 2018

La fourchette proposée dans le cadre du présent programme de rachat est de [189 DH – 351 DH] avec un nombre d'actions maximum pouvant être détenu de 9 112 733 actions, soit 5% du capital sur une durée de 18 mois.

Cette fourchette correspond à celle du programme de rachat précédent déterminée en référence à un cours moyen pondéré de 270 DH avec une variation de plus ou moins 30%.

La fourchette correspond à une variation de 32% par rapport à la borne inférieure et 27% par rapport à la borne supérieure du cours moyen pondéré de 276 DH calculé sur une période allant du 1 octobre 2018 au 29 mars 2019.

En effet, le cours moyen pondéré de la BCP n'a pas connu de variations significatives durant les six derniers mois par rapport au cours de référence du programme de rachat précédent nécessitant la revue de ladite fourchette.

Programmes de rachat précédents :

En janvier 2009, la Société a mis en place son 1^{er} programme de rachat visant les actions BCP dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Titres concernés	:	Actions BCP
Nombre maximum d'actions à détenir	:	3 086 094 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	:	987 550 080 DH
Délai de l'autorisation	:	18 mois
Calendrier de l'opération	:	Du 26 janvier 2009 au 26 juillet 2010
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie
Fourchettes d'intervention (*):		
Du 26 janvier 2009 au 31 mars 2009 :		
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	200 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	:	320 DH
Période du 1 ^{er} avril 2009 à la fin du programme :		
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	200 DH

▪ Prix maximum unitaire d'achat	320 DH
---------------------------------	--------

(*) tient compte de la mesure dérogatoire, relative au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions, annoncée par le Ministre des Finances dans l'objectif de dynamiser le marché boursier. Cette mesure consiste à autoriser les sociétés, à titre exceptionnel, à acquérir leurs propres actions en dessous du prix minimum d'achat fixé dans le cadre de leur programme d'achat. Cette mesure dérogatoire a pris fin le 31 mars 2009.

Durant les 18 mois du 1^{er} programme de rachat, la BCP n'a pas acquis d'actions et n'en a pas cédé. Par conséquent, elle détient en propre, à la fin de son programme, 0 actions, soit 0% du capital.

En 2011, la Banque Centrale Populaire a mis en œuvre un 2^{ème} programme de rachat de ses propres actions. Les caractéristiques dudit programme se présentent comme suit :

Titres concernés	:	Actions BCP	
Calendrier de l'opération	:	Du 1 ^{er} juin 2011 au 02 novembre 2011	Du 02 novembre 2011 au 30 novembre 2012
Nombre maximum d'actions à détenir	:	3 320 537 actions, soit 5% du capital	6 641 074 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	:	1 726 679 240 DH	
Délai de l'autorisation	:	18 mois	
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie	
Fourchettes d'intervention :			
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	370 DH	185 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	:	520 DH	260 DH

A l'issue de ce programme de rachat, aucune action n'est auto-détenue directement par la BCP. Toutefois la BCP auto-détenait indirectement 14 500 actions représentant 0,01% de son capital social. A noter que ce programme de rachat n'a pas été exercé.

En 2013, la BCP a mis en œuvre son 3^{ème} programme de rachat de ses propres actions. Les caractéristiques dudit programme se présentent comme suit :

Titres concernés	:	Actions BCP	
Nombre maximum d'actions à détenir	:	8 657 096 actions, soit 5% du capital	
Montant maximum du programme	:	1 999 789 176 DH	
Délai de l'autorisation	:	18 mois	
Calendrier de l'opération	:	Du 5 juin 2013 au 4 décembre 2014	
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie	
Fourchette d'intervention :			
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	171 DH	
▪ Prix maximum unitaire d'achat	:	231 DH	

A l'issue de ce programme de rachat, aucune action n'est auto-détenue directement par la BCP. Toutefois la BCP auto-détenait indirectement 14 500 actions représentant 0,01% de son capital social. A noter que ce programme de rachat n'a pas été exercé.

En 2016, la BCP a mis en œuvre son 4^{ème} programme de rachat de ses propres actions par des interventions en contre-tendance des variations excessives du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse. Les caractéristiques dudit programme se présentent comme suit :

Titres concernés	:	Actions BCP	
Nombre maximum d'actions à détenir	:	9 112 733 actions, soit 5% du capital	
Montant maximum du programme	:	2 269 070 517 DH	
Délai de l'autorisation	:	18 mois	
Calendrier de l'opération	:	Du 6 juin 2016 au 5 décembre 2017	
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie	
Fourchette d'intervention :			
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	184 DH	
▪ Prix maximum unitaire d'achat	:	249 DH	

A l'issue du programme de rachat en cours, la BCP détient directement 31 830 actions de son capital social représentant 0,02% du capital social de la BCP.

Par ailleurs, la BCP détient indirectement 66 686 actions représentant 0,04% du capital social de la BCP à travers la société MEDIAFINANCE.

A noter que lors de ce programme de rachat ayant pris fin le 5 décembre 2017, la BCP a acheté 196 865 titres tandis qu'elle en a vendu 163 135 titres.

En 2017, la BCP a mis en œuvre son 5^{ème} programme de rachat de ses propres actions par des interventions en contre-tendance des variations excessives du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse. Les caractéristiques dudit programme se présentent comme suit :

Titres concernés	:	Actions BCP
Nombre maximum d'actions à détenir	:	9 112 733 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	:	3 198 569 283 DH
Délai de l'autorisation	:	18 mois
Calendrier de l'opération	:	Du 4 juillet 2017 au 3 janvier 2019
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie
Fourchette d'intervention :		
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	189 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	:	351 DH

A l'issue du programme de rachat, la BCP détient directement 64 787 actions de son capital social représentant 0,036% du capital social de la BCP.

Par ailleurs, la BCP détient indirectement 70 286 actions représentant 0,04% du capital social de la BCP à travers la société MEDIAFINANCE.

A noter que lors de ce programme de rachat ayant pris fin le 3 janvier 2019, la BCP a acheté 181 250 titres tandis qu'elle en a vendu 148 293 titres.

La BCP a adossé à son 5^{ème} programme de rachat un contrat de liquidité, répondant aux modalités de l'article I.4.18 ter de la circulaire de l'AMMC, dans la limite de la fourchette de prix autorisée et ce, selon les modalités suivantes :

Titres concernés	:	Actions BCP
Nombre maximum d'actions à détenir	:	1 822 547 actions, soit 1% du capital
Montant maximum du programme	:	639 713 997 DH
Délai de l'autorisation	:	18 mois
Calendrier de l'opération	:	Du 4 juillet 2017 au 3 janvier 2019
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie
Prix d'intervention (hors frais d'achat et de vente)		
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	189 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	:	351 DH

A noter que lors de ce contrat de liquidité ayant pris fin le 3 janvier 2019, la BCP a acheté et vendu 644 343 titres.

IX. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA BCP

L'intention de la BCP n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la banque autre que l'enregistrement des plus et moins-values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres.

Dans l'hypothèse où le nombre maximum d'actions représentant 5% du capital de la société est acheté au cours le plus haut 351 DH de la fourchette et est revendu ensuite au cours le plus bas de cette même fourchette 184 DH, la moins-value dégagée à chaque achat et revente du nombre total d'actions autorisées aux conditions citées ci-dessus serait égale à 1 476 MDH.

X. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL DES RACHATS

X.1. TRAITEMENT COMPTABLE

Les rachats de ses propres actions par la BCP sont comptabilisés à la valeur d'achat desdites actions, hors frais d'acquisition, au niveau des titres de transaction.

En effet, à l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné.

A la suite d'une cession le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins-value sera constatée au niveau du résultat des opérations de marché.

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier du 31 décembre. Les moins-values latentes donneront lieu à la constitution de provisions.

X.2. TRAITEMENT FISCAL

Le rachat par la BCP de ses propres actions pourrait avoir un impact sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix d'achat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins-values.

X.3. REGIME APPLICABLE AUX PROFITS DE CESSION

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

X.4. REGIME APPLICABLE AUX DIVIDENDES

Les actions possédées par la banque ne donnent pas droit aux dividendes.

PARTIE III

**PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE
POPULAIRE**

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est régi par la Loi N°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07 du 20 octobre 2008 et la loi n° 44-08 du 24 août 2010 et la loi 77-14.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de huit Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

Dénomination sociale	Banque Centrale Populaire – BCP
Siège social	101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 20 25 33 / 522 22 41 11 / 522 22 25 89
Numéro de fax	(212) 522 22 26 99 / 522 20 93 40
Site Web	www.gbp.ma
Forme juridique	La BCP est une Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration régie par les dispositions de la loi 17-95 tel que modifié et complété ¹ .
Date de création	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre de commerce	R.C. Casablanca N° 28173
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : 1- Opérations de banque <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions de la Loi n°103-12 régissant les établissements de crédit et organismes assimilés et par tout texte modifiant ou complétant cette loi. ▪ La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. 2- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi n°12/96 précitée. ▪ A ce titre, elle est chargée :

¹ La BCP a été transformée d'une société de forme coopérative à capital variable en SA en application de l'article 16 de la loi 12-96 telle que modifiée et complétée

- de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ;
- de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la consolidation des comptes des organismes du crédit populaire du Maroc et leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur :
 - des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ;
 - des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
 - du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc dont elle élabore le règlement intérieur et le soumet à l'approbation du comité directeur ;
 - de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ;
- de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la Loi n°12-96.

En vertu des dispositions de l'article 55 de la Loi n°12- 96, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement.

3- Activités pour le compte du Comité Directeur

- La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi n° 12- 96.
- Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi.
- Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire.

4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de prise de participation - Filiales

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes : <p>4.1- Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité. <p>4.2- Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel. <p>4.3- Prises de participations dans le capital des BPR</p> <p>Le Comité Directeur détermine le niveau de participation de la Banque Centrale Populaire dans le capital de chacune des Banques Populaires Régionales et ce sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi 12-96.</p> <p>4.4- Autres prises de participations et filiales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les prises de participation par la Banque Centrale Populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du Comité Directeur qui en fixe le niveau et les modalités. ▪ La société peut, sous réserve du respect des dispositions de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur : <ul style="list-style-type: none"> - Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local. - Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires. ▪ Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue. ▪ Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
Capital social actuel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au 31 mars 2019, 1 822 546 560 Dirhams divisé en 182 254 656 actions.

Documents juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire.
Textes législatifs et réglementaires applicables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ; ▪ De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, la loi 44-08 et la loi 77-14, relative au CPM ; ▪ De par son activité, la BCP est régie par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; ▪ De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; ▪ Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010, n° 30-14 du 06 janvier 2014 et n°1955-16 du 4 juillet 2016 ; ▪ Dahir portant loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par la loi 23-01, 36-05, 44-06 et 43-09 ; ▪ Dahir 1-96-246 du 9 janvier 2011 portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 complété et modifié par l'arrêté 1961-01 publié au BO 4966 du 3 janvier 2002 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005; ▪ Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ▪ Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ; ▪ De par son programme d'émission de certificat de dépôt la BCP est régit par le Dahir 1-95-03 portant promulgation loi 35-94 relatives aux TCN. ▪ Circulaire de l'AMMC.

Régime fiscal	<ul style="list-style-type: none"> La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de litige	<ul style="list-style-type: none"> Tribunal de commerce de Casablanca.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA BCP

Au 30 mars 2019, le capital social de la BCP s'établit à 1 822 546 560 dhs entièrement libéré, et réparti en 182 254 656 actions d'une valeur nominale de 10 dirhams.

II.1. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Année	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital par l'Etat aux BPR	-	100	543 874 500	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	100	53 105 200	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	100	800 774 800	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	100	536 450 656	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	10	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%	4 376 368	10	1 000 000 000	66 098 248	660 982 480
29/10/2010	Augmentation de capital par fusion-absorption de la BPC par la BCP	312 500	10	100 000 000	66 410 748	664 107 480
20/05/2011	Cession de 20% du capital de l'Etat de la BCP aux BPR	-	10	5 339 424 300	66 410 748	664 107 480
13/09/2011	Augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés	7 813 030	10	3 140 838 060	78 130 293	781 302 930
	Et au personnel du CPM	3 906 515	10	1 336 028 130		
02/11/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	78 130 293	10	781 302 930	156 260 586	1 562 605 860
30/05/2012	Augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc	8 224 241	10	1 653 072 441	164 484 827	1 644 848 270
26/09/2012	Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	3 306 145 023	164 484 827	1 644 848 270
22/10/2012	Augmentation de capital réservée à la SFI	8 657 096	10	1 740 076 296	173 141 923	1 731 419 230
17/04/2014	Cession de 6% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	2 055 517 791	173 141 923	1 731 419 230
25/11/2015	Augmentation de capital réservée au personnel du CPM	9 112 733	10	1 676 742 872	182 254 656	1 822 546 560
30/06/2016	Fusion absorption de la BP d'El Jadida-Safi par la BCP		10	1 247 074 700*	182 254 656	1 822 546 560

* montant global de l'apport

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action (valeur nominale 100 DH) soit un montant total de l'opération de 543 874 500 dirhams.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen

d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession par l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH. Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137 actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656 DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.

Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.

Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH est réparti en 61 721 880 actions suite au split.

En date du 13 février 2009, une augmentation de capital social de la BCP de 6,62% a été réalisée, exclusivement réservée à l'OCP, pour un montant global de 1 milliard de dirhams, répartis en augmentation de capital de 43 763 680 dirhams et en prime d'émission de 956 236 320 dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 13 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

Le 29 octobre 2010, suite à l'opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP, le capital de la BCP a augmenté de 100 MDH, réparti en augmentation de capital de 3 125 000 dirhams et en prime d'émission de 96 875 000 DH dirhams.

En mai 2011 et suite à une convention signée entre l'Etat et le Groupe Banque Populaire, 20% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des 10 banques populaires régionales pour un montant de 5,3 milliards de DH.

Cette opération intervient après celle réalisée en 2002 conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi 12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc et vise un ensemble d'objectifs :

- Renforcer la cohésion du Crédit Populaire du Maroc et le rapprocher des standards et normes des grands groupes mutualistes internationaux où les banques régionales détiennent la majorité, voire la totalité du capital de leur banque centrale ;
- Consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du CPM qui apparait, comme une nécessité compte tenu de l'évolution de la réglementation bancaire, particulièrement, dans le cadre de Bâle II d'autant plus que la loi a habilité la BCP à consolider les comptes du Groupe.

Ainsi, et à l'issue de cette opération, les Banques Populaires Régionales deviendront l'actionnaire de référence de la Banque Centrale Populaire avec près de 39,1% de son capital au moment où l'Etat et les Banques Populaires Régionales continueront à détenir, ensemble, la majorité du capital de la BCP.

Suite à l'augmentation de capital réservée aux institutionnels sélectionnés ainsi qu'au personnel du CPM, le 13 septembre 2011, le capital social de la BCP a été augmenté de 117 195 450 DH pour s'établir à 781 302 930 DH, correspondant à 78 130 293 actions.

En date du 02 novembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de capital par incorporation de ces réserves d'un montant égal au capital. Le capital est ainsi passé de 781.302.930 Dirhams à 1.562.605.860 Dirhams par voie d'incorporation d'une partie des réserves.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78.130.293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au pair et attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une (1) action nouvelle pour une action ancienne.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP est augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

Le 25 novembre 2015, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 676 742 872 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 91 127 330 DH pour s'établir à 1 822 546 560 DH, correspondant à 182 254 656 actions.

A la date du 30 juin 2016, la BCP a procédé à une opération de fusion-absorption de la BP d'El Jadida-Safi pour un actif net apporté d'un montant de 1 247 074 700 DH. Cette opération n'a pas eu d'incidence sur le capital de la BCP.

II.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Dispositions spéciales relatives au capital de la BCP

Selon l'article 17 de la loi 77-14 modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

Evolution historique de l'actionariat

Actionnaire	31-déc-15		31-déc-16		31-déc-17		31-déc-18	
	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote
BPR	93 083 115	51,10%	94 787 367	52,00%	95 528 367	52,40%	94 226 380	51,70%
Trésor	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Salariés CPM	10 897 674	6,00%	8 914 526	4,90%	6 751 545	3,70%	5 096 260	2,80%
OCP	2 408 548	1,30%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BPCE Maroc	8 224 241	4,50%	8 224 241	4,50%	8 224 241	4,50%	8 224 241	4,51%
Institutionnels sélectionnés dont*:	17 591 748	9,70%	50 025 683	27,40%	48 732 424	26,70%	52 266 061	28,68%
MCMA		0,00%	9 772 289	5,40%	9 822 289	5,40%	10 198 589	5,60%
CIMR		0,00%	10 904 158	6,00%	10 904 158	6,00%	10 904 158	5,98%
RCAR		0,00%	11 092 510	6,10%	11 092 510	6,10%	11 092 510	6,09%
Divers (dont flottant en bourse)	50 049 329	27,50%	20 269 110	11,10%	22 911 805	12,60%	22 315 476	12,24%
Actions auto-détenues	0	0,00%	33 728	0,00%	106 273	0,10%	126 237	0,07%
TOTAL	182 254 656	100,00%	182 254 656	100,00%	182 254 656	100,00%	182 254 656	100,00%

*Actionnaires détenant au minimum 5% du capital
Source : BCP et Bourse de Casablanca

Au 31 décembre 2018, la BCP compte à son tour de table les BPRs à hauteur de 51,70% respectant le seuil légal fixé à 51%, les institutionnels dont la MCMA, la CIMR et RCA ; tant dis que 12,24% de son capital social est détenus par divers actionnaires dont la partie flottant en bourse.

L'actionnariat de la BCP, au 29 mars 2019, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% de détention
BANQUES POPULAIRES REGIONALES	94 226 380	51,70%
<i>MEKNES</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
<i>AGADIR</i>	<i>11 503 641</i>	<i>6,31%</i>
<i>FES</i>	<i>20 964 575</i>	<i>11,50%</i>
<i>LAÂYOUNE</i>	<i>5 292 257</i>	<i>2,90%</i>
<i>TANGER</i>	<i>11 281 328</i>	<i>6,19%</i>
<i>MARRAKECH</i>	<i>11 103 915</i>	<i>6,09%</i>
<i>RABAT</i>	<i>11 491 711</i>	<i>6,31%</i>
<i>NADOR</i>	<i>11 357 553</i>	<i>6,23%</i>
<i>OUJDA</i>	<i>11 231 400</i>	<i>6,16%</i>
TRESORERIE GENERALE	1	0,00%
PERSONNEL	4 910 619	2,69%
DIVERS	22 237 971	12,20%
CIMR	10 904 158	5,98%
MAMDA	7 804 802	4,28%
MCMA	9 198 589	5,05%
MAC	4 563 140	2,50%
SAHAM-ASSURANCE	568 978	0,31%
CMR	4 836 376	2,65%
WAFSA ASSURANCE	2 000 489	1,10%
BPCE	8 224 241	4,51%
ATLANTA	3 520	0,00%
RMA	1 682 882	0,92%
RCAR	11 092 510	6,09%
TOTAL	182 254 656	100,00%

*Mutuelle Attamine Chaabi

Source : BCP

Selon l'article 17 de la loi 77-14 modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

III. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

III.1. ACTIVITE DE LA DIVISION BANQUE DE FINANCEMENT

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque. Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortium et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contrepartie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clients opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

III.2. ACTIVITE DE LA DIVISION BANQUE DES MARCHES

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banque Populaire et en égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

La Division Banque des marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés à long terme.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values à court-terme. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique,...)

III.3. SERVICES D'INTERET COMMUN

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De par sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP.

- **Nature des services d'intérêt commun**

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

Les services d'intérêt commun sont financés dans le cadre des budgets d'investissement et de fonctionnement des organismes du CPM.

- **Facturation des services d'intérêt commun**

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP. (cf. Tableau ci-dessous).

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).

Deux modes de facturation sont prévus :

- Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :
 - Affranchissement ;
 - Confection de chèquiers ;
 - Confection de cartes monétiques ;
 - Microfilmage et production de CD-ROM.
- Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voir tableau ci-dessous).

Ainsi, à l'occasion de l'arrêté comptable, la BCP arrête les charges des centres d'intérêt commun (fonds commun) et facture à chacun des organismes du CPM la part le concernant.

Centre de communes	charges	Clé de répartition	Fonctions concernées
1. Structure		▪ Chiffre d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présidence Direction Générale ▪ Cabinet de la Présidence Direction Générale ▪ Sociétariat Général CPM ▪ Vie Institutionnelle ▪ Communication Institutionnelle et Interne ▪ Gestion Globale des Risques ▪ Conformité ▪ Pilotage, Comptabilité et Finance
2. Inspection Générale		▪ Nombre d'écritures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspection Générale ▪ Audit interne BCP
3. Marocains du Monde		▪ Nombre de comptes chèques MDM	▪ Banque des Marocains du Monde
4. Particuliers et Professionnels		▪ Nombre de comptes cheque particuliers	▪ Banque des particuliers et professionnels
5. Banque de l'entreprise		▪ Nombre de comptes courants d'entreprises	▪ Banque de l'entreprise
6. RH		▪ Effectif	▪ Ressources Humaines
7. Services		▪ Nombre d'écritures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production bancaire ▪ Organisation et qualité ▪ Moyens Généraux ▪ Direction Internationale
8. Informatique		▪ Nombre d'écritures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes et Développement ▪ Architecture et Infrastructure ▪ Production Informatique ▪ Monétique ▪ Service aux filiales ▪ Sécurité des systèmes d'information et contrôle interne ▪ Refonte du système d'information ▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Source : BCP

IV. ORGANISATION DE LA BCP

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

« Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, avec le titre de Président Directeur Général.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales, ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité Directeur.

La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est inopposable aux tiers.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués, sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Directeur Général est révocable à tout moment, par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

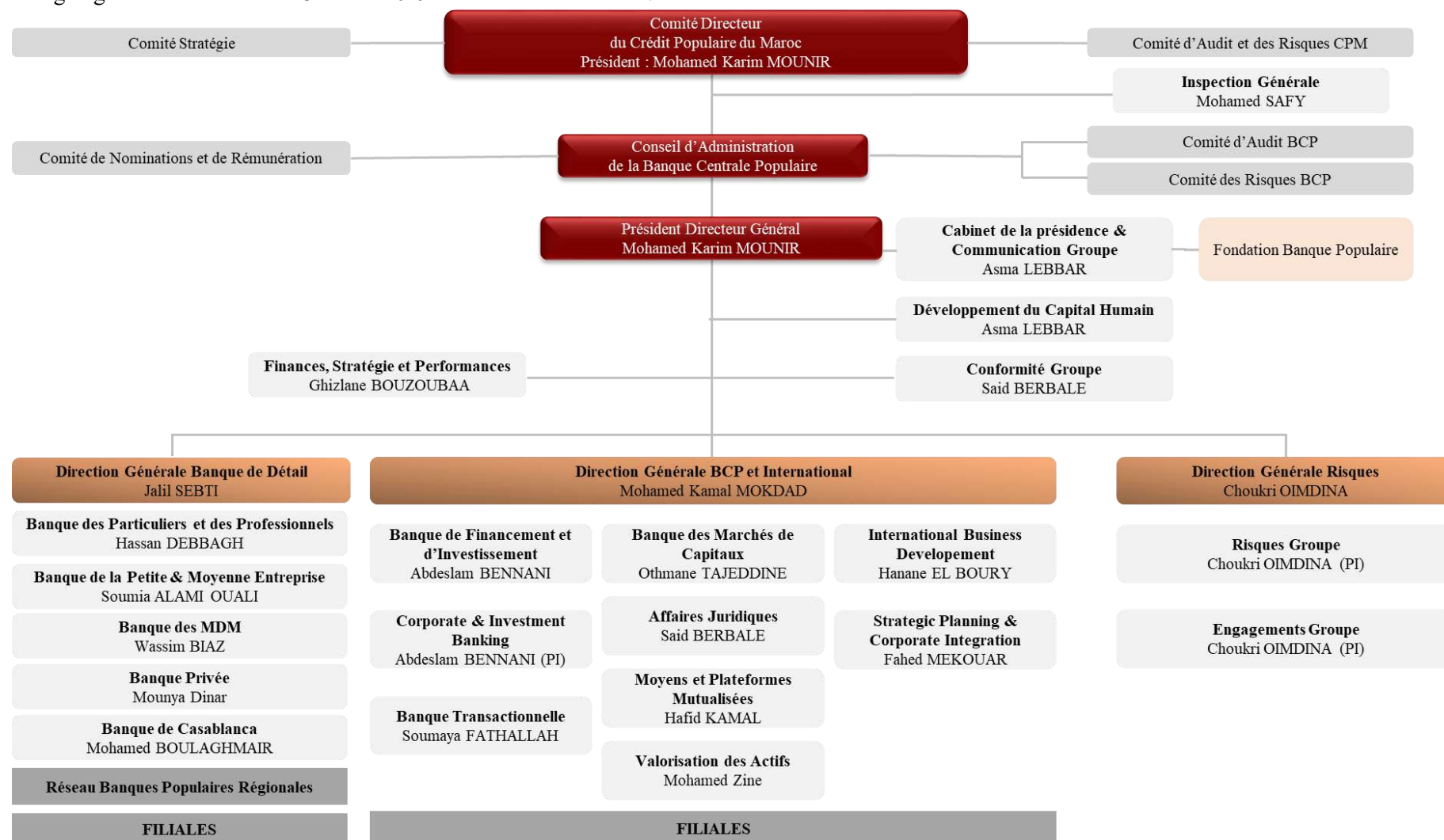
Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Bank Al-Maghrib a le droit de s'opposer, par décision dûment motivée, à la nomination d'une personne aux fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général, le Directeur Général, ainsi que toute personne ayant reçu délégation de pouvoir de direction du Président Directeur Général ou du Conseil d'Administration ne peut cumuler ses fonctions avec des fonctions similaires dans une autre entreprise, à l'exception des cas prévus par la Loi n°103-12 pour les établissements de crédit et des organismes assimilés.»

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

L'organigramme de la BCP au 31 mars 2019 se décline comme suit :



Source : BCP

V. APPARTENANCE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE AU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

V.1. PRESENTATION DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

Depuis la promulgation de la loi n°12-96 le 17 octobre 2000, l'évolution du Crédit Populaire du Maroc a été accompagnée par d'importants changements concernant le renforcement de la cohésion du Groupe à travers, notamment, le désengagement de l'Etat du capital de la Banque Centrale Populaire au profit des Banques Populaires Régionales qui sont devenues les actionnaires de référence de la Banque Centrale Populaire.

Le dernier changement, découlant de la promulgation de la loi n°77-14 modifiant et complétant la loi n°12-96, s'articule autour des principaux axes suivants :

Principaux Axes	Principaux Apports de la loi n° 77-14
Prise en charge des conséquences de la sortie de l'Etat du capital de la BCP	<p>Transfert des prérogatives, précédemment attribuées à l'Etat par la loi 12-96, au Comité Directeur:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Approbation du statut-type des BPR par décret ;▪ Accord de l'autorité en charge des finances pour toute dotation supplémentaire au Fonds de Soutien sur la base des résultats du CPM ;▪ Présence d'un commissaire du Gouvernement qui dispose de prérogatives importantes, y compris un droit de veto sur les décisions prises par l'ensemble des organes de gouvernance du CPM ;▪ Recours à l'accord préalable, par décret, pour toute création de filiales ou prise de participation par la BCP.

<p>Suppression des dispositions transitoires</p>	<p>Suppression des dispositions ci-dessous, prévues par la loi 12-96:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place du Comité Transitoire du CPM qui a laissé sa place au Comité Directeur ; ▪ Dispositions relatives à la transformation de la Banque Centrale Populaire en société anonyme ; ▪ Dispositions relatives à la cession de 20% du capital de la BCP détenu par l'Etat aux banques Populaires Régionales ; ▪ Modalités d'introduction de la Banque Centrale Populaire à la Bourse des valeurs de Casablanca.
<p>Renforcement de la cohésion du Crédit Populaire du Maroc</p>	<p>Renforcement de la cohésion de l'ensemble des composantes du CPM à travers une nouvelle configuration du capital et en confortant le Comité Directeur en tant qu'instance suprême devant veiller à assurer cette cohésion. La loi prévoit, à cet effet, la création de parts sociales privilégiées réservées à la BCP et aux BPR, qui présentent les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elles seront souscrites sur la base de la valeur de marché de chaque Banque Populaire Régionale, le choix de la méthode d'évaluation et du Cabinet devant procéder à cette évaluation étant du ressort du Comité Directeur du CPM ; ▪ Ces parts sociales doivent représenter, à tout moment, plus de 51% du capital des BPR ; ▪ Elles donnent droit aux bénéficiaires, aux réserves et à des droits de vote proportionnels à la détention du capital.

Ces trois aménagements introduisent un renforcement du système de gouvernance du Groupe tout en assurant son ouverture sur l'avenir.

Afin de permettre la fusion absorption de la BPC par la BCP, la loi n° 12-96 a été amendée par la loi n° 44-08 publiée au bulletin officiel en date du 2 Septembre 2010.

En effet l'article 3 de la loi n° 12-96 prévoyait la compétence du Comité Directeur pour proposer à l'agrément du Ministre chargé des finances la suppression de banques populaires régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs banques populaires régionales, sans prévoir que cette fusion ou absorption puisse être faite par la BCP.

A travers cet amendement, la BCP, en tant qu'organe central des organismes du CPM pour lesquels elle assure l'ensemble des services d'intérêt commun, la gestion de la trésorerie excédentaire ainsi que le refinancement, peut désormais, si le Comité Directeur l'estime nécessaire et sous réserve de l'approbation du Ministre chargé des finances, fusionner avec une banque populaire régionale ou l'absorber.

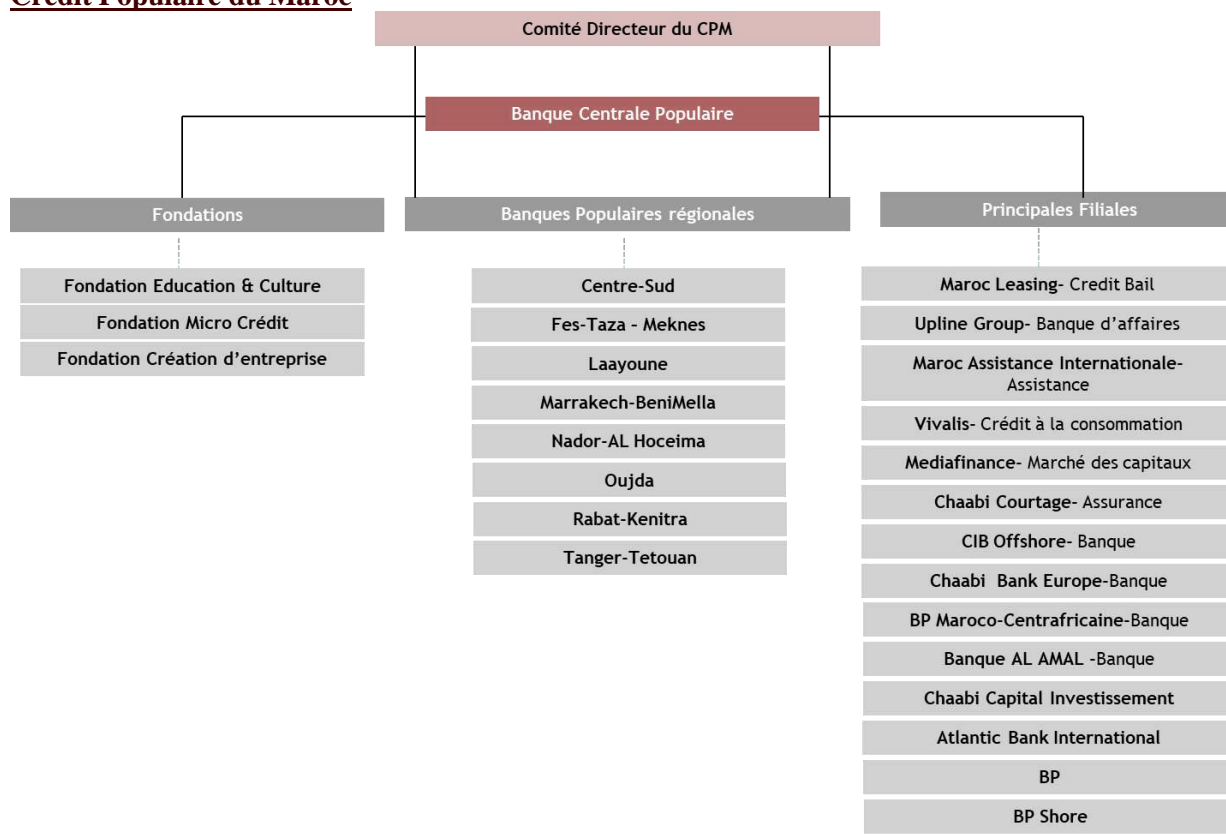
Aussi, la loi n°44-08 complète la loi 12-96 en termes de consolidation des comptes du CPM et de prise de participation de la Banque dans un organisme du CPM :

Article 21 Bis : « La Banque Centrale Populaire consolide les comptes des organismes du Crédit Populaire du Maroc et de leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit populaire du Maroc. »

Article 19 : « Les prises de participation par la Banque centrale populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du comité directeur qui en fixe le niveau et les modalités. »

V.2. STRUCTURE DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC AU 31 DECEMBRE 2018

Crédit Populaire du Maroc



Source : BCP

V.3. LES BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Article 20 de la loi n° 103-12), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07 et par la loi n°77-14, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 8 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est constitué de parts sociales ordinaires réservées aux sociétaires et de parts sociales privilégiées réservées à la BCP :

- Parts sociales ordinaires sont souscrites à la valeur nominale de la part sociale prévue par le statut-type des banques populaires régionales et ne donnent droit qu'à une rémunération dont la valeur annuelle et le mode de calcul sont fixés par le Comité directeur ;
- Parts sociales privilégiées sont souscrites sur la base de la valeur des actifs de chaque banque populaire régionale dont la méthode d'évaluation est fixée par le Comité directeur pour chaque BPR. Elles donnent droit aux bénéfices et aux réserves de chacune desdites BPR.

A tout moment, les parts sociales privilégiées doivent représenter au moins 51% du capital de chaque BPR. Lesdites parts sociales privilégiées donnent également droit au vote dans les assemblées générales proportionnellement au capital détenu dans chaque Banque Populaire.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi n°77-14, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'auprès de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

Evolution des principaux indicateurs d'activité (base sociale)

En MDH	BPR	2017			2018		
		D(1)	C(2)	RN(3)	D(1)	C(2)	RN(3)
	Centre Sud	18 430	8 700	234	18 748	9 336	259
	Fès-Taza	16 436	7 955	71	29 683	14 552	170
	Laâyoune	3 476	2 653	92	3 260	2 917	97
	Marrakech - Beni Mellal	26 623	13 024	148	27 140	12 834	190
	Meknès	12 313	6 598	160	NA	NA	NA
	Nador - Al Hoceima	27 473	3 662	123	28 059	3 625	71
	Oujda	17 515	6 817	160	17 888	6 808	145
	Tanger –Tétouan	20 915	7 655	81	21 663	7 840	92
	Rabat-Kénitra	34 350	20 664	313	34 370	22 263	364
	Total	177 532	77 728	1 382	180 811	80 176	1 388

(1) D : Dépôts clientèle

(2) C : Créances sur la clientèle nettes

(3) RN : Résultat net

(NA*) Fusion absorption de la BPR Meknès par la BPR Fès Taza en 2018

Source: BCP

Au titre de l'exercice 2018, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 180 811 MDH dont les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (34 370 MDH), Fès-Taza-Meknès (29 683 MDH) et Nador-Al Hoceima (28 059 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 80 176 MDH à fin 2018 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Fès-Taza-Meknès qui s'élèvent respectivement à 22 263 MDH et 14 552 MDH.

En 2018, le résultat net global des BPR s'établit à 1 388 MDH généré notamment à travers les régions Rabat-Kénitra (364 MDH) et Centre Sud (259 MDH).

A fin 2017, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 177 532 MDH contre 165 699 MDH à fin 2016. Les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (34 350 MDH), Nador-Al Hoceima (27 473 MDH) et Marrakech - Beni Mellal (26 623 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 77 728 MDH à fin 2017 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Marrakech - Beni Mellal qui s'élèvent respectivement à 20 664 MDH et 13 024 MDH.

Durant l'année 2017, le résultat net global des BPR s'établit à 1 382 MDH dû essentiellement aux performances réalisées dans les régions Rabat-Kénitra (313 MDH) et Centre Sud (234 MDH)

La Banque Centrale Populaire contrôle plusieurs filiales. Au 31 Décembre 2018, les principales filiales de la BCP se présentent comme suit :

Principales filiales (*)	Domaine d'activité	% en capital	% en droits de vote	% d'intérêt (**)	% de contrôle
BP Centre Sud	Banque	56,01%	55,64%	55,64%	55,64%
BP Fes Taza Meknes	Banque	57,05%	56,97%	56,97%	56,97%
BP Laayoune	Banque	56,19%	56,09%	56,09%	56,09%
BP Marrakech B Mellal	Banque	54,84%	54,71%	54,71%	54,71%
BP Nador Al Hoceima	Banque	59,56%	59,05%	59,05%	59,05%
BP Oujda	Banque	60,97%	60,92%	60,92%	60,92%
BP Tanger Tetouan	Banque	57,25%	56,27%	56,27%	56,27%
BP Rabat Kenitra	Banque	56,92%	55,28%	55,28%	55,28%
Chaabi Bank	Banque	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	77,43%	77,43%	77,43%	77,43%
CCI	Fonds d'investissement	54,10%	100,00%	80,21%	100,00%
IMC	Fonds d'investissement	43,50%	50,03%	48,74%	50,03%
VIVALIS	Crédit consommation	87,28%	87,28%	87,28%	87,28%
Mediafinance	Marché des capitaux	60,00%	100,00%	96,10%	100,00%
CHAABI LLD	Location Longue Durée	83,62%	83,62%	84,35%	83,62%
CIB	Banque Offshore	70,00%	100,00%	87,10%	100,00%
Bank Al Amal	Banque	38,59%	38,59%	44,07%	38,59%
Upline Group	Banque d'affaires	77,39%	100,00%	90,25%	100,00%
Maroc Leasing	Crédit bail	53,11%	53,11%	53,11%	53,11%
BP Shore Group	Holding	56,80%	100,00%	81,37%	100,00%
ABI	Holding	70,03%	70,03%	70,03%	70,03%
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Tenant bureau d'étude	83,74%	83,74%	83,74%	83,74%
BP REM	Immobilier	43,13%	100,00%	80,31%	100,00%
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	63,97%	64,00%	NC	64,00%
Atlantic Microfinance For Africa	Holding	100%	100,00%	NC	100,00%
Africa Transaction Processing & services Group (ATPS)	Gestion de valeur mobilière	100%	100%	NC	100,00%
Al Akaria Invest	Fonds d'investissement	100,00%	100%	100%	100,00%
Banque Populaire Patrimoine	Banque	100,00%	99,87%	NC	99,87%
Banque des Mascareignes	Banque	100,00%	100,00%	100%	100,00%
Bank Al Yousr	Banque	80,00%	80,00%	80%	80,00%

(*) Les BPR ont été présentées au niveau de la section II.2

(**) Pourcentage de détention dans le capital directe et indirecte

Source : BCP

La BCP a augmenté son portefeuille de participations via la détention à hauteur de 100% de la société « SOCINVEST SARL » et de la Holding « BCP International ».

Les dividendes perçus par la BCP auprès de ses principales filiales (hors BPR) se présentent comme suit :

Dividendes perçus en MDH	2016(*)	2017(*)
Maroc Leasing	23	23
MAI	0	38
BPMG	8	0
Vivalis Salaf	59	77
Chaabi International Bank off shore	110	179
BP REM	0	4
Upline Group	43	100
Mediafinance	0	27
BP Shore Group	0	34
BP Shore Back Office	0	0
Chaabi LLD	8	11
Fonds Moussahama II	0	52
IMC	12	13
ABI	134	167
Total	397	726

(*) Dividendes au titre de l'année N perçus en N+1

Source : BCP

Les dividendes perçus par la BCP auprès des BPRs se présentent comme suit :

En KDH	2017	2018
BPR Agadir	128 937	110 972
BPR Fès	93 790	112 018
BPR Laayoune	34 658	43 841
BPR Marrakech	21 238	70 496
BPR Meknes	3 264	0
BPR Nador	75 410	60 930
BPR Oujda	27 153	75 565
BPR Tanger	77 074	38 844
BPR Rabat	157 393	154 240
TOTAL	618 915	666 906

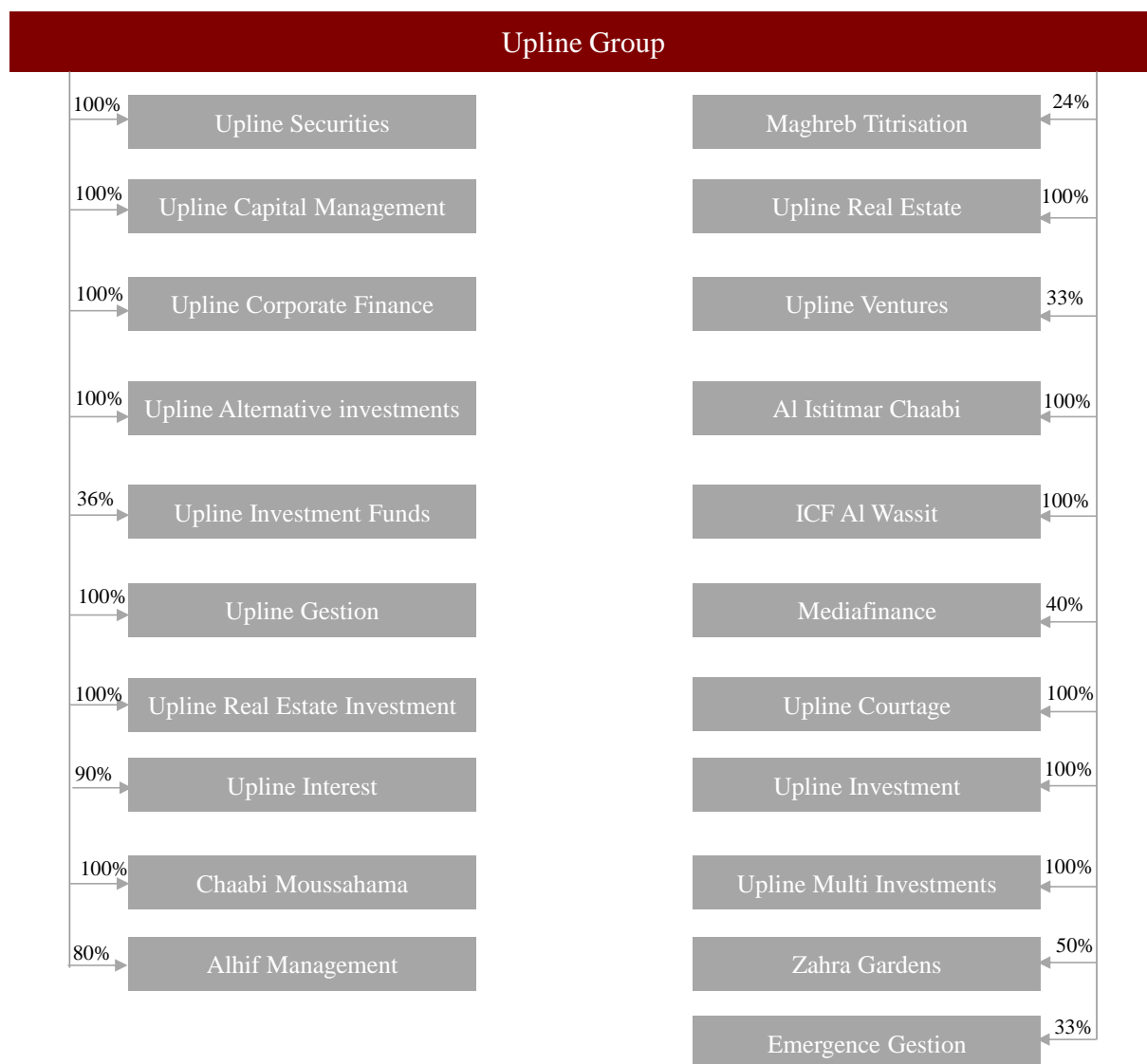
Source : BCP

V.4. UPLINE GROUP

Fondée en 1992, Upline Group opère dans les métiers de la banque d'affaires ; répondant aux besoins en services financiers d'un grand nombre d'investisseurs particuliers, de clients institutionnels et d'entreprises.

Depuis Juin 2009, Upline est devenue filiale à 100% du Groupe Banque Centrale Populaire. Ce rapprochement vise principalement le regroupement des activités de banque d'investissements de la BCP au sein d'Upline Group.

Organigramme Upline Group :



Source : BCP

Upline Group est structuré en un Holding et diverses filiales, chacune étant spécialisée dans son cœur de métier. Les principales filiales sont :

- Upline Corporate Finance : Est spécialisée dans les marchés de capitaux et dans l'ingénierie financière et le conseil stratégique. Via son expertise, elle assure des opérations de levées de fonds, des études stratégiques, des opérations sur les marchés de capitaux et de l'ingénierie financière.
- Upline Capital Management : Est spécialisée dans le métier de la gestion d'actifs. Elle propose aux investisseurs la gestion de leurs portefeuilles sous-mandats, des solutions d'investissements sur mesure et différents OPCVM.

- Upline Alternative Investment : Est une société de gestion de fonds généralistes, immobilier et tourisme, fonds de fonds et infrastructure.
- Upline Securities : Est une société de bourse classique spécialisée dans l'intermédiation classique en valeurs mobilières cotées à la bourse de Casablanca.
- ICF Al Wassit : Est une plateforme de transactions online sur les valeurs mobilières cotées à la bourse de Casablanca. Elle est aussi spécialisée dans la recherche et l'analyse ;
- Upline Courtage : est un courtier en assurance et en réassurance.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Regrouper les activités de banque d'investissement de la BCP au sein d'Upline Group.
- Consolider toutes les activités de placements et d'investissement de la Banque Populaire à Upline Group.
- Regrouper l'ensemble des métiers de conseil financiers et d'opérations de marché au sein d'Upline Group.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Holding de participations
 Secteur d'activité : Banques d'affaires
 Adresse : 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 46 783 600 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	362 039	77,39%	77,39%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	11 755	2,51%	2,51%
BP CENTRE SUD	11 755	2,51%	2,51%
BP TANGER - TETOUAN	11 755	2,51%	2,51%
BP FES - MEKNES	23 510	5,02%	5,02%
BP NADOR AL HOCEIMA	11 754	2,51%	2,51%
BP RABAT - KENITRA	11 754	2,51%	2,51%
BP OUJDA	11 754	2,51%	2,51%
BP LAAYOUNE	11 754	2,51%	2,51%
Petits porteurs physiques (GBP)	6	0,00%	0,00%
Total	467 836	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité consolidés

En KDH	2017	2018	Var 17/18
Fonds Propres	571 226	559 723	-2,01%
Chiffre d'affaires consolidé	262 730	283 622	7,94%
RNPG consolidé en normes IFRS	132 489	126 301	-4,67%

Source : BCP

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires consolidé a connu une augmentation de 7,94% pour atteindre 284 MDH, principalement impacté par la hausse du chiffre d'affaires Gestion d'actifs de 21 MDH

d'une part, et d'autre part, par les chiffres d'affaires relatifs au Conseil & ingénierie Financière et Courtage en assurance qui ont augmenté respectivement de 14 MDH et 5 MDH entre 2017 et 2018. Cela a permis de compenser une baisse du chiffre d'Affaires Intermédiation Boursière résultant du cantonnement des principaux acteurs suite à l'absence d'opérations sur capital.

A fin 2018, le résultat net consolidé s'est établi à 126 MDH, en baisse de 4,7% liée à la baisse du résultat financier du Groupe et à la baisse de la contribution des sociétés mise en équivalence de 58%.

V.5. MAROC LEASING

A – Historique et faits marquants de la filiale

L'année 1965 a marqué l'introduction du leasing au Maroc par la création de Maroc Leasing par la banque de Paris et des Pays Bas et la BNDE. En 1997, elle est introduite en bourse par augmentation de capital de 22,3 MDH à 106,33 MDH, prime d'émission incluse. En 2003, la Caisse de Dépôt et Gestion prend le contrôle de Maroc Leasing suite à l'acquisition des parts détenues jusque-là par la BNDE. Cela a engendré un développement de synergies entre Maroc Leasing et les différentes filiales de la CDG.

L'année 2009 a été marquée par la fusion-acquisition de Chaabi leasing par Maroc Leasing et la prise de contrôle de la société par la BCP.

B – Activité

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : Il s'agit d'un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses). Le crédit bailleur acquiert l'équipement en lieu et place du client et lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Ce mode de financement a une durée qui s'échelonne entre 2 à 5 ans.
- Le leasing immobilier : C'est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises. Le crédit bailleur acquiert le bien immobilier en lieu et place du client (le locataire), et le lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Avec ce produit, la société cible les PME/PMI, les Grandes Entreprises et professions libérales.
- Le lease-back : est la formule par laquelle une entreprise cède à la société de crédit-bail un bien mobilier ou immobilier dont elle est propriétaire pour conclure aussitôt avec elle un contrat de crédit-bail sur ce bien. Grâce au produit de cession, l'entreprise dispose de fonds nouveaux, et continue, selon le principe même du crédit-bail, à utiliser son bien comme si elle en était toujours propriétaire. En bénéfice toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

C – Orientations et Objectifs Stratégiques

Maroc Leasing compte consolider et développer son positionnement à travers les principaux axes stratégiques ci-après :

- Devenir durablement un acteur de référence du secteur en termes de niveau d'activité et d'innovation en consolidant la position de Maroc Leasing sur le marché du CBM qui bénéficie d'un gisement important de croissance dans les années à venir (plan de développement régional du Royaume) et en capitalisant sur l'expertise acquise sur le CBI ;
- Diversifier le portefeuille de clients ;
- Développer l'activité au-delà de l'axe Rabat-Casablanca ;
- Maintenir un avantage concurrentiel en termes de maîtrise des risques et de rentabilité.

D - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme

Objet social : Financement par crédit-bail mobilier et immobilier
 Secteur d'activité : Crédit-bail
 Adresse : 57, Angle Rue Pinel, Bd Abdelmoumen- Casablanca

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 277 676 800 DH
 Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 474 662	53,11%	53,11%
CIH	944 417	34,01%	34,01%
The Arab Investment Company S.A.A (TAIC)	159 495	5,74%	5,74%
Flottant en bourse	198 115	7,14%	9,80%
Total	2 776 689	100%	100%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En MDH	2017	2018	Var 17/18
Produits d'exploitation bancaire	3 344	3 489	4,35%
PNB	297	301	1,36%
Résultat net	65	72	10,98%

Source : BCP

Au 31 décembre 2018, les produits d'exploitation ont connu une hausse par rapport à 2017 pour atteindre 3 489 MDH, due à un effet combiné de l'évolution positive des loyers en crédit-bail (+4,1%) et +5 MDH des plus-values de cession sur les immobilisations en crédit-bail.

Le PNB s'établit ainsi à 301 MDH à fin 2018, en légère hausse de 1,3%.

Le résultat net s'affiche à 72 MDH enregistrant +10,4% de hausse par rapport à 2017, en lien avec des charges d'exploitation maîtrisées.

V.6. VIVALIS SALAF (EX-ASSALAF CHAABI):

A - Historique et activités de la société

Le Groupe Banques Populaires a créé en 1990 la Société Assalaf Chaâbi pour le Sud à Laâyoune avec une spécialisation dans le financement automobile. Compte tenu de l'accroissement de la demande, les autres sociétés ont vu le jour à partir de 1992 dans différentes régions du pays (Casablanca, Marrakech, Rabat, Fès et Oujda).

La société Assalaf Chaâbi fut spécialisée dans le financement automobile avec une diversification en 1996 avec le lancement du crédit personnel. Après l'opération de fusion des six sociétés effectuée en 1999, Assalaf Chaâbi s'est spécialisée dans le financement de crédits à la consommation affectés ou non affectés. Les principaux crédits distribués par la société sont:

- Crédit personnel ;
- Crédit véhicule classique ;
- Crédit LOA ;

En 2010, la société a vu sa dénomination commerciale changer pour « Vivalis salaf », avec une nouvelle identité visuelle et nouveau concept des agences.

L'année 2014 a particulièrement été marquée par la mise à niveau de la plateforme de production, le déploiement de la solution de gestion décisionnelle et opérationnelle du recouvrement, ainsi que le lancement du projet d'industrialisation de la plateforme de distribution.

Le réseau de distribution de Vivalis comprend :

- Le réseau direct ;
- Le réseau des Correspondants ;
- Les concessionnaires automobiles ;
- Le réseau des Banques Populaires Régionales.

En 2016, Vivalis Salaf a particulièrement œuvré pour augmenter l'efficacité commerciale, consolider la politique de recouvrement, optimiser la gestion des risques et renforcer les structures ainsi que les outils du contrôle interne.

B- Orientations et Objectifs Stratégiques :

VIVALIS SALAF ambitionne de devenir un opérateur référent sur l'expertise métier et le savoir-faire industriel, une entreprise qui contribue de façon significative au résultat du groupe.

Aujourd'hui, VIVALIS SALAF est une entreprise en mutation industrielle avec un positionnement distinctif, un risque maîtrisé et des résultats probants.

Grâce au développement d'un pôle d'expertise et de savoir-faire et s'appuyant sur une éthique forte, VIVALIS SALAF consolide sa position sur son marché et s'affirme comme un acteur référent.

C - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Société de crédit à la consommation
 Secteur d'activité : Crédit à la consommation
 Adresse : Angle Bd Zerktoni, Bd de Bourgogne et rue de Dijon.

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 177 000 000 DH
 Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	1 544 738	87%	87%
RMA- ALWATANYA	60 187	3%	3%
MAGHREBAIL	45 540	3%	3%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE SA	32 110	2%	2%
MATU	11 074	1%	1%
AUTRES	76 351	4%	4%
Total	1 770 000	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2017	2018	Var 17-18
--------	------	------	-----------

Produits d'exploitation bancaire	952 095	1 048 149	10,09%
Encours clients (En MDH)	6 375	7 204	13,01%
PNB	342 056	368 172	7,64%
Résultat net	122 234	127 146	4,02%

Source : BCP

Au titre de 2018, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Augmentation de 10,1% des produits d'exploitation bancaires pour atteindre 1 048 MDH, expliquer par la croissance des produits sur immobilisations LOA de 39 MDH, des intérêts auprès de la clientèle de 43 MDH ainsi que des commissions de 13 MDH
- Un effet d'une production nette qui augmente de 11% sur la période 2017-2018 sur l'ensemble des produits proposés par VIVALIS
- PNB de 368 MDH en 2018 contre 342 MDH en 2017, en ligne avec le développement de l'activité, notamment le segment automobile, impactée par la croissance des charges financières liées à l'évolution de l'encours ainsi que la charge des immobilisations LOA de 11%
- La progression des dotations aux provisions de 25,7%
- Le résultat net progresse de 4% à 127 MDH

V.7. CHAABI LOCATION LONGUE DUREE :

Créée en 2004 en partenariat avec deux filiales du Groupe, en l'occurrence Chaabi Leasing et le fonds d'investissement Moussahama I, Chaâbi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management :

- Location de véhicules en longue durée : solution sur mesure et flexible associant un financement automobile et une gamme complète de prestations et de services, moyennant un loyer mensuel forfaitaire ;
- Gestion de flotte pour compte : couvre l'ensemble des prestations liées à l'automobile à l'exclusion de l'acquisition (l'entreprise cliente demeurant propriétaire de sa flotte).

Quel que soit le mode de financement choisi par le client pour l'acquisition de ses véhicules, Chaâbi LLD lui propose de confier la gestion de sa flotte automobile en « gestion pour compte » ou « fleet management ». La société propose une palette de services à savoir : Fleet scanner, revente du parc ancien, assistance 24/24 et 7/7, centre infodrive, assurance tous risques, assurance perte financière, gestion du carburant, remplacement des pneumatiques, entretien préventif et curatif, véhicules de remplacement, convoyage en cas de remplacement, revente du véhicule au conducteur.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement du portefeuille des grandes entreprises et des PME/PMI à travers des actions ciblées permettant le renforcement de la notoriété de la société ;
- Innovation commerciale par des packagings des produits et services et des partenariats avec les constructeurs ;
- Dynamisation du cross-selling.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme

Objet social : Location longue durée et gestion de flottes automobiles

Secteur d'activité : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
Adresse : Angle Bd. Zerktouni, et rue Chella (Ex Avignon) n° 2- Casablanca

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 31 450 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	262 975	83,62% (*)
Maroc Leasing	4 350	1,38%
Sous total groupe	267 325	85%
Akwa group	47 175	15,00%
Total	314 500	100,00%

(*) Sortie du Fonds Moussahama I du capital et cession de ses participations à la BCP

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2017	2018	Var 17-18
Chiffre d'affaires	197 445	230 724	16,85%
Produits d'exploitation	210 341	245 765	16,84%
Résultat net	15 041	23 074	53,40%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2018, une croissance du chiffre d'affaires de 16,8% atteignant 230 MDH à fin 2018 contre 197 MDH en 2017 trouvant son origine d'un effet de prix suite à une révision des loyers ainsi qu'une hausse des plus-values de cession de 117%.

Le résultat net suit une tendance haussière en se situant à 23 MDH à fin 2018 enregistrant, ainsi, une croissance de 53,4% par rapport à 2017.

V.8. MEDIAFINANCE

Opérationnelle depuis 1996, Mediafinance a joué un rôle important dans le démarrage et le développement du marché obligataire de la place, organisé autour du marché des Valeurs du Trésor et du marché des Titres de Créances Négociables.

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de Mediafinance se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

Désigné, depuis début 1997, comme Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT), Mediafinance est un intervenant majeur sur les marchés Primaire et Secondaire de la dette publique négociable. A ce titre, Mediafinance est partenaire et Conseiller du Trésor Public dans le cadre de ses opérations de financement par appel au marché.

La BCP a transféré toutes ces activités de titres à la société Mediafinance en juin 2017.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développer l'activité pour améliorer le positionnement de la filiale à travers le renforcement des synergies et la croissance externe de la BCP;
- Diversifier l'activité afin de désensibiliser le PNB par rapport à la volatilité du marché de taux.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
Objet social : Intermédiation en Valeurs du Trésor, Banque de marché
Secteur d'activité : Marché des taux
Adresse : 3, rue Bab Al Mansour / Espace Portes d'Anfa - 20050 Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 206 403 300 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	1 238 420	60,00%
UPLINE GROUP	825 613	40,00%
Total	2 064 033	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2017	2018	Var 17-18
Produit d'exploitation bancaire	172 230	174 314	1,21%
PNB	97 091	84 107	-13,37%
Résultat net	47 710	34 340	-28,02%

Source : BCP

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des revenus d'intérêts sur titres de créances, des commissions sur prestations de services et des plus-values sur cession de titres.

En 2018, le PNB de MEDIAFINANCE est de 84 MDH tiré à la baisse par la tendance haussière de la courbe des taux en 2018 et la contre-performance du marché boursier.

Le résultat net ressort à 34 MDH. Cette baisse est due à la baisse du PNB jumelée à une hausse des charges générales d'exploitation de 21,4%.

V.9. MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE :

Maroc Assistance Internationale est une filiale du Groupe. Elle a été créée en 1976. La BCP est entrée dans son tour de table en 1988 et a pris le contrôle de la société en 2009. C'est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient dans les quatre domaines suivants :

- L'assistance médicale aux personnes malades ou blessées ;
- L'assistance technique aux véhicules ;
- L'assistance en cas de décès ;
- L'assistance juridique à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Dans une logique d'amélioration de la performance et de maîtrise des risques, MAI ambitionne de :

- Consolider son leadership sur le Marché des Marocains Du Monde ;
- Acquérir le statut de leader sur le Marché local et la mobilisation du réseau de distribution.

Pour la réalisation de cette ambition, les orientations stratégiques de la société sont déclinées comme suit:

- L'innovation et l'élargissement de l'offre produits, en synergie avec la BMDM et la B2P, afin de répondre aux attentes de la clientèle et de prospecter de nouvelles niches de croissance ;
- Le développement, l'animation et la motivation du réseau direct de distribution (assureurs, courtiers et agents d'assurance, banques et opérateurs de carte, ...), afin de renforcer l'activité de vente directe sur le marché local, et de réduire la dépendance de MAI, tant sur le plan commercial que financier, vis-à-vis du marché MDM ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement et de maîtrise des risques, pour assurer la viabilité à long terme de l'offre de la société sur le marché MDM.
- La mise à niveau technologique des différentes fonctions métier, à travers la refonte du système d'information et le réengineering des process, de manière à atteindre l'excellence opérationnelle et à améliorer la productivité, l'efficacité et la sécurité des opérations.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société anonyme
 Objet social : Assistance
 Secteur d'activité : Assurances
 Adresse : 25, Bd Rachidi. Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 50 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	387 145	77%
Divers privés	112 855	23%
Total	500 000	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2017	2018	Var 17-18
Chiffre d'affaires (Primes acquises Brutes)	437 730	525 159	20%
Produits d'exploitation	487 248	572 680	19%
Résultat net	50 482	81 786	62%

Source : BCP

L'exercice 2018 est marqué par :

- Les primes acquises (y compris les acceptations en réassurance) s'établissent à 525 MDH à fin 2018, en hausse de 20% par rapport à 2017, principalement tirée par la progression du marché local et MDM
- Hausse des produits des placements et maîtrise de la croissance de la sinistralité
- Hausse du RN liée à la hausse de l'activité et une maîtrise des charges d'exploitation

V.10. CHAABI INTERNATIONAL BANK OFF SHORE

Créée en mars 2005, Chaabi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque Offshore.

A - Orientations & objectifs stratégiques

CIB Offshore vise à doubler ses réalisations à l'horizon 2020, moyennant le renforcement de son dispositif commercial, le développement d'une offre à forte valeur ajoutée et la maîtrise de ses coûts et risques en consolidant davantage sa position dans le cadre de sa mission, à travers les axes suivants :

- Devenir un Acteur financier de référence au sein des différentes zones franches du Maroc en proposant des services et des concours financiers diversifiés aux opérateurs économiques dans ces zones ;
- Contribuer efficacement à la promotion des produits de financement du Commerce International du Groupe en proposant des solutions de financements innovants et défiscalisées ;
- Consolider les synergies commerciales avec l'ensemble des entités du Groupe et principalement avec les filiales en Afrique.

L'objectif final étant de s'inscrire dans la posture volontariste du Groupe Banque Centrale Populaire qui est de se hisser au rang de Groupe Financier Mutualiste et Universel de Référence à l'échelle du Continent Africain.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
Objet social : Toute opération de banque et de crédit en off shore
Secteur d'activité : Banque off shore
Adresse : Lot 45-d zone franche d'exportation, Route de Rabat- Tanger Maroc

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 2 200 000 USD
Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	30 800	70,00%
BP Tanger/Tétouan	4 400	10,00%
BP Centre sud	4 400	10,00%
BP Nador-Al Hoceima	4 400	10,00%
Total	44 000	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2017*	2018**	Var 17-18
Produits d'exploitation bancaire	420 089	444 727	5,86%
PNB	229 590	222 998	-2,87%
Résultat net	170 192	184 754	8,56%

Cours annuel moyen au 31-12-2017 USD/MAD : 9,6426

Cours annuel moyen au 31-12-2018 USD/MAD : 9,3983

Source : BCP

L'année 2018 a été marquée par :

- Le PNB affiche une évolution de -2,9% à 223 MDH, expliquée par l'effet de change EUR-USD pour un TRO de 90,8% ;

- Le coefficient d'exploitation ressort à 5,2% ;
- Le résultat net s'établit à 185 MDH, soit une hausse de 8,6%, malgré l'effet du nouveau régime fiscal, principalement expliquée par la constitution d'une PRG de 48 MDH en 2017 non reconduite en 2018.

V.11. CHAABI BANK EUROPE (EX-BCDM):

Chaabi Bank, du nom commercial de la Banque Chaabi du Maroc "BCDM", a été créée en 1972. Elle avait pour mission essentielle, jusqu'au début de la décennie 1990, la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc.

Cette mission a été ensuite élargie à l'exercice d'autres activités de banque commerciale en vue de mieux accompagner cette clientèle.

L'année 2007 a été caractérisée pour cette filiale par l'obtention du passeport européen lui permettant de s'implanter et d'exercer dans plusieurs autres pays européens dans le dessein d'assurer plus de proximité à la communauté résidente à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Implantation de nouvelles succursales dans les principaux pays européens d'accueil des Marocains du Monde (MDM) ;
- Conclusion d'accords avec des partenaires Européens ;
- Amélioration des structures d'accueil ;
- Augmentation des flux des transferts des MDM.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme de droit français
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : 49, avenue Kléber 75016 Paris / France

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 37 478 000 €

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	428 884	99,87%
Petits porteurs physiques (Groupe) (*)	551	0,12%
Total	429 435	100,00%

(*)Petits porteurs physiques (Groupe) sont des administrateurs de la société propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts pour leurs ouvrir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant.

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2017*	2018**	Var 17-18
Produits d'exploitation bancaire	563 534	592 331	5,17%
PNB	544 706	566 494	4,03%
Résultat net	-10 856	2 649	124,29%

Cours annuel moyen au 31-12-2017 EUR/MAD = 10,965625

Cours annuel moyen au 31-12-2018 EUR/MAD = 11,083825

Source : BCP

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Chaabi Bank, à fin 2018 ont évolué comme suit :

- Une progression du Produit d'exploitation de 5,25% composé principalement des prestations facturées à la BCP
- Progression du PNB de Chaabi Bank tirée par la commission sur recrutement MDM mais également le développement de l'activité Trade Finance

En 2017 Chaabi Bank a constaté une dotation nette de provisions pour risques et charges à hauteur de 155 K Euro ainsi qu'une charge exceptionnelle nette de 1 739 K Euro dont 1 048 K Euro liés à des départs de membres du personnel

En 2018, Chaabi Bank a vu son résultat non courant augmenter de 8,5 MDH et son coût du risque baisser de près d'1 MDH. Conséquemment, un Résultat Net excédentaire de 2,6 MDH, après plusieurs exercices déficitaires.

V.12. BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTRAFRICAINE (BPMC):

La Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable.

De droit Centrafricain, la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est née d'un Protocole d'Accord signé le 13 février 1989 entre le Royaume du Maroc et la République Centrafricaine en vue de renforcer les liens économiques et financiers entre les deux pays.

La BCP assure, en sa qualité d'actionnaire de référence, la gestion de la banque par le redéploiement de cadres qualifiés auprès de sa filiale.

Avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI, la BPMC axe ses interventions essentiellement sur les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce extérieur...

A - Orientations & objectifs stratégiques

- S'implanter en dehors de Bangui ;
- Améliorer le positionnement de la banque;
- Veiller à la qualité des engagements;
- Développer de nouveaux produits axés sur la monétique et les nouvelles technologies de communication.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique :	Société anonyme d'économie mixte à capital variable
Objet social :	Toutes opérations de banque et de crédit
Secteur d'activité :	Bancaire
Adresse :	Rue Guérillot - BP 844 Bangui - République Centrafricaine

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 15 000 000 000 FCFA

Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 125 000	75%	75,00%
Etat Centrafricain	375 000	25,00%	25,00%
Total	1 500 000	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En MDH	2017*	2018**	Var 17-18
Chiffre d'affaires (produits d'exploitation bancaire)	73	85	17,04%
PNB	56	69	22,36%
Résultat net	15	40	164,34%

(*)Cours annuel moyen au 31-12-2017 MAD/FCFA = 59,80

(**)Cours annuel moyen au 31-12-2018 MAD/FCFA = 59,21

Source : BCP

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de BPMC, à fin 2018 par rapport à la même période l'année dernière ont évolué comme suit :

- Le PNB est en hausse de 22,36%
- Hausse des produits d'exploitation notamment la marge sur commissions
- Le résultat net s'est établi à 40 MDH contre 15MDH à la même période de l'année antérieure. Un effet de la baisse importante du coût du risque de 16 MDH à fin 2018

V.13. BANQUE POPULAIRE MAROCO-GUINEENNE (BPMG) :

La Banque Populaire Maroco-Guinéenne est une société coopérative de banque et de crédit à capital variable.

De droit Guinéen, la BPMG a été créée en 1990 dans le cadre du développement des relations sud-sud, notamment, la participation à la promotion de l'économie de la République de Guinée, mais également pour soutenir les échanges commerciaux entre le Royaume du Maroc et la République de Guinée.

Conformément aux dispositions statutaires et autres conventions d'établissement et d'assistance technique conclues entre les deux gouvernements, la stratégie du Groupe Banque Populaire pour la banque est axée sur le transfert de son savoir-faire dans les domaines de la bancarisation de la population, du financement de la PME / PMI, de l'artisanat et de la pêche.

En 2018, BPMG a fait l'objet d'un apport en nature à ABI.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Entreprendre des démarches commerciales en direction de toutes les catégories de clientèle à l'effet d'améliorer le positionnement de la banque;
- Négocier la mise en place de facilités auprès de ses correspondants et d'établir des relations avec des banques au niveau régional afin de répondre aux besoins de la clientèle actuelle et potentielle notamment à l'international.
- Etendre le réseau d'agences.

B - Indicateurs de la filiale

▪ **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme à capital variable
Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
Secteur d'activité : Bancaire

Adresse : BPMG - BP 4400, Bd du Commerce, Conakry, République de Guinée

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social: 100 000 000 000 GNF

Valeur nominale : 10 000 GNF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
ABI	7 724 766	77,24%
Etat Guinéen	2 162 000	21,62%
M Keita (privé guinéen)	56 617	0,57%
M Toure (privé guinéen)	56 617	0,57%
Total	10 000 000	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En MDH	2017*	2018**	Var 17-18
Produits d'exploitation bancaire	121	134	10,87%
PNB	102	110	7,98%
Résultat net	44	42	-5,60%

(*) Cours annuel moyen au 31-12-2017 MAD/GNF = 940,81

(**) Cours annuel moyen au 31-12-2015 MAD/GNF = 965,02

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2018, les réalisations en termes d'activité et de résultat par rapport à la même période dernière se présentent ainsi :

- Progression du PNB de 7,98% à 134 MDH
- Baisse de 5,60% du résultat net à 42 MDH

V.14. BP SHORE GROUP

Créée en janvier 2012, BP shore group a pour mission de gérer et de piloter les services et les activités support mutualisés des autres entités du Groupe. Les filiales traitant alors les seuls aspects opérationnels du métier en tant que Centre d'Exploitation et de Production.

Les activités supports concernent les traitements administratifs des ressources humaines, la tenue des comptabilités des filiales, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie, la gestion des dépenses et le contrôle.

A - Orientations & objectifs stratégiques

La vision stratégique s'articule autour de l'optimisation du fonctionnement des activités de la holding en termes de gestion comptable, financière et fiscale, ressources humaines, logistique, pilotage et contrôle, par l'automatisation et l'industrialisation des processus de gestion en vue de réaliser les objectifs suivants :

- Permettre aux filiales et aux BPR de se recentrer sur leur métier et de tendre vers l'excellence en termes de traitements, de qualité de service, de fiabilité, de productivité, de compétitivité et une meilleure maîtrise des risques (opérationnels, crédits, etc ...);
- Créer de la valeur et de la rentabilité pour le groupe, à travers le développement du périmètre et des activités, aussi bien en interne qu'en externe (Comptabilité, Traitements RH, Logistique etc...);

B - Indicateurs de la filiale

▪ **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Holding portant des Participations et des activités supports mutualisées de ses filiales
 Secteur d'activité : Holding
 Adresse : 9-9bis, Rue d'Oran - Rez de chaussée- Quartier Gauthier - Casablanca

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

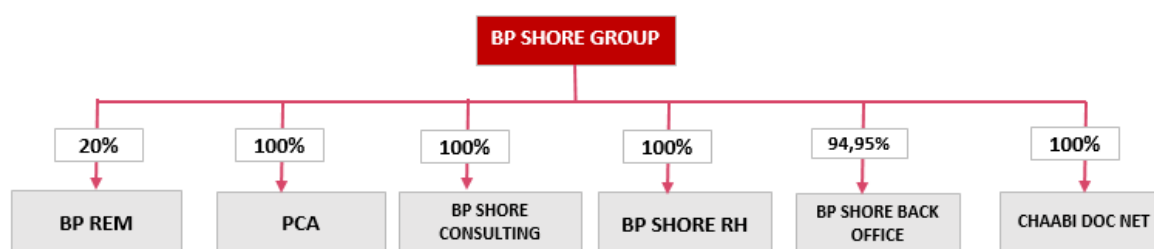
Capital social : 5 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
B.C.P	28 400	57%	56,80%
BP CENTRE SUD	2 400	5%	4,80%
BP FES-MEKNES	4 800	10%	9,60%
BP RABAT-KENITRA	2 390	5%	4,78%
BP TANGER/TETOUAN	2 400	5%	4,80%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	2 400	5%	4,80%
BP NADOR - AL HOCEIMA	2 400	5%	4,80%
BP OUJDA	2 400	5%	4,80%
BP LAAYOUNE	2 400	5%	4,80%
DIVERS	10	0%	0,02%
Total	50 000	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ **Organigramme juridique de BP Shore Group au 31 Décembre 2018 :**



Source : BCP

Il y a lieu de noter que BP Shore Group a détenu 100% de Chaabi Doc Net en 2018, suite à un reclassement de la participation du GBP au sein de BP Shore Group.

▪ **Indicateurs d'activité au 30 Juin 2018 (*):**

En KDH	30/06/2017*	30/06/2018*	Var 17-18
Chiffre d'affaires (Comptes Sociaux)	15 311	19 703	28,68%

Résultat net (Comptes Sociaux)	54 001	60 127	11,34%
--------------------------------	--------	--------	--------

(*) Les chiffres présentés correspondent aux réalisations des exercices sociaux (exercice à cheval) qui s'étale de « 1^{er} Juillet N » à « 30 Juin N+1 ».

Source : BCP

A fin Juin 2018, la holding a réalisé un chiffre d'affaires de 19,7 MDH et un résultat net de 60 MDH. Ce dernier est composé principalement de dividendes versés par les différentes entités du Groupe BP Shore.

▪ **Payment Center for Africa (PCA)**

Payment Center for Africa est une filiale détenue à 100% par BP Shore group qui se positionne comme opérateur de référence dans le domaine des services monétiques à l'échelle du continent africain.

Acteur Industriel Monétique de Premier Rang sur Le continent Africain, PCA accompagne les établissements de crédit (banques, sociétés de crédit, institutions de microfinance) ainsi que les opérateurs télécom dans 3 principaux domaines :

- Le processing de transactions;
- Le Back-Office;
- Le développement et l'intégration de solutions mobiles et internet.

PCA dispose d'une plateforme sécurisée à la pointe de la technologie, qui permet à ses clients de proposer, dans des délais très rapides, une offre riche, innovante, répondant aux meilleures pratiques internationales de l'industrie monétiques.

PCA accompagne à ce jour des banques de renom dans 11 pays d'Afrique, avec plus de 1 900 GAB raccordés, 2 millions de clients mobiles, 4 millions de cartes monétiques et plus de 160 000 000 de transactions monétiques traitées annuellement.

▪ **BP REM : Real Estate Management (ex-Essoukna)**

La société Essoukna a été créée en 1976 dont l'objet principal de la société consistait à vendre clés en main des logements économiques ou de standing moyen aux MRE.

Depuis le démarrage de ses activités en 1978, la société Essoukna a été surtout un instrument au service des projets immobiliers du Groupe, chargée de réaliser dans un premier temps tous ses programmes immobiliers (agences et sièges) et dans un second temps les programmes dont le budget est supérieur à 1,5 M DH, son activité se limitait à la vente du stock des projets réalisés.

En 2009, le Groupe Banques Populaires avait inscrit dans sa démarche stratégique, le recentrage des activités front-offices sur le client, l'optimisation de la gestion des back-offices à travers une rationalisation des traitements, l'amélioration de la productivité et le décongestionnement du Front-office des activités administratives.

A cet effet, la société Essoukna, devenue par la suite BP Shore Immo puis Real Estate Management, avait été retenue comme cadre juridique portant certains services d'intérêt commun du Crédit Populaire du Maroc (CPM).

A - Orientations & objectifs stratégiques

Les actions de BP Shore portent sur :

- Réalisation des projets d'investissements de la banque en matière de construction ou aménagement de sièges des filiales, des banques régionales et de leur réseau de succursales et d'agences);
- Maintien en bon état de fonctionnement des installations techniques des sites GBP ;
- Sécurisation des sites du Groupe que ce soit dans le cadre de la sécurité physique ou encore des installations techniques et continuité d'activité ;
- Suivi & la maîtrise du patrimoine immobilier (Cession du patrimoine hors exploitation, etc.)

- Prestations de services en faveur des établissements bancaires (back office, fonctions support, etc.).

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Promotion immobilière & réalisation des projets immobiliers du G.B.P
 Secteur d'activité : Immobilier
 Adresse : 9 -9bis, Rue d'Oran - Rez de chaussée- Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 188 000 000 DH

Valeur nominale : 1 000 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	81 075	43%	43,13%
BP SHORE GROUP	38 000	20%	20,21%
BP CENTRE SUD	13 740	7%	7,31%
BP FES-MEKNES	16 065	9%	8,54%
BP RABAT-KENITRA	11 475	6%	6,10%
BP TANGER/TETOUAN	6 885	4%	3,66%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	6 885	4%	3,66%
BP NADOR - AL HOCEIMA	6 885	4%	3,66%
BP OUJDA	4 590	2%	2,44%
BP LAAYOUNE	2 400	1%	1,28%
Total	188 000	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2017	2018	Var 17-18
Chiffre d'affaires	45 748	78 421	71,42%
Résultat net	9 295	22 624	>100%

Source : BCP

A fin 2018, BP REM a réalisé un CA en hausse de 71,42% à 78,4 MDH par rapport à la même période l'année précédente.

Le résultat net s'est établi à 22,6 MDH soit en hausse de 143,40%. La hausse est expliquée par les évènements ci-après :

- Consolidation de nouvelles activités lancées en 2017
- Plus-value de cession de certains actifs immobilier

▪ BP Shore Back Office SA

Créée en février 2012, BP Shore Back Office a pour mission la réalisation des prestations de services liées aux activités bancaires, pour compte propre ou pour tiers, de toutes prestations de services liées aux activités bancaires tels que :

- traitements des moyens de paiement, chèques, LCN, virements, mise à disposition,

- opérations de bancassurance, de commerce international,
- gestion administrative des comptes, de crédits ou de tous autres produits ou services,
- recouvrement des créances, gestion administrative des ressources humaines, de la monétique, des fonctions de logistique, comptabilité ou toutes autres fonctions de support.

A- Orientations & objectifs stratégiques

BO Shore Back Office a pour principal objectif d'améliorer l'efficacité opérationnelle et pérenniser la performance de l'ensemble des entités du groupe et cela à travers ;

- La stabilisation de la transformation (processus, RH, équilibres financiers...);
- La consolidation de la qualité de la prestation des CTN ;
- La contribution à la maîtrise du risque de l'activité gérée ;
- Le développement de l'activité confiée par le Groupe et des partenaires externes.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Traitements Back Office (Traitement administratif bancaire)
 Secteur d'activité : Services
 Adresse : 72 Bd Hassan II Casablanca 20000

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 3 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP Shore Group	28 485	94,95%
BP FES-MEKNES	300	1,00%
BP RABAT-KENITRA	300	1,00%
BP TANGER/TETOUAN	300	1,00%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	300	1,00%
BP EL JADIDA-SAFI	300	1,00%
DIVERS	15	0,05%
Total	30 000	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2017	2018	Var 17-18
Chiffre d'affaires	155 173	151 548	-2,34%
Résultat net	29 795	24 571	-17,53%

Source : BCP

A fin 2018, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 151,6 en baisse de 2,34% par rapport à l'année dernière, avec un résultat net en baisse de 17,53% à 24,8 MDH. La baisse de résultat est due principalement à la conjugaison des volumes de l'activité Crédit, Epargne & comptes et Trade Finance du Groupe et à la hausse des charges d'exploitation.

▪ BP Shore RH

La société BP SHORE RH aura pour missions essentielles de prendre en charge les processus métiers liés à la fonction RH à la fois simple et complexe. Son expertise dans la gestion des services liés à la fonction RH externalisés couvrent plusieurs activités, à savoir :

- ✓ Gestion de la paie ;
- ✓ Gestion administrative du personnel ;
- ✓ Développement des ressources humaines ;
- ✓ Capital Humain, technologie et Conseil.

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 1 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP Shore Group S.A	9 994	100%
BP Rabat-Kénitra	1	0%
BP Marrakech-Béni Mellal	1	0%
BP Tanger-Tétouan	1	0%
BP Fès-Meknès	1	0%
Autres	2	0%
Total	10 000	100,00%

Source : BCP

▪ **Chaabi Doc Net:**

La société CHAABI DOC NET filiale de BP SHORE GROUP, qui a pour principales missions :

- ✓ Archivage et conservation de tous documents, supports informatiques ou autres contenant d'information ;
- ✓ Numérisation, indexation et transfert physique, analogique ou numérique de tous documents ou support d'archivage ;
- ✓ Etude, conseil et gestion des documents et d'espaces d'archivage ;
- ✓ Exploitation de tous systèmes informatiques optimisant la gestion de la recherche des dossiers par les clients à distance.

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 36 625 600 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP Shore Group S.A	366 155	100%
Autres	101	0%
Total	366 256	100,00%

Source : BCP

▪ **BP Shore Consulting**

BP Shore Consulting a pour activité la réalisation de toutes missions de conseil, d'études et d'assistance ainsi que toutes prestations de services liées.

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 10 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP Shore Group S.A	99 995	100%
Autres	5	0%
Total	100 000	100,00%

Source : BCP

V.15. ATLANTIC BANK INTERNATIONAL

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), Groupe banque atlantique, société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Ce partenariat consiste en la création d'une holding commune dénommée 'Atlantic Bank International' (ABI) à laquelle AFG apportera ses participations dans les sept banques suivantes :

- La Banque Atlantique de la Côte d'Ivoire - BACI- ;
- La Banque Atlantique du Sénégal - BASN - ;
- La Banque Atlantique du Bénin -BABN- ;
- La Banque Atlantique du Togo – BATG- ;
- La Banque Atlantique du Burkina Faso – BABF - ;
- La Banque Atlantique du Mali - BAML – ;
- et La Banque Atlantique du Niger – BANE – ;
- ainsi que ses participations dans les sociétés Atlantique finance et Atlantique technologies.

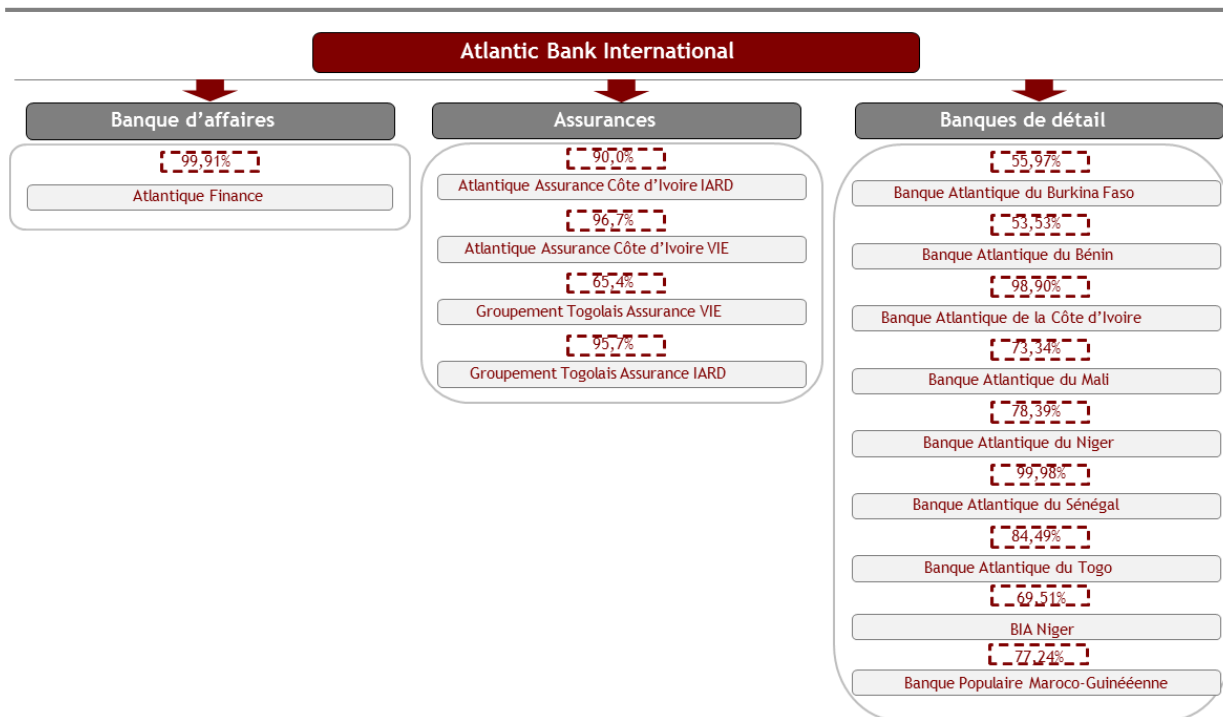
De son côté, la BCP apportera à ladite holding Atlantic Bank International (ABI) l'équivalent en numéraire de la valeur de ces participations, ce qui lui permettra de détenir, à parité avec AFG, le contrôle des sept banques suscitées ainsi que celui de la banque d'affaires Atlantique Finance et de la société d'ingénierie informatique Atlantique Technologie, sachant que la BCP assurera la gestion courante de toutes ces filiales sous la marque Banque Atlantique ainsi que leur gestion stratégique, opérationnelle et financière.

Le partenariat ainsi scellé permet à AFG de s'associer à un partenaire de premier ordre en mesure d'assurer le développement de l'activité bancaire de ses filiales, dans le cadre d'une vision et d'objectifs partagés avec le Groupe atlantique.

Pour la BCP, il conforte ses choix stratégiques de développement à l'International et vient enrichir sa présence en Afrique par sept banques de la zone UEMOA qui abrite plus de 80 Millions d'habitants installés sur un territoire de plus de 3,5 Millions de Km². La BCP accélère ainsi sa présence à l'international et compte dorénavant des filiales bancaires dans 10 pays Africains et sept pays Européens.

A noter que le réseau Banque Atlantique s'est constitué progressivement à partir de la fin des années 80 et s'est accéléré au milieu des années 2000 avec la création en 2005 d'Atlantic Financial Group (AFG), holding de contrôle du groupe Banque Atlantique, avec une large implantation géographique couvrant l'Afrique de l'Ouest.

Organigramme & Pourcentage de contrôle d'ABI au 31 Décembre 2018



Source : BCP

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Holding
 Adresse : Immeuble Atlantique, Avenue Noguès
 Plateau - Abidjan (Côte d'Ivoire)

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 172 039 570 000,00 Francs CFA

Valeur nominale : 10 000,00 Francs CFA

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	12 047 642	70,03%	70,03%
African Development Partners II	3 470 792	20,17%	20,17%
AFG	1 685 518	9,80%	9,80%
Autres	5	0,00%	0,00%
Total	17 203 957	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité (base consolidée) :

En KDH	2017 (*)	2017 inc.BIAN et BPMG	2018 (**)	Var 17/18
PNB *	2 399 899	2 485 292	2 733 491	13,9%
Coût du risque*	-272 692	-558 115	-225 804	-17,2%
Résultat net (Banques)*	641 282	455 360	761 630	18,8%

(*) Cours annuel moyen au 31-12-2017 FCFA/MAD = 0,016863

(**) Cours annuel moyen au 31-12-2018 FCFA/MAD = 0,016887

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2018, les indicateurs d'activité et de résultat se déclinent ainsi :

- Accroissement du PNB de 18,9% entre 2017 et 2018 résultant d'une forte progression de la MNI par rapport à l'an dernier, en lien aussi bien avec la hausse de la marge clientèle que l'optimisation du coût du refinancement
- Forte reprise au niveau de BAML et assainissement au niveau de BACI
- Hausse du résultat net banques de 18,8% à 761,6 MDH en lien avec le net allègement du coût net du risque, notamment une forte reprise au niveau de BAML

V.16. BANK AL-AMAL

Etablissement créé en 1989, BAA a pour vocation première de contribuer au financement des projets d'investissements des entrepreneurs MDM, désireux de s'implanter au Maroc.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Poursuite de la collecte de ressources clientèle amorcée en 2014 ;
- Développement de l'offre produit MDM/Locaux,

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Financement des projets d'investissement notamment ceux initiés par les MDM
 Secteur d'activité : Banque
 Adresse : 288, Bd ZERKTOUNI - Casablanca

- **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 740 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
BCP	2 854 878	38,58%	51,56%
BPRs	703 797	9,51%	12,74%
Actionnaire Hors Groupe	3 841 325	51,91%	35,70%
Total	7 400 000	100%	100%

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2017	2018	Var 17-18
Produits d'exploitation bancaire	53 369	37 812	-29%
PNB	52 399	36 194	-31%
Résultat net	-2 381	-144 781	>-100%

Source : BCP

En 2018, le produit net bancaire de Bank Al Amal est impacté par l'assainissement de leur portefeuille. Ce dernier s'est élevé à 37,8 MDH à fin décembre 2018 en baisse de 29%. Le résultat net a enregistré une baisse importante passant de -2 MDH en 2017 à -145 MDH en 2018 qui s'explique par une progression conséquente du coût du risque.

V.17. ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA

▪ A – Historique et faits marquants de la filiale

Structures de Microfinance organisées en Holding, AMIFA est le fruit d'une convention conclue entre le GBP et les ministres des finances de la république du Mali, les ministres de la république de la Côte d'Ivoire, le ministre de l'économie de la prospective et du développement durable de la république du Gabon et le gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée.

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 110 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 099 995	99,99%	99,99%
Autres	5	0,00%	0,00%
Total	1 100 000	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité

En KDH	4 ème Exercice* 01/07/2016 au 30/06/2017	5 ème Exercice 01/07/2017 au 31/12/2017	6 ème Exercice 01/01/2018 au 31/12/2018	Var 17/16	Var 17/18
	Fonds Propres	108 615	108 796		
Produits d'exploitation	13 819	6 880	19 661	17%	-5%
Résultat d'exploitation	570	-1233	1831	-75%	-376%
Résultat net	1 671	115	2 693	-45%	51%

(*) Exercice social s'étalant du 1^{er} juillet au 30 juin. La société a adopté en 2018 un exercice social s'étalant du 1^{er} janvier au 31 décembre

Source : BCP

En 2017, AMIFA a réalisé un résultat net de 1,7 MDH en baisse de 45% par rapport à la même période l'année précédente.

En 2018, AMIFA a réalisé un résultat net de 2,7 MDH en hausse de 51% par rapport à l'exercice s'étalant du 01/07/2016 au 30/06/2017.

V.18. M2T

M2T est la première entreprise marocaine à avoir mis en place au Maroc un concept unique et breveté de gestion déléguée de services.

Avec une expertise et une expérience de plus de 10 ans dans le développement de technologies innovantes et de gestion de services à fortes valeurs ajoutées, M2T se positionne comme un partenaire incontournable pour plus de 150 entreprises, réparties dans des secteurs importants, au Maroc, en France et au Sénégal: la télécommunication, les pétroliers, le e-commerce, les banques et entreprises d'assurances, etc...

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 15.000.000 Dhs

Valeur nominale : 100 Dhs

Actionnariat	Titres détenus	% en capital
BCP	82 103	54,74%
AM INVEST MOROCCO S.A	21 003	14,00%
MOURAD MEKOUAR	37 500	25 ,00 %
ADEL RBII	7 494	5 ,00 %
SAAD CHOUKRI HIMMICH	1 900	1,27 %
Total	150 000	100%

Source: BCP

▪ Indicateurs d'activité

En KDH	2017	2018	Var 17-18
Fonds Propres	52 582	54 064	2,82%
PNB	122 091	114 901	-5,89%
Résultat net	2 723	2 100	-22,89%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2018, les principaux indicateurs d'activité et de résultat ont évolué comme suit :

- Le Chiffre d'affaires pour un montant de 114 901 milliers de DH en baisse de 5,89% un an auparavant ;
- Ralentissement de l'activité de paiement de facture
- Restructuration de nouvelles activités en lancement suite à l'obtention de l'agrément d'établissement de paiement
- Baisse du résultat net de 22,89% pour atteindre 2 100 milliers de DH en raison de la forte croissance des charges d'exploitation.

V.19. ATPS

Gestion de propriété intellectuelle pour le compte de M2T.

- **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 300 000,00 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
Banque Centrale Populaire	3 000	100	100
Total	3000	100%	100%

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2017	2018	Var 17/18
Fonds propres	2 036	1 886	-7%
Produits d'exploitation	0	0	-
Résultat net	-227	-150	-34%

Source : BCP

V.20. AL AKARIA INVEST¹

Holding Immobilière Portant les Actifs hors exploitation du groupe. Il s'agit d'une, société anonyme au capital social de 300.000,00 dirhams, constituée en juin 2015 par Upline Infrastructure Fund (« UIF »), puis transférée à BCP qui détient son capital à hauteur de 99,87%.

Conformément à son objet social et dans le cadre d'opérations de dation en paiement convenues entre BCP et des clients en difficulté, Al Akaria Invest a repris auprès d'UIF les actions d'Al Akaria Invest I, et créé à ce jour et depuis sa création, six autres véhicules juridiques (« SPV ») afin d'acquérir les premiers actifs auprès de promoteurs immobiliers.

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 300.000,00 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital
BCP	3 000	100%
Total	3 000	100%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2017	2018	Var 17/18
Fonds propres	115 842	1 267 106	994%
Produits d'exploitation	0	8 626	>100%
Résultat net	-32 400	-44 087	-36%

Source : BCP

V.21. BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE

En date du 11 juin 2015, le Conseil d'administration de Banque Centrale Populaire (« BCP ») et le comité directeur du Crédit Populaire du Maroc (« CPM ») ont donné leur accord pour la création d'un pôle d'activité immobilière, afin d'une part de valoriser le patrimoine immobilier d'exploitation et hors exploitation du Groupe, et d'autre part de soutenir le secteur immobilier national en difficulté.

Dans ce cadre-là, et relativement aux actifs immobiliers d'exploitation, la société holding Banque Populaire Patrimoine, société anonyme au capital social de 300.000,00 dirhams, a été constituée en juin 2015 par Upline Infrastructure Fund (« UIF »), puis transférée à BCP qui détient son capital à hauteur de 99,87%.

La société Banque Populaire Patrimoine est ainsi créée à l'effet de développer et d'aménager des actifs d'exploitation (agences, centres d'affaires, sièges...) pour les louer à l'ensemble des entités du Groupe Banque Populaire.

Conformément à son objet social et afin de réaliser les premières agences bancaires de BCP et des Banques Populaires Régionales, la société Banque Populaire Patrimoine a repris auprès d'UIF les actions de Banque Populaire Patrimoine I et créé une deuxième filiale, Banque Populaire Patrimoine II.

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 300 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

¹ Al Akaria Invest VI figure au niveau des titres de participations de la BCP pour l'exercice 2017 pour un pourcentage de participation de 40%. Durant l'exercice 2018, la BCP a cédé la totalité de ses parts dans Al Akaria Invest VI.

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	3000	100%
Total	3000	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2017	2018	Var 17/18
Fonds propres	-365	148 561	>100%
Produits d'exploitation	-	0	-
Résultat net	-157	-431	>100%

Source : BCP

V.22. BANQUE PARTICIPATIVE DU MAROC (BANK AL YOUSR)

Banque Participative du Maroc est une filiale de la BCP dédiée à la finance participative. Elle est régie sous forme de S.A avec un capital de constitution de 340 MDH, détenu à hauteur de 80% par la BCP et 20% par un partenaire industriel Guidance Financial Group, qui a une longue expérience internationale dans la finance participative.

Filiale de la Banque Centrale Populaire, Bank Al Yousr est une banque participative universelle dédiée à la finance islamique au Maroc. Elle offre une gamme élargie de produits à valeur ajoutée conformes aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas. Elle vise à se positionner parmi les leaders du marché participatif marocain.

En 2017, Bank Al Yousr a obtenu l'agrément de Bank Al Maghrib d'exercer en tant que banque participative.

▪ **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
Objet social : Exercice des opérations réservées aux banques participatives.
Secteur d'activité : Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres.
Adresse : 162, rue Molière, Angle boulevard d'Anfa & rue Molière - 20050 – Casablanca

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 340.000.000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	2 720 000	80 %
GUIDANCE INTERNATIONAL FINANCE (DIFC) Ltd	680 000	20%
Total	3 400 000	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2017 ¹	2018	Var 17/18
Produits d'exploitation bancaire	3 309	15 259	NS
PNB	1 467	6 757	NS
Résultat net	-23 557	-51 636	NS

Source : BCP

V.23. BCP BANK (MAURITIUS)

En octobre 2018, la BCP finalise l'acquisition de la Banque des Mascareignes à Maurice auprès du groupe BPCE après l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires.

En tant qu'unique banque d'Afrique du Nord et de l'Ouest présente à Maurice, la BCP compte accompagner la dynamique d'ouverture de ce pays vers l'Afrique francophone ainsi que les flux d'investissement en provenance d'Asie, notamment de China et d'Inde vers l'Afrique.

Un changement de marque et d'appellation est intervenu début 2019, la Banque des Mascareignes se nomme dorénavant BCP Bank (Mauritius) pour instaurer une identité forte à travers le continent.

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 2 218 064 941,32 MUR

Valeur nominale : 776,04 MUR

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	2 858 172	100,00%	100,00%
Total	2 858 172	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En K MUR	2017	2018	Var 17/18
Fonds propres	2 127 262	2 382 365	12%
Produits d'exploitation	-22 040	132 397	>100%
Résultat net	97 626	-44 640	>-100%

Source : BCP

¹ Début de l'activité en septembre 2017

VI. EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES DE LA BCP

VI.1. EVENEMENTS RECENTS DE LA BCP

2009	Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités : <ul style="list-style-type: none"> - Apport de 5 MMDH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital - Apport de 1 MMDH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,60 % du capital.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams ▪ Emission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de 1.5 milliards de dhs ▪ Fusion absorption de Chaabi leasing par Maroc Leasing
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition par la BCP de participations dans les Banques Internationales : British Arab Commercial Bank (Royaume-Uni), Union des Banques Arabes et Françaises (France) et Arab Italian Bank (Italie) ▪ Obtention de l'Investment Grade, attribué par Standard&Poor's au Groupe Banque Populaire, rating relevant de « BB+/B avec des perspectives stables » à « BBB-/Stable/A-3 avec des perspectives stables » ▪ Participation au MFD (Moroccan Financial Board) ▪ Opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP ▪ Implantation du groupe Banque Populaire en Allemagne ▪ Changement de dénomination d'Assalaf Chaabi en Vivalis ▪ Promulgation de la loi 44-08 modifiant et complétant la loi 12-96 ▪ Prise de participation conjointe avec Attijari WafaBank dans le capital de BNP Paribas Mauritanie.
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de participation à hauteur de 23,6% dans le capital de l'Université Internationale de Rabat ▪ Cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la BCP aux BPR ▪ Augmentation de capital de 5% réservée au personnel du CPM en date du 12 Août. ▪ Augmentation de capital de 10% réservée à des institutionnels sélectionnés en date du 15 Août.
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de capital de 5% réservée à la BPCE Maroc en date du 30 Mai. ▪ Prise de participation dans le capital de Atlantic Bank International ▪ Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR le 26 septembre ▪ Augmentation de capital de 5% réservée à la SFI en date du 22 octobre.
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des parts sociales des BPPR réservée au personnel du CPM
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cession par l'Etat Marocain de 6% du capital de la BCP aux BPR
2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promulgation de la loi n° 77-14 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc telle que modifiée et complétée ▪ Augmentation de capital réservée au personnel du CPM
2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par le BCP ▪ Implantation d'Atlantic Bank International en Guinée Bissau
2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agrément de la Banque Participative ▪ Prise de contrôle de la Banque Internationale pour l'Afrique au Niger (BIA – Niger)
2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transfert de l'activité de dépositaire de la BCP au niveau de la filiale Médiastance. ▪ Signature d'un accord portant sur l'acquisition auprès du Groupe BPCE de la Banque des Mascareignes et de sa filiale à Madagascar (Banque des Mascareignes Madagascar) ▪ Le groupe BPCE retient l'offre ferme de la BCP pour l'acquisition de quatre banques sur le continent africain ▪ La création de la filiale AMIFA Sénégal (Atlantic Microfinance For Africa)

	<ul style="list-style-type: none">▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed Karim MOUNIR, Président de la BCP
--	--

VI.2. PRESENTATION DES RESULTATS DE LA BCP

Avertissement

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère non significatif pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la BCP obtient effectivement son contrôle.

Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

A compter du premier janvier 2018, l'adoption de la norme IFRS 9 est devenue obligatoire pour les banques du secteur. Instaurée à la place de la norme IAS 39 qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, mais aussi d'IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers, la norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement comptable, d'évaluation des instruments financiers et de dépréciation (ou provisionnement) du risque de crédit tel que détaillé au niveau des « Normes, principes et méthodes comptables » en Annexes.

Impacts de la première application au niveau du groupe BCP

L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et des modèles de gestion des instruments de dettes détenus par les entités du groupe BCP a abouti :

- au maintien de l'ensemble des prêts aux établissements de crédit et à la clientèle dans la catégorie « coût amorti », le seul changement affectant ces prêts étant lié aux nouveaux principes de provisionnement des pertes de crédit ;
- à la classification des instruments de dette (portefeuille obligataire, bons du Trésor, etc.) antérieurement classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » en juste valeur par capitaux propres recyclables; ces derniers donnent lieu à dépréciation conformément aux principes de la norme IFRS 9 ;
- au reclassement des instruments de capitaux propres (actions, etc.) et des parts d'OPCVM et assimilés antérieurement classés en actifs financiers disponibles à la vente dans la catégorie « juste valeur par résultat » à l'exception de certaines lignes d'actions classées sur option irrévocable en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » ;
- au maintien dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat des actifs déjà classés dans cette catégorie sous IAS 39.

Tableau de passage des catégories comptables sous IAS 39 vers IFRS 9

La BCP affiche un impact brut FTA de -3 585 millions de dirhams sur les fonds propres au titre de la nouvelle application de la norme IFRS9 en termes de provisionnement des créances.

Il est à noter que l'option d'étalement des impacts IFRS 9 sur les capitaux propres FTA (First Time Adoption) a été appliquée par la BCP sur une période 5 ans se traduisant dans le calcul des fonds propres réglementaires de Bank Al Maghrib.

Actifs financiers	31/12/2017	01/01/2018									
	IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9									
	Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur		Actifs financiers au coût amort		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			Instruments de capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dette	
Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	11 157	11 157									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	41 666		41 666								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 666		41 666								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option											
Instruments dérivés de couverture											
Actifs disponibles à la vente	42 136			14 457			23 113	4 566			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 284								19 284		
Prêts et créances sur la clientèle	244 293									244 293	
Titres détenus jusqu'à l'échéance	13 102										13 102
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	371 638										
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9				-8			-39	-483			
01/01/2018 Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		11 157	41 666	14 449			23 074	4 083	19 284	244 293	13 102

Présentation du bilan consolidé IFRS

Présentation de l'ACTIF

En Mdh	2017	janv-18	2018	Δ 01-18/18
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	11 157	11 056	15 195	37%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	41 666	56 115	57 091	2%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>		41 666	46 353	11%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		14 449	10 738	-26%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	41 712	26 792	23 884	-11%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		22 710	19 287	-15%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		4 083	4 597	13%
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	41 712			NA
Titres au coût amorti	13 102	13 102	12 047	-8%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	19 279	19 179	14 699	-23%
Prêts et créances sur la clientèle	228 709	224 644	244 228	9%
Actifs d'impôt exigible	1 092	1 092	1 209	11%
Actifs d'impôt différé	1 431	3 261	3 651	12%
Comptes de régularisation et autres actifs	10 136	10 136	7 591	-25%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	40	40	23	-41%
Immobilisations corporelles	12 668	12 668	14 345	13%
Immobilisations incorporelles	1 014	1 014	1 114	10%
Ecart d'acquisition	1 539	1 539	1 512	-2%
TOTAL ACTIF IFRS	383 545	380 638	396 590	4%

Présentation du PASSIF

En Mdh	2017	janv-18	2018	Δ 01-18/18
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	845	845	1 303	54%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	NA
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	NA
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	42 162	42 162	46 214	10%
Dettes envers la clientèle	273 475	273 475	283 348	4%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	NA
Titres de créance émis	706	706	3 678	>100%
Passifs d'impôt courant	1 446	1 446	1 397	-3%
Passifs d'impôt différé	532	532	734	38%
Comptes de régularisation et autres passifs	7 310	7 310	5 305	-27%
Provisions techniques des contrats d'assurance	5 086	5 086	1 233	-76%
Provisions pour risques et charges	3 200	4 039	4 742	17%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 656	3 656	3 229	-12%
Dettes subordonnées	5 299	5 299	7 217	36%
Capital et réserves liées	21 361	21 361	22 330	5%
Réserves consolidées	13 681	11 225	12 491	11%
- Part du groupe	4 445	2 465	3 180	29%
- Part des BPR	-	-	-	NA
- Part des minoritaires	9 236	8 760	9 311	6%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	1 374	84	-174	<-100%

- Part du groupe	927	175	-58	<-100%
- Part des BPR	-	-	-	NA
- Part des minoritaires	447	-92	-116	27%
Résultat net de l'exercice	3 412	3 412	3 543	4%
- Part du groupe	2 843	2 843	2 943	4%
- Part des BPR	-	-	-	NA
- Part des minoritaires	569	569	600	5%
TOTAL PASSIF IFRS	383 545	380 638	396 590	4%

(*) L'application de la norme IFRS 9 à compter de janvier 2018 est rétrospective : l'incidence des changements induits par rapport à l'application de la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2017 est enregistrée dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice 2018.

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2018, le total bilan consolidé de la BCP s'est affiché à 396 590 MDH, soit une évolution de +16 MDH par rapport début janvier 2018 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a connu une croissance de 9% et s'établit à 244 228 MDH (soit 62% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 283 348 MDH en augmentation de 4% par rapport à début 2018 (soit 71% du total passif).

A fin 2018, une baisse de 23% est constatée au niveau des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit qui se situent à 14 782 MDH due à la combinaison des éléments suivants :

- Le recul de 43% des comptes à vue en se situant à 5 992 MDH à fin 2018 émanant, principalement, des comptes des correspondants étrangers essentiellement chez la BCP pour 2,3 MMDH, 1,5 MMDH de moins constatée chez Upline Group et 400 MDH de moins chez les filiales ABI ;
- La baisse des prêts à 8 550 MDH à fin 2018 (soit -3% par rapport à janvier 2018) ;
- La hausse des opérations de pension à 240 MDH à fin 2018.

Les prêts et créances, après dépréciation, suivent la même tendance baissière en s'affichant à 14 699 MDH à fin 2018, pour un niveau de dépréciation de 83 MDH.

Les prêts et créances sur la clientèle bruts ont enregistré une croissance de 8% en 2018 pour s'établir à 264 598 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 7% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 222 951 MDH à fin 2018 par rapport à 208 740 MDH en janvier 2018.
- La hausse significative des opérations de pension à 5 915 à fin 2018 contre 202 MDH en janvier 2018 provient de nouvelles opérations de pensions réalisées par la SDM (*Salle des Marchés*) avec différentes contreparties financières de la place ;
- La hausse de 5% des opérations de location financement qui se situent à 14 827 MDH à fin 2018 ;
- La baisse de 2% des comptes ordinaires débiteurs à 20 904 MDH en 2018.

Une dépréciation des prêts et créances clientèle à 20 369 MDH est constatées à fin 2018 contre 19 649 MDH en janvier 2018 et 15 584 MDH au 31 décembre 2017 (une différence de 4 065 MDH est à noter qui provient des retraitements des dépréciations selon IFRS 9. Par conséquent, les prêts et créances sur la clientèle nets à fin 2018 se chiffrent à 244 228 MDH.

Enfin, le poids des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan se situe à 62% à fin 2018, soit 2,6 points de plus qu'en janvier 2018.

Le poste « Dette envers la clientèle » a connu une progression de 4% à 283 348 MDH en 2018 contre 273 475 MDH en janvier 2018.

Présentation du compte de résultats consolidé IFRS

En Mdh	2017	2018	Δ 17/18
Intérêts et produits assimilés	15 457	15 933	3%
Intérêts et charges assimilés	-5 021	-4 892	-3%
MARGE D'INTERÊTS	10 436	11 040	6%
Commissions perçues	2 602	2 936	13%
Commissions servies	-275	-327	19%
MARGE SUR COMMISSIONS	2 327	2 609	12%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 842	2 301	25%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	876	284	-68%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 718	2 585	-5%
Produits des autres activités	5 493	1 712	-69%
Charges des autres activités	-4 611	-926	-80%
PRODUIT NET BANCAIRE	16 363	17 020	4%
Charges générales d'exploitation	-7 438	-7 857	6%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-954	-1 026	8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 971	8 137	2%
Coût du risque	-3 091	-3 154	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 881	4 983	2%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4	-4	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-13	188	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	NA
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 872	5 167	6%
Impôts sur les bénéfices	-1 460	-1 625	11%
RESULTAT NET	3 412	3 543	4%
Résultat - part BPR	-	-	NA
Résultat hors groupe	569	600	5%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	2 843	2 943	4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Entre 2017 et 2018, la marge d'intérêt est en hausse de 6% en passant, respectivement, de 10 436 MDH à 11 040 MDH en raison de la hausse des produits d'intérêts conjuguée au recul des charges d'intérêts :

- La hausse des produits d'intérêt de 3% et qui se chiffrent à 15 933 MDH à fin 2018 contre 15 457 MDH à fin 2017. La hausse des produits d'intérêts s'explique par la hausse des intérêts sur opérations avec la clientèle qui s'établissent à 13 827 MDH en 2018, représentant 87% du total des produits d'intérêt, contre 13 218 MDH en 2017. Elle s'accompagne, également, de la hausse des intérêts sur opérations interbancaires qui ont atteint 444 MDH en 2018 contre 428 MDH en 2017 suite à la croissance des opérations de pension. Les actifs disponibles à la vente ont subi une baisse de 7% en s'affichant à 1 095 MDH en 2018 contre 1 184 MDH en 2017.
- Le recul de 3% des charges d'intérêts ou assimilés qui se chiffrent à 4 892 MDH en 2018 contre 5 021 MDH en 2017 dû, principalement, à la baisse des intérêts des opérations avec la clientèle de 3% à 3 536 MDH, représentant 72% du total du poste accompagnée de la baisse des intérêts sur les opérations interbancaires de 9% à 1 106 MDH. Les intérêts sur emprunts émis par la banque ont augmenté en s'affichant à 246 MDH en 2018 contre 124 MDH en 2017.

Une hausse de 1,1 point est constatée au niveau du taux de marge d'intérêts qui s'établit à 65% en 2018 contre 64% en 2017.

Une progression de 12% est constatée au niveau de la marge sur commissions qui s'établit à 2 609 MDH en 2018 contre 2 327 MDH en 2017 s'expliquant par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation de 13% des commissions nettes perçues entre 2018 et 2017 pour s'établir à, 2 936 MDH. Cette hausse résulte, essentiellement, de la progression des commissions sur prestations de services bancaires et financiers de 363 MDH en se situant à 2 651 MDH en 2018, représentant, ainsi, 90% du total des commissions nettes perçues. En outre, les commissions nettes sur titres s'élèvent à 285 MDH en 2018 contre 314 MDH en 2017, enregistrant, ainsi, une baisse de 9% sur la période.
- La hausse de 53 MDH des commissions nettes servies constatée entre 2017 et 2018 qui passent de, respectivement, 275 MDH à 327 MDH due à l'augmentation des charges liées aux prestations de services bancaires.

De sa part, le taux de marge sur commissions s'élève à 15% sur la même période.

A fin 2018, le résultat des activités de marché a enregistré une baisse de 5%, par rapport à fin 2017, pour s'établir à 2 585 MDH eu égard de la baisse des gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction qui passe de 1 842 MDH en 2017 à 1 747 MDH en 2018. Cette baisse de 95 MDH trouve son origine, dans principalement, le recul des titres à revenu variable et des instruments financiers dérivés à, respectivement, 408 MDH et 549 MDH en 2018 contre 519 MDH et 669 MDH en 2017.

Par ailleurs, il est à noter que la baisse de 68% enregistrées au niveau des gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres à 284 MDH en 2018 contre 876 MDH en 2017 est due aux retraitements de l'IFRS 9 quant à la comptabilisation des instruments financiers. En effet, les gains et pertes nets sur instruments financiers du portefeuille actions, OPCVM ne sont plus comptabilisés en AFS (Actifs financiers disponibles à la vente) et passent en Actions et autres revenus à titres variable.

Par conséquent, le poste des gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat s'affiche à 554 MDH en 2018 enregistré à hauteur de 98% par les actions et autres revenus à titres variable (544 MDH).

La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 15,2% au titre de l'exercice 2018 contre 16,6% en 2017, soit une baisse de 1,4 point.

A fin 2018, le résultat des autres activités s'élève à 786 MDH contre 882 MDH à fin 2017, soit une baisse de 11% provenant de la combinaison des éléments suivants :

- La baisse des produits de l'activité d'assurance à 1 183 MDH en 2018 contre 4 898 MDH en 2017 conjuguée à la baisse des charges de l'activité d'assurance à 797 MDH en 2018 contre 4 406 MDH en 2017 qui s'expliquent par la déconsolidation de la filiale assurance Mutuelle Attamine Chaabi ;

Les autres produits s'affichent à 529 MDH en 2018 contre 595 MDH en 2017 accompagnée du recul des autres charges à 129 MDH en 2018 contre 205 MDH en 2017.

A fin 2018, le PNB évolue de +4% pour s'établir à 17 020 MDH.

La contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 36% en 2018 avec un montant de 26 099 MDH. En outre, la BCP a réalisé 31% du PNB consolidé, soit 5 346 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 33% du PNB se situant à 5 575 MDH dont le Groupe ABI qui représente 18% du PNB se situant à 3 070 MDH.

A fin 2018, le résultat brut d'exploitation a enregistré une croissance de 2% pour s'établir à 8 137 MDH contre 7 971 MDH en 2017 eu égard du mouvement des postes suivants :

- La hausse de 4% du PNB à 17 020 MDH à fin 2018 ;
- La hausse de 8% des dotations aux amortissements et provisions à 1 026 MDH ;
- La hausse des charges générales d'exploitation de 6% à 7 857 MDH en 2018 contre 7 438 MDH en 2017.

Le coefficient d'exploitation a augmenté de 0,9 points pour s'établir à 52% à fin 2018 contre 51% en 2017 en raison d'une hausse plus rapide des charges générales d'exploitation par rapport à la hausse du PNB.

Au titre de l'exercice 2018, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 6% pour s'établir à 7 857 MDH. Cette croissance s'explique principalement par la hausse des charges de personnel de 6% à 4 328 MDH à fin 2018 contre 4 077 MDH à fin 2017 générée, principalement, au niveau des filiales récemment introduite dans le périmètre de consolidation dont Bank AL YOURS, BIA NIGER. De surcroît, les autres charges générales d'exploitation et les charges externes ont augmenté de respectivement, 108 MDH et 64 MDH sur la même période, pour s'établir à 594 MDH et 2 683 MDH. Par contre, les impôts et taxes ont enregistré une légère baisse de 2% pour s'établir à 252 MDH à fin 2018.

Le coût du risque évolue de 2% pour se situer à 3 154 MDH à fin 2018 contre 3 091 MDH à fin 2017. Il se compose de ce qui suit :

- Les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains qui se chiffrent à 1 344 MDH à fin 2018 dont :
 - -47 MDH relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1)
 - 90 MDH correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2)
 - 1 302 MDH relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3)
- Les autres provisions pour risque et charges se chiffrent à 970 MDH à fin 2018
- Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés se chiffrent à 966 MDH à fin 2018.

La BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 20% (617 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 1 396 MDH. Les BPR et les filiales enregistrent un coût de risque de 1 755 MDH et 782 MDH et participent à la formation du coût de risque à hauteur, respective, de 56% et 24% respectivement.

A fin 2018, le résultat d'exploitation a enregistré une croissance de 2% pour s'établir à 4 983 MDH contre 4 881 MDH en 2017. Cette augmentation trouve son origine dans une évolution plus rapide du résultat brut d'exploitation (+166 MDH) par rapport au coût du risque (+63 MDH).

Le résultat net consolidé connaît une hausse de 4% en se chiffrant à 3 543 MDH à fin 2018 contre 3 412 MDH à fin 2017. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 4% entre 2017 et 2018 passant, respectivement, de 2 843 MDH à 2 943 MDH. Son poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2018 est de 83%.
- Résultat net part des minoritaires : hausse de 5% entre 2017 et 2018 en passant, respectivement, de 569 MDH à 600 MDH. Sa part dans le résultat net consolidé est de 17%.

La hausse du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de 2% ;
- Conjuguée à la constatation de gains nets sur autres actifs de 188 MDH à fin 2018 contre les pertes de -13 MDH enregistrées à fin 2017 ;
- La constatation de 1 625 MDH en impôt sur les résultats en 2018.

Ratios de solvabilité du CPM

En Mdh	2017	2018	Δ 17/18
Ratios de solvabilité sur base individuelle :			
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	10,25%	10,07%	<i>-0,18 pts</i>
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	13,27%	13,75%	<i>0,48 pts</i>
Ratio de solvabilité sur base consolidée :			
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	10,77%	10,53%	<i>-0,24 pts</i>
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	12,97%	13,06%	<i>0,09 pts</i>

Source : BCP

A fin 2018, le CPM affiche un ratio de solvabilité de 13,06% (sur base consolidée) et respecte le ratio de division des risques.

Ratios de liquidité du CPM

Le ratio de liquidité de la BCP (LCR) à fin 2018 est au-dessus du seuil règlementaire soit à 130%.

Présentation du tableau de flux de trésorerie

En Mdh	2017	2018	Δ 17/18
Résultat avant impôts	4 872	5 167	6%
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	810	1 113	37%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-0	-2	<-100%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 360	1 193	-12%
+/- Dotations nettes aux provisions	303	718	>100%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-4	4	>100%
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-936	-1 668	78%
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	NA
+/- Autres mouvements	7	63	>100%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 540	1 420	-8%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	3 155	2 248	-29%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 751	-10 501	<-100%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-8 051	-1 298	-84%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	143	663	>100%
- Impôts versés	-1 267	-1 757	39%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-9 771	-10 644	9%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-3 360	-4 057	21%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	620	2 962	>100%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-	NA
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 165	-3 004	39%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 545	-42	-97%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-293	-1 276	<-100%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	4 540	4 653	2%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 247	3 377	-20%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	210	-66	<-100%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-447	-787	76%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	19 874	19 327	-3%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14 163	10 211	-28%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 711	9 116	60%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 428	18 539	-5%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	10 312	13 892	35%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	9 116	4 647	-49%
Variation de la trésorerie nette	-447	-787	76%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2018, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à -787 MDH trouvant son explication dans :

- les flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle qui se chiffrent à -4 057 MDH en raison de la constatation :
 - de flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à 2 248 MDH à fin 2018 contre 3 155 MDH à fin 2017 ;

-
- de flux liés aux opérations avec la clientèle qui s'enregistrent à -10 501 MDH à fin 2018 contre -3 751 MDH à fin 2017 en raison du développement de la distribution des crédits par la hausse des encours de 9% compensée par la ressources des crédits du Groupe ayant évolué de 4% ;
 - de flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers s'affichant à -1 298 MDH en 2018 contre -8 051 en 2017. Cette variation s'explique principalement par l'enregistrement d'opérations de cession de titres de placement plus importantes que les acquisitions effectuées notamment chez la BCP, ABI et Upline Group.
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à -42 MDH à fin 2018 contre -1 545 MDH en 2017 suite à des acquisitions de titres de participations réalisées par la BCP à travers Upline Investment Fund (UIF) et Alhif. Par ailleurs, ils sont, également, constitués, des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles de -3 004 MDH à fin 2018 ;
 - les flux nets provenant des activités de financement se sont établis à 3 377 MDH à fin 2018 dont, 4 653 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement contre 4 540 MDH en 2017 et -1 276 MDH de flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires.

PARTIE IV

FACTEURS DE RISQUE

Le dispositif de gestion globale des risques du Groupe s'articule autour d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards en la matière, et une structure de gouvernance intégrée lui permettant de repérer les risques auxquels il est exposé, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace tout en établissant un système de suivi et de réajustements.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Comité d'Audit, Comités de Gestion des Risques, Comité Placement...);
- la fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (risque crédit, risque marché, risque financier et risque opérationnel) ;
- les instances relevant du contrôle interne.

I. RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objet de définir un cadre global pour les activités générant les risques de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer au Groupe un développement serein de ses activités. La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- sécurité et rentabilité des opérations ;
- diversification des risques ;
- normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- notation des Entreprises et Professionnels et scoring à l'octroi des crédits aux particuliers ;
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion des risques de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de prise, de suivi et de maîtrise des risques.

Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- l'analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes, et deuxième lecture de risque faite par les entités Contre-étude au niveau des BPR et de la BCP ;
- la prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- l'exercice des pouvoirs dans le cadre des comités traduisant la collégialité de la décision ;
- un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- l'exclusion des pouvoirs des BPR des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- la séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des BPR.

Aperçu du dispositif de surveillance des risques de crédit

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques de crédit repose principalement sur les axes suivants :

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comités de crédit régionaux, Comités de crédit BCP : Comité interne de crédit, Comité du recouvrement et des grands risques...)
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit ;
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent, au même titre que le groupe, à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- Evaluation et suivi indépendant de la qualité des risques ;
- Suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration ;
- Suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Notre dispositif, s'appuyant sur notre structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée, se complète progressivement par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au Management et aux Instances de Gouvernance de la Banque permettant de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé ;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

Système de notation interne

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties qu'il s'agisse d'Etats souverains, de banques ou d'entreprises. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est assujettie actuellement au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers, en attendant le déploiement du nouvel outil dédié à la notation des particuliers.

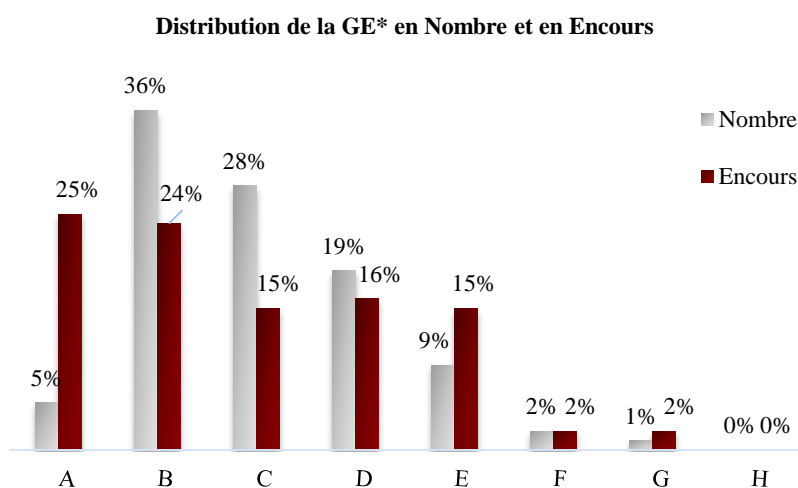
Le système de notation constitue le coeur du dispositif de gestion des risques de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. La notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an. De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes, en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes F, G et H) qui font l'objet d'un examen au niveau des Comités Risques.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du nouveau processus de provisionnement IFRS9.

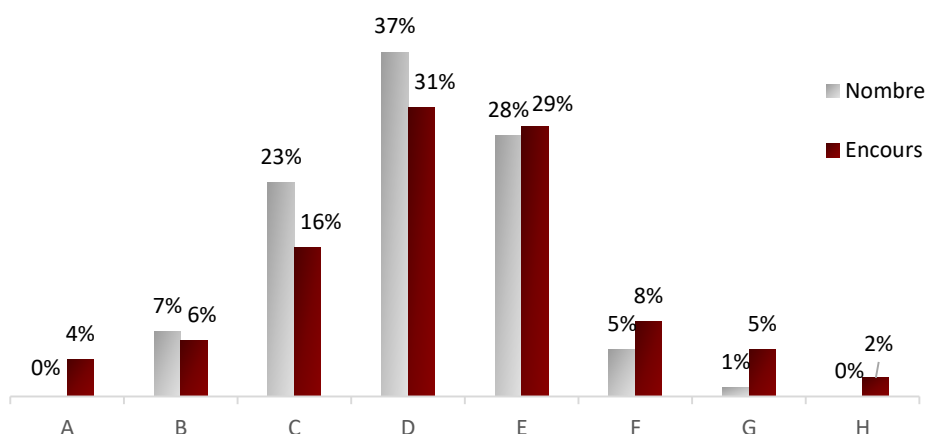
Enfin et dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, connus sous le nom de backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la viabilité des modèles de notation et de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

Au 31 décembre 2018, la distribution du portefeuille noté se présente comme suit :



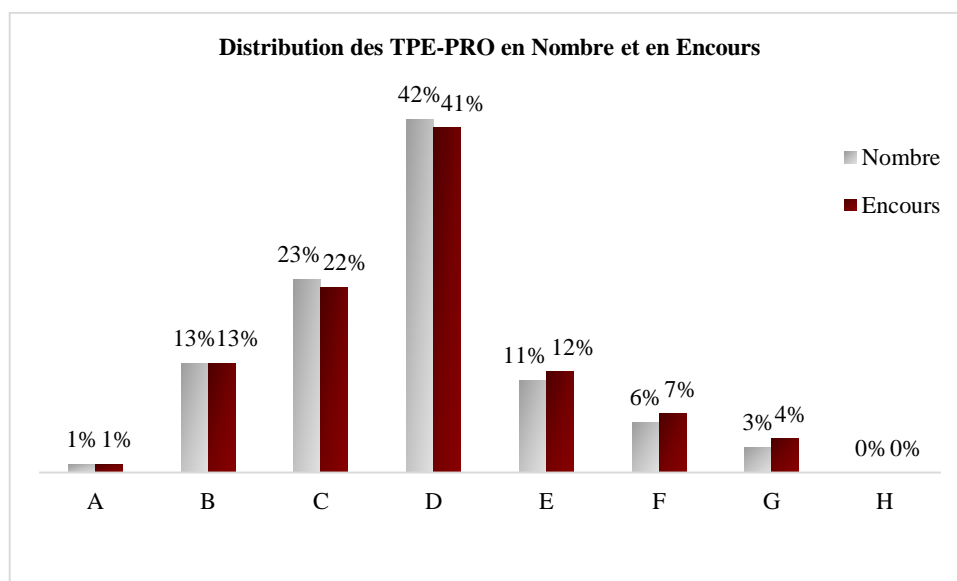
*GE : Entreprise avec un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions de DH

Distribution de la PME* en Nombre et en Encours



*PME : Entreprise avec un chiffre d'affaires compris entre 3 et 50 millions de DH

L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille, en nombre et en encours est concentré sur les notes se situant entre les classes A et E. Les notes A, B et C concentrent 69% des entreprises GE notées en nombre, correspondant à 64% d'encours en décembre 2018. Pour les PME, les classes B, C, D représentent 67% en nombre et 53% en encours en décembre 2018.



L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments.

Les classes B-E concentrent 89% des TPE/PRO avec 88% de l'encours total sur ce segment.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque pour, d'une part, obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi, mis en place, est construit autour des éléments suivants:

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrales des bilans propres à la Banque, base de notation,...) ;
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque ;
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant les premières bases du cadre d'appétence au risque.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM (*)
100 premiers risques CPM (*)	68%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM (*)	36%

(*) Hors filiales

Processus de revue du portefeuille

La revue de portefeuille constitue de plus en plus un outil important du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Il vient compléter le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance,...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classes de risque, par niveau d'engagements...

A travers l'analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter vis-à-vis d'un portefeuille donné (développement des relations, maintien, désengagement, renforcement des sûretés...).

Dispositif d'appétence au risque crédit

Dans le cadre de la construction progressive d'un dispositif d'appétence aux risques nécessaire au pilotage stratégique de la Banque, le processus des limites sectorielles a été revu en profondeur en 2016 et celui des limites par groupe de contreparties a été opérationnalisé en 2017 :

Limites de concentration sectorielle : La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché global sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et plus maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau de la limite atteinte.

Limites de concentration individuelle : En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risques. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limite sectorielle ...), des limites par groupes de contreparties sont définis après approbation des comités idoines.

Dispositif de suivi des créances sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus tôt possible les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain, afin de pouvoir le traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque, peuvent encore être assez efficaces et peu onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à cadence mensuelle.

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance.

Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de la situation sont inscrits dans la "Watch List", après décision des comités compétents.

Cette «Watch List » qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi, pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la « Watch List » constitue le cœur du dispositif de dimensionnement à la fois des provisions sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9). Cela permet de converger parfaitement le système de gestion des risques et celui de provisionnement.

Il est à souligner que le cadre régissant le traitement des créances sensibles fait l'objet d'une nouvelle circulaire définie par Bank Al Maghrib, en cours de finalisation, et ce dans le cadre de la refonte de la circulaire 19G.

II. RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché représentent les risques de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation. Ils résultent d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion des risques de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance aux risques et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs des limites et des délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse des risques de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

Politiques et procédures

La politique de gestion des risques de marché définit le cadre global de la gestion des risques liés aux activités de marché. Elle intègre, au sein d'un dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de

gestion des risques ainsi que les principes et lignes directrices adoptés par la Banque pour orienter son exposition aux risques sur les activités de marché. Cette politique prend appui sur un corpus réglementaire interne comprenant un ensemble de circulaires, de procédures et de normes encadrant la prise de risques sur les activités de marché.

La politique de gestion des risques de marché met l'accent sur :

- Les rôles et les responsabilités des organes de gouvernance et de gestion ainsi que les missions des entités opérationnelles impliquées dans la gestion des risques de marché ;
- La détermination et la revue des limites de marchés ;
- La revue des expositions et des risques ;
- Les méthodologies de mesure des risques et la validation des modèles de valorisation ;
- Les outils de suivi et de Reporting.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché, notamment :

- Un dispositif de séparation des portefeuilles des activités de négociation de celles à caractère bancaire, traduisant les prérogatives des circulaires 26/G/2007 et 8/G/2010 relatives au calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.
- Un système de délégation de pouvoirs encadrant les attributions déléguées aux responsables des activités de marché en vue de :
 - sécuriser les opérations et limiter les risques ;
 - se conformer à la réglementation bancaire en matière de contrôle interne et de gestion prudentielle ;
 - optimiser les circuits décisionnels ;
 - améliorer la rentabilité.
- Une politique de gestion des produits dérivés décrivant le processus de lancement, de suivi et de gestion des produits dérivés. Elle encadre ainsi les attributions déléguées aux différentes fonctions intervenant dans ce processus et les principales limites auxquelles cette activité est assujettie.

Acteurs et entités impliqués dans la gestion des risques de marché

La maîtrise des risques de marché est assurée au travers des instances de gouvernance ad-hoc appuyées par les acteurs suivants :

« *La Banque des Marchés* » : constitue la première ligne d'autocontrôle. En matière de risque, ses attributions comprennent :

- La proposition de limite de risque pour chacun des portefeuilles sous gestion en fonction des objectifs de rendement et de tolérance au risque. Ces limites de risque sont soumises, après analyse et calibration par le Risk Management, au Comité
- Gestion Globale des Risques Groupe pour validation ;
- La soumission pour approbation suivant un dispositif de délégations de pouvoirs régi par une circulaire interne, des transactions qui dépassent leur niveau de compétence.
- « Le Middle Office » : réalise le contrôle de premier niveau et exerce quotidiennement des actions de suivi en toute indépendance par rapport aux opérationnels des activités de marché. Ses principales attributions consistent en :
- Un suivi et contrôle des opérations de marché (mise à jour des données, suivi des positions, conformité des opérations, analyse et correction des écarts) ;

-
- Une analyse des résultats des activités de marché : rapprochement, réconciliation et suivi des profits et pertes (P&L) ;
 - Un suivi des risques : surveillance des limites, analyse et suivi des opérations de couverture ;
 - Une optimisation et développement des moyens de traitement (participation et accompagnement lors des développements des systèmes d'information, des nouveaux produits, des référentiels internes et des procédures de gestion).

« *Les Risques de Marché* » : définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché de la Banque. Cette fonction est en charge du contrôle de deuxième niveau. Ses principales missions consistent à :

- Concevoir, développer et organiser le Dispositif de gestion des risques de marché ;
- Définir les méthodologies de mesure des risques et de détermination des limites ;
- Assurer un suivi des positions, des limites et des risques engendrés par les activités de marché;
- Assurer le développement et l'optimisation des outils et systèmes de mesure des risques ;
- Produire les reportings réglementaires et internes destinés au régulateur et aux différents comités et instances de gouvernance du Groupe.

« *Les Risques de Contrepartie* » : intervient sur les aspects méthodologiques relatifs au risque de contrepartie lié aux activités de marché, en concevant et implémentant les normes du Groupe en la matière.

Dispositif de gestion et de suivi des risques des marchés

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion des risques de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Limites applicables

Le dispositif des limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, limites de transaction et limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir des enveloppes des risques de marché autorisées, qui sont allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actifs, en fonction de l'arbitrage rendement/risque, des considérations de volatilité et incertitude des marchés, et de la stratégie de placement mises en œuvre. Les limites de VaR globale et VaR par portefeuilles sont complétées par des limites de sensibilités appropriées à chaque type de produits, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière des montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

Les limites de contrepartie concernent le risque d'exposition sur les contreparties bancaires. Ces limites sont définies en se basant, sur le rating des agences de notation pour les contreparties notées, et un modèle interne basé sur une analyse des données qualitatives et quantitatives, les cas échéant.

Par ailleurs, le dispositif des limites de marché et de transaction est basé sur une grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché et par intervenant. Le processus de renouvellement des limites et de gestion de dérogation est encadré par une circulaire interne.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi des risques de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Risk Management. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting bimestriel des niveaux d'exposition, des rendements, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

Le système de reporting des risques au sein de la Banque revêt deux formes :

- Un système de reporting interne relatif au processus de surveillance et de gestion des risques de marché, comprenant des indicateurs de risques par compartiment ;
- Un système de reporting interne relatif au processus de surveillance et de gestion des risques de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence bimestrielle, et aux Comités émanant des organes de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes fixées préalablement.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : le calcul de la Value at Risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarios de stress d'autre part.

La VaR est défini comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. La Banque retient un niveau de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, les risques de marché que la Banque a pris sur les activités de Trading.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarios historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de risques.

Consciente des limites du modèle VaR, la Banque incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L à partir des scénarios standards ou des scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories, à savoir des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché. Les Comités de gestion (Comité de Gestion Globale des Risques et Comité de Placement) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marchés, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs de limite.

Le reporting présenté aux différents comités comprend en plus de l'analyse de la sensibilité des portefeuilles, des simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

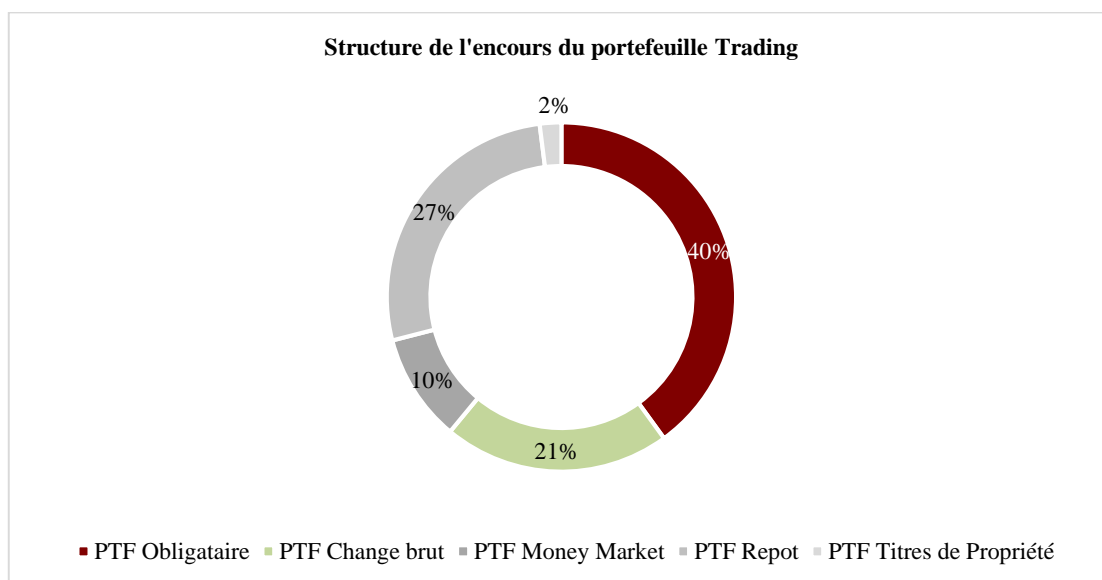
Evolution des expositions et du profil de risque

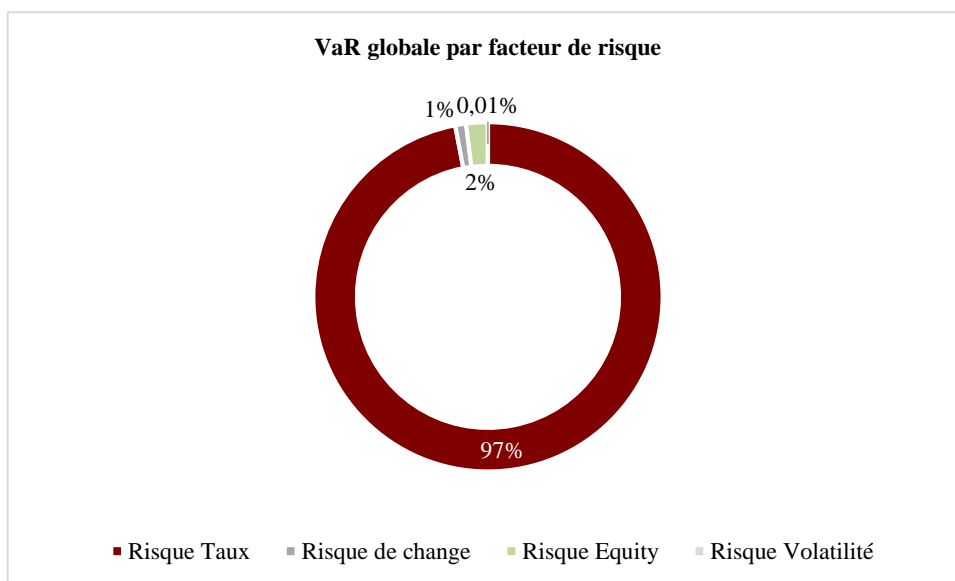
A fin décembre 2018, l'encours brut global du portefeuille trading est arrêté à 108,9 MMDH, dont 40% placé en titres obligataires direct ou via OPCVM et 21% sur l'activité de change. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de diversification inter-portefeuilles est estimé à 82 MDH, soit 0,14% du mark-to-market du portefeuille trading, hors opérations de couverture et de financement, qui s'élève à 58 MMDH au terme de l'année 2018.

La VaR estimée est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et les titres de propriétés, et accessoirement sur les opérations de change à terme, les opérations de trésorerie devises et les dérivés de change. Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

Le niveau de VaR a suivi une tendance baissière tout au long de l'année 2018, en lien principalement avec la baisse de la volatilité des paramètres de marché, en particulier les taux MAD, et la baisse de la Duration du portefeuille obligataire global.

Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2018, la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale.





Compartiment change

L'année 2018 a été marquée par une augmentation de l'encours change à terme pour atteindre 11 MMDH à fin décembre 2018.

En termes de position de change, la Banque a clôturé l'année avec une position de change globale « long » de 456 MDH, y compris les dérivés de change. Les limites réglementaires par rapport au niveau des fonds propres, pour la position de change globale et les positions par devise sont respectées courant 2018.

La VaR de l'activité trading de change, hors effet de diversification atteint 8,1 MDH en fin d'année. Le portefeuille change à terme est le plus gros contributeur de VaR sur l'activité Change avec 6,8 MDH.

Compartiment obligataire

La VaR de l'activité trading obligataire y compris le portefeuille OPCVM obligataire, s'élève à 60.8 MDH à fin décembre 2018 pour un encours global de 43.9 MMDH.

Compartiment Actions et OPCVM Diversifié

L'encours du portefeuille Actions et OPCVM Diversifié est arrêté à 2,4 MMDH au 31 décembre 2018, et la VaR de la poche Action à 15,2 MDH.

III. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe. Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité ;
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité ;
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, elles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques

Evolution des indicateurs de risque

Le profil des actifs à court terme à fin décembre 2018 est similaire à celui de décembre 2017. Néanmoins, les passifs à court terme ont continué leur progression compte tenu d'un recours plus élevé au financement du marché monétaire (à très court terme). Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- la hausse des repos donnés de 6,5 Milliards de DH ;
- l'émission de certificats de dépôts à hauteur de 3 Milliards de DH et l'émission d'une nouvelle dette subordonnée de 2 Milliards de DH ;
- la poursuite de la hausse des opérations de change à terme ;
- la hausse de la durée résiduelle des dépôts à terme, qui est passée de 6,2 mois en décembre 2017 à 6,5 mois en décembre 2018 ;
- une reprise des taux du marché (BDT) sur les maturités moyennes et longues, après la baisse enregistrée au cours du 1er trimestre 2018.

Ces opérations, ainsi que la revue des conventions d'écoulement des ressources non échéancées, ont augmenté la sensibilité des bénéfices à une variation des taux du marché. Ainsi en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de -198 Millions de DH contre -158 MDH en décembre 2017. A noter que la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois, sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la Banque en 2017 et

2018. L'impact d'une telle variation représente moins de 2% du PNB et des fonds propres réglementaires.

	31/12/2017	31/12/2018
Impact sur le bénéfice (<i>en millions de dirhams</i>)	-158	-198
Par rapport au produit net bancaire	1,40%	1,69%
Impact sur la valeur économique sur le CT (<i>en millions de dirhams</i>)	-307	-83
Par rapport aux fonds propres réglementaires	0,95%	0,25%

Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor et d'OPCVM et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;
- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe, une part qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences s'est prolongé en 2017 et compte se poursuivre tout au long de la période du PMT, contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, le Groupe est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir aux opérations de pension à court terme auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières.

Evolution des indicateurs de risque

Le total des actifs du CPM s'est établi à 329 milliards de dirhams à fin décembre 2018 contre 312 milliards de dirhams en décembre 2017, soit une augmentation de 5,4%.

En décembre 2018 et par rapport à décembre 2017, les emplois devant être refinancés en cash représentent plus de 18,2 milliards de dirhams. Il s'agit principalement des crédits clientèle (+12,7 MMDH dont 7,5 MMDH de crédits TVA), du portefeuille de participation (+3,1 MMDH), du portefeuille titres (+0,8 MMDH), des immobilisations corporelles et incorporelles (+1,6 MMDH). Ces montants ont été refinancés par :

- une augmentation des dépôts de la clientèle (+6,2 MMDH) ;
- une augmentation du refinancement sur le marché monétaire (+6,5 MMDH) ;
- une émission de certificats de dépôt (+3 MMDH) ;

- une émission de dettes subordonnées (+2 MMDH).

La situation de liquidité de la Banque reste confortable, en témoigne le niveau du LCR à fin décembre 2018 (130%) largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 2,6%, passant de 237 milliards de DH en décembre 2017 à 244 milliards de DH à fin décembre 2018. Cette hausse concerne les dépôts des particuliers, aussi bien les comptes sur carnet (+3,0%) que les dépôts à vue (+4,4%). La part des ressources non rémunérées s'est maintenue à un peu plus de 66% en décembre 2018.

Le coefficient de transformation du Groupe s'est situé à 87.7% en décembre 2018 contre 84,5% en décembre 2017 (soit une augmentation de 3,2 points) en raison d'une hausse des crédits supérieure à celle des dépôts.

IV. RISQUES OPERATIONNELS

Dispositif de gestion des risques opérationnels

En ligne avec la réglementation, le Groupe Banque Populaire définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique et de réputation, mais exclut le risque stratégique.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel, notre dispositif cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II. De ce fait, il s'inscrit dans un système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières;
- Communiquer les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- Faire engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts et la probabilité de survenance des événements de risques.

Organisation de la filière risques opérationnels

L'organisation de la filière au sein du Groupe s'articule autour de :

- la fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- des gestionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils informatiques en synergie avec les dispositifs adoptés au sein du Groupe ;
- des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion de risque opérationnel mis à leur disposition.

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les quatre principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, le suivi des risques liés aux activités externalisées et le plan de continuité d'activité.

Cartographie des risques

La démarche de revue de la cartographie de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués.

En amont de ces évaluations, le référentiel interne des processus (métiers, processus) peut faire l'objet d'adaptations pour tenir compte des spécificités des entités et des métiers.

L'évaluation de ces événements de risque opérationnel s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies à cet égard et qui prévoit chacune 6 degrés de score. Les dispositifs de maîtrises de risque sont appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants satisfaisant, à renforcer ou insatisfaisant.

Les travaux de revue de la cartographie de risque opérationnel permettent une vue hiérarchisée des risques et la mise en place de plans d'actions par métier.

Collecte des incidents

En ligne avec la réglementation, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel, basé sur un mécanisme déclaratif est mis en place. Ce système est géré, en temps réel, grâce à l'outil Front Risk. D'ailleurs, les correspondants risques opérationnels désignés au niveau des différents métiers déclarent directement au niveau de Front Risk. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

A fin décembre 2018, le profil de risque de la Banque reste concentré sur les 4 catégories bâloises habituelles (erreur d'exécution, fraude interne, fraude externe et dommages aux actifs). En intégrant les filiales, le profil de risque subit quelques changements en maintenant la septième catégorie bâloise relative aux erreurs d'exécution comme première source de risque opérationnel en nombre d'incidents.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire,...) sur une échelle de 1 à 4 permettent d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire,...) sur une échelle de 1 à 4 mettent en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

Plan de continuité d'activité

La politique générale de gouvernance du Plan de Continuité d'Activité (PCA) du Groupe est diffusée auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Elle définit les principes directeurs, le cadre de référence et l'organisation visant à assurer, en cas de crise, la continuité des opérations critiques de la Banque.

A l'aide d'une méthodologie formalisée, les BIA (Business Impact Analysis) et les DMIA (Durée Maximum d'Interruption Admissible) ont permis d'identifier les processus à sauver en priorité en cas de crise. A chaque processus critique correspond un plan de secours métier (PSM) précisant le rôle de chacun au moment d'un sinistre, les moyens disponibles ainsi que les actions immédiates à mener en arrivant sur le site de repli.

Il est important de signaler qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours de l'année 2018 obligeant la banque à activer son plan de continuité d'activité.

V. RISQUE PAYS

Politique de maîtrise des risques

Le Groupe est doté d'un dispositif de gestion du risque pays construit autour d'un modèle de notation interne. Ce modèle permet de quantifier le risque sur les pays à partir de données quantitatives (indicateurs économiques et financiers) et qualitatives (environnement politique et réglementaire). La liste des indicateurs utilisés est multiple (Inflation, Solde Public, Dynamique d'investissement, Rule of Law, Regulatory quality...) et se base sur des publications et appréciations d'organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale, Doing Business...).

La notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé ainsi que le risque de système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois).

En application de ce dispositif, la BCP a mis en place, depuis 2015, un processus de provisionnement couvrant le risque pays sur l'ensemble de ses expositions en Afrique Subsaharienne relevant du périmètre ABI.

En matière de gestion des risques, le Groupe place l'alignement du dispositif local sur les standards du Groupe en axe prioritaire. En matière de surveillance des risques qui constitue un axe prioritaire de ce chantier, l'année 2017 a été marquée par la mise en place effective du processus de gestion et de suivi des créances sensibles (Watch List). L'ensemble des clients repérés dans ce cadre font l'objet d'un suivi permanent dans le cadre des Comités d'alerte tenus mensuellement au niveau de l'ensemble des filiales ABI, afin de suivre l'assainissement des comptes en question. L'objectif opérationnel final pour le Pôle Risque Groupe étant d'assurer une surveillance efficace conduisant à une maîtrise, anticipation et optimisation des risques portés par l'ensemble des filiales Banque Atlantique.

Par rapport au suivi et à la consolidation des risques au niveau central, il est primordial de rappeler, qu'un système de remonté de la part de toutes les filiales est déjà mis en place, permettant à la holding, et au Pôle Risque Groupe, d'apprécier les zones de risques à travers un suivi rigoureux des créances sensibles (dépassement, dossiers échus, impayés ...), risques de concentration individuelle et sectorielle. L'évolution des créances en souffrance et le taux de couverture par les provisions sont également suivi afin d'identifier la tendance du profil du risque et mettre en place les stratégies atténuantes.

PARTIE V

DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

I.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1 janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

I.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

I.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	TOP
BP Centre Sud	55,64%	55,64%	1 086 198	IG
BP Fès Meknès	56,97%	56,97%	1 809 653	IG
BP Laayoune	56,09%	56,09%	547 434	IG
BP Marrakech B Mellal	54,71%	54,71%	1 074 434	IG
BP Nador Al Hoceima	59,05%	59,05%	754 640	IG
BP Oujda	60,92%	60,92%	644 183	IG
BP Tanger Tetouan	56,27%	56,27%	914 357	IG
BP Rabat Kenitra	55,28%	55,28%	1 784 954	IG
CHAABI BANK (EN KEURO) 1	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	80,21%	100,00%	1 926 800	IG
IMC	48,74%	50,03%	105 333	IG
VIVALIS	87,28%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	96,10%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	84,35%	83,62%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	87,10%	100,00%	2 200	IG
BANK AL AMAL	44,07%	38,59%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	0	IG
M2T	83,74%	83,74%	15 000	IG
ALHIF SA	40,04%	49,92%	1 081 624	IG
UPLINE GROUP	90,25%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	90,25%	100,00%	55 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	90,25%	100,00%	10 000	IG

UPLINE CORPORATE FINANCE	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	90,25%	100,00%	1 000	IG
MAGHREB TITRISATION	21,66%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,78%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	90,25%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	90,25%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	90,25%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	32,49%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	81,23%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	45,13%	50,00%	100	MEE
ALHIF MANAGEMENT	72,20%	80,00%	5 000	IG
CHAABI MOUSSAHAMA	90,25%	100,00%	5 000	IG
EMERGENCE GESTION	29,78%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,78%	33,00%	35 000	MEE
WARAK PRESS	29,78%	33,33%	5 000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	81,37%	100,00%	5 000	IG
BPREM	80,31%	100,00%	188 000	IG
PCA	81,37%	100,00%	35 000	IG
BP SHORE BO	80,53%	100,00%	3 000	IG
BP SHORE RH	81,37%	100,00%	1 000	IG
BP SHORE CONSULTING	81,37%	100,00%	10 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	1 350 300	IG
AL AKARIA INVEST I	100,00%	100,00%	57 000	IG
AL AKARIA INVEST II	99,99%	99,99%	506 300	IG
AL AKARIA INVEST III	99,99%	99,99%	369 300	IG
AL AKARIA INVEST IV	99,99%	99,99%	240 000	IG
AL AKARIA INVEST V	99,99%	99,99%	50 300	IG
AL AKARIA INVEST VII	99,87%	99,87%	300	IG
L'ORCHIDEE DU SUD	100,00%	100,00%	101 000	IG
AL AKARIA TOUBKAL	99,87%	99,87%	300	IG
AL AKARIA TENSIFT	54,64%	99,87%	300	IG
BANK AL YOURS	80,00%	80,00%	340 000	IG
SOCINVEST	100,00%	100,00%	1 500	IG
BCP MAURITIUS (En KMUR)	100,00%	100,00%	2 218 065	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE (En KCFA)	70,03%	70,03%	162 916 260	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	69,97%	99,91%	360 000	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT (En KCFA)	69,97%	99,91%	100 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	42,40%	60,48%	12 246 850	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	47,31%	67,56%	23 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	69,64%	99,29%	24 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	50,86%	72,61%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	55,67%	79,47%	11 619 600	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	70,02%	99,99%	26 365 750	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	59,57%	85,04%	10 619 260	IG
BIA NIGER (En KFCFA)	48,68%	69,51%	19 188 400	IG
BPMG (EN KGNF)	54,10%	77,25%	100 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	63,03%	90,00%	3 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	67,74%	96,73%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	44,73%	65,40%	1 912 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	68,30%	97,53%	3 000 000	IG

(*) IG : Intégration globale.

Source : BCP

I.2.2. Méthodes de consolidation

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Entreprises sous contrôle conjoint : Coentreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

I.2.3. Options retenues par le Groupe

Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,

-
- Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Centrale Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en Goodwill.

I.1. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation, ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

I.1.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

I.1.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

I.1.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

I.1.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

I.1.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

I.1.6. Options retenues par le Groupe

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standard des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue. Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

I.2. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

I.2.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

I.2.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

I.3. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

I.3.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

I.3.2. Engagements de financements

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

I.3.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

I.4. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

I.4.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente) soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

I.4.2. Prix cotés sur un marché Actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

I.4.3. Prix non cotés sur un marché Actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

I.4.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (*day one profit*) :

- est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

I.4.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes. Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

I.5. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

I.5.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

I.5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les règles d'évaluation des titres à revenus fixe ou variable non cotés sur un marché réglementé sont formalisées en interne et respectées d'un arrêté à l'autre.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

I.5.3. Placements financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Placements détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

I.5.4. Opérations de pensions et prêts/ emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à

l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

I.5.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

I.5.6. Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs financiers disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actif financiers à la juste valeur par résultat
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bons du trésor classés en titres de placements ▪ Obligations marocaines non cotées ▪ Titres d'OPCVM détenus (titrisation) ▪ OPCVM et actions ▪ Bons du trésor reclassés des titres d'investissements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS) ▪ Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titres de transaction ▪ Produits dérivés

I.6. OPERATIONS EN DEVICES

I.6.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

I.6.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

I.7. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

I.7.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

I.7.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

I.7.3. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives)

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revus au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brut de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives)

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

- Pour la provision collective

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

I.8. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRES ET ACTIONS PROPRES

I.8.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

I.8.2. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent désormais le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne plus reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

I.8.3. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

I.9. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

I.9.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

I.9.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

I.9.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

I.10. COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

I.11. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec son personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

I.11.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

I.11.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

I.11.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

I.11.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le Groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements. Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

I.11.5. Options retenues par le Groupe BCP

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

I.12. PROVISIONS/PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

I.12.1. Options retenues par le Groupe

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

I.13. IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

I.13.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

I.13.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de

bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

I.14. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires : Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

I.15. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

I.16. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

I.16.1. Information sectorielle

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International, Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore, FPCT Sakane et Infra Maroc Capital (IMC); Maroc traitement de transactions (M2T) ; ALHIF Management et Attaamine Chaabi.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant VIVALIS, Maroc Leasing et Chaabi-LLD ;
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Banque Populaire Marocco-Guinéenne et Atlantic Bank International.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

I.17. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

I.18. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

I.18.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

I.18.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS DE LA BCP

I.1. BILAN IFRS CONSOLIDE

En Mdh	2016	2017	janv-18	2018
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	14 702	11 157	11 056	15 195
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	37 244	41 666	56 115	57 091
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			26 792	23 884
Actifs financiers disponibles à la vente	35 993	41 712		
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	11 877	19 279	19 179	14 699
Prêts et créances sur la clientèle	213 853	228 709	224 644	244 228
Placements détenus jusqu'à leur échéance	15 249	13 102	13 102	12 047
Actifs d'impôt exigible	1 131	1 092	1 092	1 209
Actifs d'impôt différé	652	1 431	3 261	3 651
Comptes de régularisation et autres actifs	7 521	10 136	10 136	7 591
Participations dans des entreprises mises en équivalence	38	40	40	23
Immobilisations corporelles	11 217	12 668	12 668	14 345
Immobilisations incorporelles	907	1 014	1 014	1 114
Ecart d'acquisition	1 327	1 539	1 539	1 512
TOTAL ACTIF IFRS	351 711	383 545	380 638	396 590
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	539	845	845	1 303
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-		
Instruments dérivés de couverture	-	-		
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	33 908	42 162	42 162	46 214
Dettes envers la clientèle	259 738	273 475	273 475	283 348
Dettes représentées par un titre	-	-		
Titres de créance émis	133	706	706	3 678
Passifs d'impôt courant	1 211	1 446	1 446	1 397
Passifs d'impôt différé	503	532	532	734
Comptes de régularisation et autres passifs	7 171	7 310	7 310	5 305
Provisions techniques des contrats d'assurance	3 365	5 086	5 086	1 233
Provisions pour risques et charges	2 652	3 200	4 039	4 742
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 215	3 656	3 656	3 229
Dettes subordonnées	1 120	5 299	5 299	7 217
Capital et réserves liées	20 498	21 361	21 361	22 330
Réserves consolidées	12 405	13 681	11 225	12 491
- Part du groupe	4 134	4 445	2 465	3 180
- Part des BPR		0		
- Part des minoritaires	8 271	9 236	8 760	9 311
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	2 215	1 374	84	-174
- Part du groupe	1 504	927	175	-58
- Part des BPR	-	0		
- Part des minoritaires	711	447	-92	-116
Résultat net de l'exercice	3 038	3 412	3 412	3 543
- Part du groupe	2 643	2 843	2 843	2 943
- Part des BPR	-	0		
- Part des minoritaires	395	569	569	600
TOTAL PASSIF IFRS	351 711	383 545	380 638	396 590

I.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2016	1 823	18 675		9 993	1 504		31 995	9 376	41 371
Opérations sur capital								463	463
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-230	-230
Affectation du résultat		2 025		-2 025					
Dividendes		-1 094					-1 094	190	-904
Résultat de l'exercice				2 843			2 843	569	3 412
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)						-684	-684	-300	-984
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-143	107		-36	42	6
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-143	-578		-720	-258	-978
Variation de périmètre				206	0		206	282	488
Autres variations		-69		71	0		2	-140	-139
Capitaux propres clôture 31.12.2017	1 823	19 538		10 944	927		33 231	10 252	43 484
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat				572	-572				
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)				-2 680			-2 680	-905	-3 585
Autres				128	-83	-96	-51	-109	-161
Capitaux propres d'ouverture au 01/01/2018	1 823	19 538		8 964	271	-96	30 500	9 238	39 738
Opérations sur capital								-336	-336
Paiements fondés sur des actions									

Opérations sur actions propres						170	170
Affectation du résultat	2 231		-2 231				
Dividendes	-1 185				-1 185	197	-987
Résultat de l'exercice			2 943		2 943	600	3 543
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)							
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-74	-115	-189	-7
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)			82	-51		31	5
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)			82	-125	-115	-158	-32
Variation de périmètre			-50	9	-5	-46	-161
Autres variations		-77	-356	2		-430	74
Capitaux propres clôture 30.06.2018	1 823	20 507	9 351	157	-215	31 623	9 796
							41 418

I.3. HORS BILAN – IFRS

Engagements de financement

En Mdh	2016	2017	2018
Engagements de financement donnés	38 808	30 556	33 864
Aux établissements de crédit	1 428	1 664	913
A la clientèle	37 381	28 892	32 952
<i>Ouverture de crédit</i>	32 922	24 751	28 790
<i>Autres engagement en faveur de la clientèle</i>	4 459	4 141	4 162
Engagements de financement reçus	3 715	2 444	871
- Des établissements de crédit	3 568	1 905	527
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	148	539	344

Engagements de garantie

En Mdh	2016	2017	2018
Engagements de garantie donnés	19 929	21 071	22 407
- D'ordre des établissements de crédit	3 981	3 457	5 271
- D'ordre de la clientèle	15 948	17 614	17 135
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	8 636	8 502	8 972
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	7 312	9 112	8 163
Engagements de garantie reçus	28 093	17 410	23 876
- Des établissements de crédit	13 415	12 773	12 433
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	14 678	4 637	11 443

I.4. COMPTE DE RESULTAT – IFRS

En Mdh	2016	2017	2018
Intérêts et produits assimilés	14 971	15 457	15 933
Intérêts et charges assimilés	-4 564	-5 021	-4 892
MARGE D'INTERÊTS	10 407	10 436	11 040
Commissions perçues	2 402	2 602	2 936
Commissions servies	-314	-275	-327
MARGE SUR COMMISSIONS	2 088	2 327	2 609
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 786	1 842	2 301
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	615	876	284
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 401	2 718	2 585
Produits des autres activités	3 964	5 493	1 712
Charges des autres activités	-3 206	-4 611	-926
PRODUIT NET BANCAIRE	15 655	16 363	17 020
Charges générales d'exploitation	-7 014	-7 438	-7 857
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-869	-954	-1 026
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 771	7 971	8 137
Coût du risque	-3 323	-3 091	-3 154
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 449	4 881	4 983
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	4	-4
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	-13	188
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		0	
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 474	4 872	5 167
Impôts sur les bénéfices	-1 436	-1 460	-1 625
RESULTAT NET	3 038	3 412	3 543
Résultat - part BPR		-	
Résultat hors groupe	395	569	600
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	2 643	2 843	2 943
Résultat par action (en dirhams)	14,5	15,6	16,1
Résultat dilué par action (en dirhams)	14,5	15,6	16,1

I.5. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE - IFRS

(En MDH)	2016	2017	2018
Résultat avant impôts	4 474	4 872	5 167
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	804	810	1 113
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-1	0	-2
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 376	1 360	1 193
+/- Dotations nettes aux provisions	319	303	718
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2	-4	4
+/- Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement	-810	-936	-1 668
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement	0	0	
+/- Autres mouvements	29	7	63
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 720	1 540	1 420
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	21 010	3 155	2 248
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	4 258	-3 751	-10 501
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-18 860	-8 051	-1 298
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5 563	143	663
- Impôts versés	-1 750	-1 267	-1 757
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	10 222	-9 771	-10 644
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	16 416	-3 360	-4 057
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 997	620	2 962
+/- Flux liés aux immeubles de placement	0	0	
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 974	-2 165	-3 004
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 971	-1 545	-42
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 069	-293	-1 276
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 701	4 540	4 653
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-632	4 247	3 377
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-49	210	-66
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 764	-447	-787
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 110	19 874	19 327
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 116	14 163	10 211
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	994	5 711	9 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 874	19 428	18 539
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14 163	10 312	13 892
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 711	9 116	4 647
Variation de la trésorerie nette	9 764	-447	-787

II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE LA BCP

II.1. BILAN

ACTIF (en milliers de DH)	2016	2017	2018
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	8 321 844	5 588 158	7 431 032
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	26 507 456	35 569 892	33 761 760
A vue	1 902 369	7 028 388	4 789 771
A terme	24 605 087	28 541 504	28 971 989
Créances sur la clientèle	93 078 697	99 360 386	101 251 004
Crédits de trésorerie et à la consommation	28 990 623	26 017 560	24 810 750
Crédits à l'équipement	22 699 629	28 904 849	30 684 753
Crédits immobiliers	26 108 890	27 924 019	26 733 638
Autres crédits	15 279 555	16 513 958	19 021 863
Créances acquises par affacturage	1 329 569	1 131 037	9 405 216
Titres de transaction et de placement	42 318 661	47 948 210	50 307 045
Bons du Trésor et valeurs assimilées	22 004 210	25 198 279	26 856 178
Autres titres de créance	718 087	359 961	642 735
Titres de propriété	19 596 364	22 389 970	22 808 132
Autres actifs	2 737 225	3 120 488	2 046 304
Titres d'investissement	14 457 169	14 188 158	12 655 140
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 897 678	13 642 159	11 900 873
Autres titres de créance	559 491	545 999	754 267
Titres de participation et emplois assimilés	20 400 770	20 837 227	24 032 157
Créances subordonnées	475 292	314 427	123 337
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-
Immobilisations données en Ijara			683
Immobilisations incorporelles	369 046	362 470	379 745
Immobilisations corporelles	3 494 455	4 331 545	5 183 417
TOTAL DE L'ACTIF	213 490 184	232 751 998	246 576 840

PASSIF (en milliers de DH)	2016	2017	2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	6	6	7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	118 285 918	132 807 832	139 719 354
A vue	96 047 446	102 091 858	102 224 548
A terme	22 238 472	30 715 974	37 494 806
Dépôts de la clientèle	63 428 055	59 894 061	62 414 382
Comptes à vue créditeurs	37 516 402	38 607 694	36 930 442
Comptes d'épargne	6 906 986	7 324 020	7 529 636
Dépôts à terme	17 126 821	11 441 029	15 092 779
Autres comptes créditeurs	1 877 846	2 521 318	2 861 525
Titres de créance émis	-	-	3 012 146
Titres de créance négociables	-	-	3 012 146
Emprunts obligataires	-	-	-
Autres titres de créance émis	-	-	-
Autres passifs	1 969 176	3 666 187	1 569 093
Provisions pour risques et charges	3 075 992	4 107 919	4 812 569
Provisions réglementées	-	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 206 799	3 643 620	3 220 527
Dettes subordonnées	1 001 116	5 040 995	7 042 911
Ecart de réévaluation	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	18 225 216	19 042 884	19 961 922
Capital	1 822 547	1 822 547	1 822 547
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	450 037	495 072	545 190
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 025 322	2 230 875	2 456 192
TOTAL DU PASSIF	213 490 184	232 751 998	246 576 840

II.2. HORS BILAN DES 3 DERNIERS EXERCICES

Engagements donnés (en milliers de DH)	2016	2017	2018
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 545 533	1 579 504	620 881
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	25 079 166	16 964 075	22 704 578
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 395 306	8 246 764	6 124 525
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	8 467 417	8 898 586	9 262 010
Titres achetés à réméré	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	44 692
TOTAL	40 487 422	35 688 929	38 756 686

Engagements reçus (en milliers de DH)	2016	2017	2018
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 303	9 955	4 882
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	12 141 020	10 821 034	11 718 801
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organisme de garantie divers	255 812	353 522	805 730
Titres vendus à réméré	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	91 859
TOTAL	12 403 135	11 184 511	12 621 272

II.3. COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES

CPC (en milliers de DH)	2016	2017	2018
Produits d'exploitation bancaire	10 932 202	10 949 327	11 182 453
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	852 340	844 074	960 216
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	4 151 948	4 401 283	4 665 280
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	917 608	777 128	713 615
Produits sur titres de propriété	1 045 276	1 129 875	1 445 580
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	101	84	-
Produits sur immobilisations données en Ijara			90
Commissions sur prestations de service	498 215	535 360	572 013
Autres produits bancaires	3 466 714	3 261 523	2 825 659
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-	-
Charges d'exploitation bancaire	5 005 718	4 859 771	4 978 518
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	2 409 965	2 706 912	2 909 329
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	950 193	787 039	758 912
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-	2146
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	42	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	42
Autres charges bancaires	1 645 518	1 365 820	1 308 089
Produit net bancaire	5 926 484	6 089 556	6 203 935
Produits d'exploitation non bancaire	1 835 461	1 598 452	1 429 681
Charges d'exploitation non bancaire	-	166 907	5759
Charges générales d'exploitation	2 671 671	2 919 715	3 000 700
Charges de personnel	952 684	998 469	1 026 765
Impôts et taxes	45 717	46 296	41 346
Charges externes	1 342 530	1 509 786	1 517 308
Autres charges générales d'exploitation	87 466	100 457	119 754
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	243 274	264 707	295 527
Dot aux provisions & pertes sur créances irrécouvrables	2 998 511	2 642 550	2 169 958
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 850 831	823 133	755 955
Pertes sur créances irrécouvrables	785 423	751 818	405 581
Autres dotations aux provisions	362 257	1 067 599	1 008 422
Reprises de provisions & récupérations sur créances amorties	1 276 556	1 109 042	881 897
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 128 576	1 002 405	645 416
Récupérations sur créances amorties	85 944	11 243	35 784
Autres reprises de provisions	62 036	95 394	200 697
Résultat courant	3 368 319	3 067 878	3 339 096
Produits non courants	11 963	67 745	102 535
Charges non courantes	612 044	28 103	39 972
Résultat avant impôts	2 768 238	3 107 520	3 401 659
Impôts sur les résultats	742 916	876 645	945 467
Résultat Net	2 025 322	2 230 875	2 456 192

II.4. ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG (en milliers de DH)	2016	2017	2018
(+) Intérêts et produits assimilés	5 921 896	6 022 484	6 339 086
(-) Intérêts et charges assimilées	3 360 158	3 493 951	3 670 387
Marge d'intérêt	2 561 738	2 528 533	2 668 699
(+) Produits sur financements participatifs	-	-	26
(-) Charges sur financements participatifs	-	-	-
Marge sur financement participatifs	-	-	26
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	101	84	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	42	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	59	84	0
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-	89
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	42
Résultat des opérations d'Ijara	-	-	47
(+) Commissions perçues	498 215	535 360	572 013
(-) Commissions servies	98 810	89 980	163 350
Marge sur commissions	399 405	445 380	408 663
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	1 260 000	1 152 235	1 172 161
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	400 328	571 999	221 109
(+) Résultat des opérations de change	302 095	323 181	355 889
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	63 062	59 483	29 925
Résultat des opérations de marché	2 025 485	2 106 898	1 779 084
(+) Divers autres produits bancaires	1 063 225	1 137 289	1 462 217
(-) Diverses autres charges bancaires	123 428	128 628	114 801
Produit net bancaire	5 926 484	6 089 556	6 203 935
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	569 149	65 052	-60 787
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 272 060	1 589 829	1 421 462
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-	166 907	2 759
(-) Charges générales d'exploitation	2 671 671	2 919 715	3 000 700
Résultat brut d'exploitation	5 096 022	4 657 815	4 561 151
(-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 421 733	-561 303	-480 336
(-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-305 970	-1 028 634	-741 720
Résultat courant	3 368 319	3 067 878	3 339 095
Résultat non courant	-600 081	39 642	62 563
(-) Impôts sur les résultats	742 916	876 645	945 466
Résultat net de l'exercice	2 025 322	2 230 875	2 456 192

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (en milliers de DH)	2016	2017	2018
(+) Résultat net de l'exercice	2 025 322	2 230 875	2 456 192
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	243 274	264 707	295 527
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 867	1 123	68 244
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	313 997	954 542	546 610
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-	-
(-) Reprises de provisions	7 615	57 553	2 238
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	215 083	93
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	563 401	8 623	8 218
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-	3 000
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	-
(+) Capacité d'autofinancement	2 013 444	3 169 988	3 359 024
(-) Bénéfices distribués	1 127 290	1 093 528	1 184 655
(+) Autofinancement	886 154	2 076 460	2 174 369

II.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TFT (en milliers de DH)	2016	2017	2018
1) Produits d'exploitation bancaire perçus	11 340 883	10 186 549	9 724 134
2) Récupération de créances amorties	85 945	11 243	35 784
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 284 023	1 442 492	1 523 904
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-8 131 683	-6 350 805	-5 909 754
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-612 044	-29 243	-42 731
6) Charges générales d'exploitation versées	-2 428 397	-2 655 008	-2 705 130
7) Impôt sur les résultats versés	-742 916	-876 645	-945 467
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges	795 811	1 728 583	1 680 740
<u>Variations des :</u>			
8) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	12 110 931	-9 062 436	1 808 132
9) Créances sur la clientèle	-559 870	-6 079 896	-10 163 103
10) Titres de transaction et de placement	-11 466 202	-5 630 586	-2 356 886
11) Autres actifs	-442 301	-384 549	1 075 917
12) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 553 440	14 521 914	6 911 522
13) Dépôts clientèle	-3 957 246	-3 603 086	2 443 256
14) Titres de créances émis	-	-	3 010 000
15) Autres passifs	-781 978	1 697 011	-2 097 085
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	5 456 774	-854 1628	631 753
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	6 252 585	-6 813 045	2 312 493
16) Produits des cessions d'immobilisations financières	3 215 146	3 929 929	1 917 352
17) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	246 501	1 158
18) Acquisition d'immobilisations financières	-2 460 238	-4 022 986	-3 568 575
19) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-927 786	-1 126 639	-1 166 465
20) Intérêts perçus	801 785	778 385	677 760
21) Dividendes perçus	1 045 276	1 129 875	1 445 580
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	1 674 183	935 065	-693 190
22) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	271 054	-423 093
23) Emission de dettes subordonnées	-	4 000 000	2 000 000
24) Emission d'actions	-	-	-
25) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-1 500 000	-	-
26) Intérêts versés	-113 599	-33 233	-168 683
27) Dividendes versés	-1 127 289	-1 093 527	-1 184 654
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-2 740 888	3 144 294	223 570
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	5 185 880	-2 733 686	1 842 873
VII- Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 135 958	8 321 838	5 588 152
VIII- Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 321 838	5 588 152	7 431 025

II.6. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES (A1) 31/12/2018

A1. Etat des principes et méthodes d'évaluation

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.2 Présentation :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.3 Principes généraux :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Elles sont présentées conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

A1.3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

-Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédits et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

-20% pour les créances pré-douteuses ;

-50% pour les créances douteuses ;

-100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

A1.3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Compte à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte du résultat.

A1.3.3 Portefeuille titres :

● **Présentation générale**

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titres de transaction, titres d'investissement, titres de placement, titres de participations).

● **Titres de transaction**

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

● **Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

● **Titres d'investissement**

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

- **Titres de participation**

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

- **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

A1.3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

A1.3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

<u>Nature</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

<u>Nature</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

A1.3.6. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

A1.3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- **Les provisions pour risques et charges :** sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- **Provisions pour risques généraux :** Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.
Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.
- **Les provisions réglementées :** sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

A1.3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

- **Intérêts**

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

- **Commissions**

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

A1.3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

II.7. ETAT DES DEROGATIONS (A2) 31/12/2018

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

II.8. TABLEAU ÉTAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A3) 31/12/2018

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Changement affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II- Changement affectant les règles de présentation	Néant	Néant

II.9. TABEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1)

Créances (en milliers de DH)	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	6 512 277	1 447 999	556 511	2 056 613	10 573 400	10 725 005	9 384 976
Valeurs reçues en pension	-	858 199	-	-	858 199	803 869	691 067
au jour le jour	-	446 379	-	-	446 379	803 869	-
- à terme	-	411 820	-	-	411 820	-	691 067
Prêts de trésorerie	-	2 078 477	8 158 224	1 861 925	12 098 626	11 814 955	12 351 460
- au jour le jour	-	28 477	246 216	-	274 693	257 627	-
- à terme	-	2 050 000	7 912 008	1 861 925	11 823 933	11 557 328	12 351 460
Prêts financiers	-	1 259 292	15 228 829	-	16 488 121	16 389 060	11 459 153
Autres créances	-	153 813	10 714	50	164 577	462 735	19 446
Intérêts courus à recevoir	4 138	12 141	65 974	8 861	91 114	136 477	91 121
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 516 415	5 809 921	24 020 252	3 927 449	40 274 037	40 332 101	33 997 223

II.10. TABLEAU DES CREANCES CLIENTELE (B2)

Exercice 2018

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/18	Total 31/12/17
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	934 737	171 626	19 740 662	308 954	21 155 979	23 067 300
- Comptes à vue débiteurs	934 736	171 626	7 377 237	205 853	8 689 452	10 906 050
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 962 850	1 726	2 964 576	3 432 696
- Crédits à l'exportation	-	-	74 317	0	74 317	91 034
- Autres crédits de trésorerie	1	-	9 326 258	101 375	9 427 634	8 637 520
Crédits à la consommation	-	-	-	3 002 123	3 381 668	2 643 055
Crédits à l'équipement	10 407 196	98432	19 595 354	131 962	30 232 944	28 405 895
Crédits immobiliers	-	-	9 597 403	16 873 552	26 470 955	27 676 956
Autres crédits	545 302	14 898 339	1 126 262	438 584	17 008 487	14 587 986
Créances acquises par affacturage	7 960 206	-	1 426 924	-	9 387 130	1 118 563
Intérêts courus à recevoir	188 165	54 150	543 404	276 859	1 062 578	1 126 943
Créances en souffrance	-	95	1 442 453	513 931	1 956 479	1 864 725
- Créances pré-douteuses	-	-	38 730	105 739	144 469	213 238
- Créances douteuses	-	34	8 067	172 393	180 494	281 289
- Créances compromises	-	61	1 395 656	235 799	1 631 516	1 370 198
TOTAL	20 035 606	15 222 642	53 472 462	21 545 965	110 656 220	100 491 423

Exercice 2017

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/17	Total 31/12/16
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	913 148	543 433	21 203 720	406 999	23 067 300	26 052 551
- Comptes à vue débiteurs	724 634	543 433	9 440 725	197 258	10 906 050	13 260 598
- Créances commerciales sur le Maroc	188513	-	3 241 899	2 284	3 432 696	3 092 009
- Crédits à l'exportation	-	-	91 034	-	91 034	75 315
- Autres crédits de trésorerie	1	-	8 430 062	207 457	8 637 520	9 624 629
Crédits à la consommation	-	-	-	2 643 055	2 643 055	2 655 278
Crédits à l'équipement	8 723 896	-	19 345 580	336 419	28 405 895	22 414 872
Crédits immobiliers	19680	-	11 296 915	16 360 361	27 676 956	25 878 533
Autres crédits	675 112	10 942 271	1 239 406	1 731 197	14 587 986	13 270 015
Créances acquises par affacturage	-	-	1 118 563	-	1 118 563	1 316 386
Intérêts courus à recevoir	166 878	54 042	649 120	256 903	1 126 943	865 555
Créances en souffrance	-	26	1 401 847	462 852	1 864 725	1 955 076
- Créances pré-douteuses	-	-	86 036	127 202	213 238	87 880
- Créances douteuses	-	1	207 458	73 830	281 289	200 061
- Créances compromises	-	25	1 108 353	261 820	1 370 198	1 667 135
TOTAL	10 498 714	11 539 772	56 255 151	22 197 786	100 491 423	94 408 266

II.11. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEURS (B3)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs		Emetteurs privés		Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
		publics	Financiers	Non financiers			
TITRES COTES	63 303	-	73	103 098	166 474	132 201	
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	
Obligations	-	-	-	-	-	-	
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Titres de propriété	63 303	-	73	103 098	166 474	132 201	
TITRES NON COTES	171 030	38 757 051	22 555 180	1 312 450	62 795 711	62 004 167	
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	38 757 051	-	-	38 757 051	38 840 438	
Obligations	151 563	-	-	1 225 972	1 377 535	865 529	
Autres titres de créance	19 467	-	-	-	19 467	40 431	
Titres de propriété	-	-	22 555 180	86 478	22 641 658	22 257 769	
TOTAL	234 333	38 757 051	22 555 253	1 415 548	62 962 185	62 136 368	

II.12. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT (B4)

TITRES	Valeur comptable Brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins- values latentes	Provisions
<u>Titres de transaction</u>	44 960 924	44 960 924	23 113 044	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	24 481 857	24 481 857	22 759 996			
Obligations	356 018	356 018	353 048			
Autres titres de créance	-	-	-			
Titres de propriété	20 123 049	20 123 049				
<u>Titres de placement</u>	5 355 764	5 346 121	2 621 000	-	9 643	9 643
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 374 472	2 374 321	2 341 000		151	151
Obligations	286 717	286 717	280 000			
Autres titres de créance	-	-	-			
Titres de propriété	2 694 575	2 685 083			9 492	9 492
<u>Titres d'investissement</u>	12 655 140	12 655 140	11 836 288	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	11 900 873	11 900 873	11 095 400			
Obligations	734 800	734 800	722 211			
Autres titres de créance	19 467	19 467	18 677			
TOTAL	62 971 828	62 962 185	37 570 332	-	9 643	9 643

II.13. DETAIL DES AUTRES ACTIFS (B5)

RUBRIQUE	31/12/2018	31/12/2017
Instruments optionnels	402	165
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	768 607	1 598 868
- Sommes dues par l'Etat	91 369	71 845
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	763	1 031
- Sommes diverses dues par le personnel	6 530	6 557
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	669 945	1 519 435
Valeurs et emplois divers	16 379	444 157
- Valeurs et emplois divers	16 379	444 157
Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)	88 958	145 062
Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)	9	-
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	304 550	230 388
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	144 060	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	550 932	444 788
- Produits à recevoir	535 121	426 595
- Charges constatées d'avance	15 811	18 193
Comptes transitoires ou d'attentes débiteurs	172 407	257 060
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	2 046 304	3 120 488

II.14. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6)

Exercice 2018

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SSES LIEES				22 389 752	-48 193	311 599	22 126 346					1 390 284
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	14 731	1 841	0	12 890	30-juin-18	15 403	10 774	USD	175 420
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	37 478	100,00%	425 505	-4 177	0	429 682	30-juin-18	44 410	173	EURO	
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	101 813	250	0	101 562	30-juin-18	18 997 380	1 210 609	FCFA	
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	70,03%	2 801 546	-33 507		2 835 053	30-juin-18	288 606 026	15 446 248	FCFA	165 257
BANQUE DES MASCAREIGNES	Banque	2 218 065	100,00%	438 100	-12 600	0	450 700				Roupie mauricienne	
MEDIAFINANCE	Banque	206 403	60,00%	141 052	0	0	141 052	30-juin-18	242 603	12 872	MAD	27 195
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,28%	288 133	0	0	288 133	30-juin-18	781 938	63 017	MAD	77 236
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	0	0	81 075	30-juin-18	240 057	35 625	MAD	3 881
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	0	0	32 352	30-juin-18	72 434	10 740	MAD	11 045
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	0	0	71 267	30-juin-18	352 474	40 336	MAD	38 715
DAR ADDAMANE	Services financiers	75 000	6,21%	4 694	0	0	4 694	30-juin-18	183 102	-23 531	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	0	0	2 500	31-déc-17	15 659	1 014	MAD	
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	0	0	777 225	30-juin-18	510 344	68 464	MAD	100 603
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	0	97	1 263	31-déc-17	1 263	-5	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	0	0	3 282		0	0	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	0	0	814	31-déc-16	-462	-5	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1936	0	0	1936	31-déc-16	-127	-116	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	1 926 800	54,10%	1 042 399	0	178 034	864 365	30-juin-18	1 579 490	-4 833	MAD	
BANK AL YOUSR	Banque	340 000	80,00%	272 000	0	0	272 000	30-juin-18	285 935	-23 575	MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	0	0	150 300	31-déc-17	-366	-158	MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 350 300	100,00%	1 350 300	0	0	1 350 300	30-juin-18	113 480	-608	MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	15 000	83,74%	133 347	0	0	133 347	31-déc-17	49 138	8 619	MAD	
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,59%	329 709	0	0	329 709	30-juin-18	1 054 154	-1 309	MAD	
SIBA	Immobilier / Aménagement	3333	90%	59 200	0	0	59 200	31-déc-16	10 521	184	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	0	133 468	114 222	31-déc-17	261 582	85 798	MAD	52 074
MAROC LEASING	Crédit-bail	277 677	53,11%	493 623	0	0	493 623	30-juin-18	855 634	34 626	MAD	23 595
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	0	0	9		0	0	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	0	0	2 840	30-juin-18	141 447	60 372	MAD	34 080

BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3000	1,00%	30	0	0	30	30-juin-18	22 000	13 592	MAD	300
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	110 000	100,00%	110 000	0	0	110 000	30-juin-18	109 469	756	MAD	
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	0	0	1 766 971	30-juin-18	4 094 175	67 128	MAD	13 976
BP CENTRE SUD	Banque	1 086 198	56,01%	1 758 308	0	0	1 758 308	31-déc-18	4 876 761	259 435	MAD	110 972
BP FES-TAZA	Banque	1 809 653	57,05%	2 076 145	0	0	2 076 145	31-déc-18	5 578 815	170 368	MAD	112 018
BP LAAYOUNE	Banque	547 434	56,19%	515 799	0	0	515 799	31-déc-18	1354648	96723	MAD	43 841
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 074 434	54,84%	1 024 213	0	0	1 024 213	31-déc-18	2 997 596	189 774	MAD	70 496
BP MEKNES	Banque	754 640	59,56%	1 527 084	0	0	1 527 084	31-déc-18	4 907 232	70 705	MAD	60 930
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	683 742	65,79%	1 877 544	0	0	1 877 544	30-juin-18	4 889 104	123 476	MAD	60 622
BP OUJDA	Banque	644 183	60,97%	1 220 009	0	0	1 220 009	31-déc-18	3 260 008	145 081	MAD	75 565
BP TANGER-TETOUAN	Banque	914 357	57,25%	1 059 427	0	0	1 059 427	31-déc-18	3 047 916	92 454	MAD	38 844
BP RABAT-KENITRA	Banque	1 784 955	56,92%	1 861 466	0	0	1 861 466	31-déc-18	4 611 208	363 669	MAD	154 240
SOCINVEST SARL		1 500	100,00%	1 500	0	0	1 500		0	0	MAD	
BGP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	0	0	200 000		0	0	MAD	
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				265 380	0	27 383	237 997					7 731
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	0	0	2 351	31-déc-17	2 037	-228	MAD	
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	0	0	4 622	31-déc-17	46 092	9 812	MAD	1 231
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	0	0	12 853	31-déc-16	202 971	83 632	MAD	6500
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	400 000	12,50%	50 000	0	741	49 259	31-déc-17	394 074	13 278	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	4 000 000	0,38%	15 000	0	3 731	11 269	31-déc-17	3 005 130	-124 913	MAD	
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	0	0	31 373	31-déc-17	651 810	28 253	MAD	
PART MAMDA RE	Assurance	600 000	16,67%	100 890	0	0	100 890		0	0	MAD	
AUTRES				48 292	0	22 912	25 380					
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				104 046	-1 598	0	105 643					0
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	14 940	33,03%	54 046	-1 598	0	55 643	31-déc-17	16 368	-31	EURO	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	38,17%	50 000	0	0	50 000	30-juin-17	67 454	9 358	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				1 580 335	9 842	8 322	1 562 170					21 868
UBAF	Banque	250 727	4,99%	136 990	-3 887		140 878	31-déc-17	316 890	-1 313	EURO	
BACB	Banque	104 150	6,10%	59 895	-2 027		61 922	31-déc-17	216 833	6 825	Livre Sterling	
BACB				116 884	15 853		101 030				USD	
UBAE	Banque	159 861	4,66%	90 500	-2 568		93 068	31-déc-17	226 543	9 440	EURO	960
BMICE	Banque	150 000	4,00%	57 393	1 923		55 470	31-déc-17	147 064	-1 814	USD	
AUTRES (y compris C/C)				1 118 672	548	8 322	1 109 803					20 908
Total Général				24 339 513	-39 948	347 304	24 032 157					1 419 882

Exercice 2017

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES				20 020 859	38 318	244 501	19 738 040					1 048 753
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	14 364	1 475		12 890	30-juin-17	21 119	7 099	USD	110 149
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	37 478	100,00%	434 674	4 991		429 682	30-juin-17	45 383	146	EUR	
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	104 006	2 444		101 562	30-juin-17	18 122 989	347 475	FCFA	
BPMG	Banque	100 000 000	77,25%	147 437	5 467		141 970	30-juin-17	144 134 921	19 292 308	GNF	19 667
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	155 181 030	68,46%	2 326 903	23 941		2 302 962	30-juin-17	158 877 000	4 530 000	FCFA	138 577
MEDIAFINANCE	Banque	206 403	60,00%	141 052	-	-	141 052	30-juin-17	246 036	18 691	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	66,38%	169 728	-	-	169 728	30-juin-17	745 504	60 317	MAD	54 046
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-juin-17	185 015	113	MAD	9 056
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	30-juin-17	53 334	6 680	MAD	9 204
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-juin-17	336 219	27 787	MAD	
DAR ADDAMANE	Services financiers	75 000	6,21%	4 694	-	-	4 694	31-déc-16	244 459	-10 141	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-16	14 645	1 522	MAD	
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	30-juin-17	516 411	70 608	MAD	48 754
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	83	1 277	31-déc-15	1 277	-9	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	-	3 282		-	-	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-16	-462	-5	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-16	-127	-116	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	1 926 800	54,10%	1 042 399	-	162 727	879 672	30-juin-17	1 589 783	15 508	MAD	
BANK AL YOUSR	Banque	340 000	80,00%	272 000	-	-	272 000	31-déc-16	333 066	-6 934	MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	300	99,87%	300	-	-	300	31-déc-16	-224	-458	MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	154 300	100,00%	154 300	-	-	154 300	31-déc-16	-5 758	-5 922	MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	15 000	63,74%	93 347	-	-	93 347	30-juin-17	45 059	4 052	MAD	
CHAABI DOC NET	Gestion des Archives	-		-	-	-	-		-	-		4 432
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,59%	329 697	-	-	329 697	30-juin-17	1 063 160	14 854	MAD	
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-16	10 521	184	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	400 000	64,00%	256 000	-	81 691	174 309	31-déc-16	175 783	6 037	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-juin-17	830 001	29 938	MAD	23 595
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9		-	-	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	30-juin-17	140 570	54 001	MAD	
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	1,00%	30	-	-	30	30-juin-17	27 329	18 717	MAD	370
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	110 000	100,00%	110 000	-	-	110 000	30-juin-17	108 474	1 671	MAD	
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	73 204	43,50%	1 752 995	-	-	1 752 995	30-juin-17	4 023 920	38 717	MAD	11 989

AL AKARIA INVEST VI	Immobilier / Aménagement	233 000	40,00%	97 000	-	-	97 000		-	-	MAD	
BP CENTRE SUD	Banque	1 161 093	51,49%	1 758 308	-	-	1 758 308	31-déc-17	4 843 590	233 888	MAD	128 937
BP FES-TAZA	Banque	1 051 789	53,86%	1 016 186	-	-	1 016 186	31-déc-17	2 897 421	70 791	MAD	93 790
BP LAAYOUNE	Banque	589 919	52,13%	515 799	-	-	515 799	31-déc-17	1 363 376	92 381	MAD	34 658
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 130 250	51,69%	1 024 213	-	-	1 024 213	31-déc-17	2 989 986	148 283	MAD	21 238
BP MEKNES	Banque	849 162	51,51%	1 059 959	-	-	1 059 959	31-déc-17	2 792 782	159 582	MAD	3 264
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	868 238	51,86%	1 527 084	-	-	1 527 084	31-déc-17	5 038 976	123 116	MAD	75 410
BP OUJDA	Banque	755 487	51,61%	1 220 009	-	-	1 220 009	31-déc-17	3 328 649	160 012	MAD	27 153
BP TANGER-TETOUAN	Banque	996 226	51,77%	1 059 427	-	-	1 059 427	31-déc-17	3 105 215	81 065	MAD	77 074
BP RABAT-KENITRA	Banque	1 822 285	53,79%	1 861 466	-	-	1 861 466	31-déc-17	4 498 432	312 891	MAD	157 393
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				257 880	-	29 085	228 796		4 375 296	-33 595		11 701
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	-	2 351	31-déc-16	2 264	-8	MAD	
PART MAMDA RE				100 890								
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-16	46 137	10 375	MAD	1 301
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-16	202 971	83 632	MAD	10 400
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	400 000	12,50%	50 000	-	2 892	47 108	31-déc-16	376 867	30 275	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	4 000 000	0,38%	15 000	-	3 281	11 719	31-déc-16	3 124 983	-196 610	MAD	
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-16	622 073	38 740	MAD	
AUTRES				40 792	-	22 912	118 770		-	-		
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				105 210	-433	-	105 643		82 059	9 325		-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	14 940	33,03%	55 210	-433	-	55 643	31-juil-15	14 605	-33	EURO	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	38,17%	50 000	-	-	50 000	30-juin-17	67 454	9 358	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				785 861	13 399	7 712	764 749		898 847	6 611		17 994
UBAF	Banque	250 727	4,99%	139 942	-936	-	140 878	31-déc-16	320 565	1 461	EUR	
BACB	Banque	104 150 GBP	6,10%	113 976	12 946	-	101 030	31-déc-16	208 393	2 719	LS	
BACB				61 914	-8	-	61 922				\$	
UBAE	Banque	159 861	4,66%	92 450	-618	-	93 068	31-déc-16	221 010	3 553	EUR	740
BMICE	Banque	150 000	4,00%	55 965	1 591	-	54 374	31-déc-16	148 878	-1 122	\$	
AUTRES (y compris C/C)				321 613	424	7 712	313 477		-	-		17 254
Total Général				21 169 810	51 285	281 298	20 837 227					1 078 449

II.16. CREANCES SUBORDONNEES (B7) AU 31/12/2018

Rubriques	Montant Global	APPARENTES				31/12/2018	31/12/2017
		Ets.De credit.Assim.	Eses Financières	Eses Non Financières	Autres Apparentes		
Créances subordonnées	123 337	120 000	-	-	-	123 337	314 427
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	123 337	120 000	-	-	-	123 337	314 427
Titres subordonnés de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés à la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées en souffrance	-	-	-	-	-	-	-
Agios réservés sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance	-	-	-	-	-	-	-

II.17. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8) 31/12/2018

NEANT

II.18. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 31/12/2018

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	843 980	82 956	3	926 933	481 510	65 678	-	547 187	379 745
-Droit au bail	142 601	-	-	142 601	-	-	-	-	142 601
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	701 379	82 956	3	784 332	481 510	65 678	-	547 187	237 145
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	6 785 633	1 212 563	130 764	7 867 432	2 454 088	229 892	647	2 683 332	5 184 100
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	1 432 742	32 607	-	1 465 349	750 204	46 363	-	796 567	668 782
Terrain d'exploitation	272 520	3 457	-	275 977	-	-	-	-	275 977
Immeubles d'exploitation bureaux	1 159 147	29 150	-	1 188 297	749 163	46 358	-	795 521	392 776
Immeubles d'exploitation logement de fonction	1 075	-	-	1 075	1 041	5	-	1 046	30
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	774 102	51 311	9	825 403	585 580	47 168	-	632 748	192 655
Mobilier de bureau d'exploitation	213 045	6 143	-	219 188	158 131	11 974	-	170 105	49 083
Matériel de bureau d'exploitation	44 013	2 380	-	46 393	32 488	2 259	-	34 747	11 646
Matériel informatique	412 521	42 537	9	455 049	314 777	25 580	-	340 357	114 692
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	3 022	-	-	3 022	2 893	30	-	2 923	99
Autres matériels d'exploitation	101 501	250	-	101 752	77 292	7 326	-	84 618	17 134
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	699 249	54 467	-	753 716	482 973	45 020	-	527 992	225 724
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	3 879 540	1 074 178	130 754	4 822 963	635 331	91 341	647	726 025	4 096 938
Terrain hors exploitation	2 094 132	806 864	118 453	2 782 543	-	-	-	-	2 782 543
Immeubles hors exploitation	1 443 219	226 782	11 890	1 658 111	460 301	61 643	613	521 331	1 136 780
Mobilier et matériel hors exploitation	98 136	5 799	411	103 525	56 075	7 271	34	63 312	40 213

Autres immobilisations corporelles hors exploitation	244 052	34 733	-	278 785	118 955	22 428	-	141 382	137 403
TOTAL	7 629 613	1 295 519	130 767	8 794 365	2 935 598	295 570	648	3 230 520	5 563 845

II.19. TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B9 BIS) 31/12/2018

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	-	-	-	-	-	-
-Droit au bail	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	1 065	-	1 065	1 158	93	-
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
Mobilier de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 065	-	1 065	1 158	93	-
Terrain hors exploitation	1 065	-	1 065	1 158	93	-
Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-

Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 065	-	1 065	1 158	93	-

II.20. TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B10) 31/12/2018

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger		
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	103 706 934	50 783	77 544	103 835 261	102 983 048
VALEURS DONNEES EN PENSION	22 500 037	1 200 074	-	-	23 700 111	17 163 016
- au jour le jour	-	1 200 074	-	-	1 200 074	1 800 090
- à terme	22 500 037	-	-	-	22 500 037	15 362 926
EMPRUNTS DE TRESORERIE	500 000	623 482	4 175 081	1 368 880	6 667 443	6 819 879
- au jour le jour	500 000	263 482	-	-	763 482	670 000
- à terme	-	360 000	4 175 081	1 368 880	5 903 961	6 149 879
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	704 843	2 407 748	3 112 591	3 950 121
AUTRES DETTES	-	1 135 887	-	-	1 135 887	657 250
INTERETS COURUS A PAYER	7 070	1 248 086	9 690	3 222	1 268 068	1 234 524
TOTAL	23 007 107	107 914 463	4 940 397	3 857 394	139 719 361	132 807 838

II.21. TABLEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 31/12/2018

DEPOTS	Secteur public	SECTEUR PRIVE			Total 31/12/2018	Total 31/12/17
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	1 839 907	1 504 251	6 267 649	27 315 119	36 926 926	38 604 256
Comptes d'épargne	-	-	-	7 494 756	7 494 756	7 290 598
Dépôts à terme	3 600 487	787 225	649 595	9 898 266	14 935 573	11 300 322
Autres comptes créditeurs	27 669	28 197	1 367 525	1 437 700	2 861 091	2 520 733
Intérêts courus à payer	38 077	8 433	7 642	141 884	196 036	178 152
TOTAL	5 506 140	2 328 106	8 292 411	46 287 725	62 414 382	59 894 061

II.22. TITRES DE CREANCES EMIS (B12)

Nature des titres	Caractéristiques					Montant
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale	Taux	Mode de remboursement	
Certificat de dépôts	11/07/2018	12/07/2020	100 000	0,01%	In Fine	10 000
Certificat de dépôts	21/12/2018	21/06/2019	100 000	2,51%	In Fine	1 500 000
Certificat de dépôts	21/12/2018	20/12/2019	100 000	2,64%	In Fine	1 500 000
TOTAL						3 010 000

II.23. DETAIL DES AUTRES PASSIFS (B13)

RUBRIQUE	31/12/2018	31/12/2017
Instruments optionnels vendus	198	693
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	1 863 978
Versement à effectuer sur titres non libérés	34 436	47 571
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	820 577	1 081 473
- Sommes dues à l'Etat	477 439	565 466
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	114 806	88 112
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	38	38
- Sommes dues au personnel	2	-
- Fournisseurs de biens et service	2 538	2 605
- Divers autres Créditeurs	225 754	425 252
Comptes d'ajustement de hors bilan	15 040	19 418
Comptes d'écart sur devises et titres	-	427
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeur)	-	3 120
Charges à payer et produits constatés d'avance	558 625	477 883
- Charges à payer	522 074	410 276
- Produits constatés d'avance	36 551	67 607
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	140 217	171 624
TOTAL	1 569 093	3 666 187

II.24. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14)

Exercice 2018

RUBRIQUE	Encours 31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2018
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	5 570 488	768 045	554 686	1 805	5 782 042
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 277 598	699 101	549 799	1 805	5 425 095
Titres de placement et d'investissement	11 591	700	2 649	-	9 642
Titres de participation et emplois assimilés	281 299	68 244	2 238	-	347 305
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	4 107 920	997 033	294 075	-1 692	4 812 569
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	573 655	56 854	95 616	-1 296	536 189
Provisions pour risques de change	90 981	-	90 981	-	-
Provisions pour risques généraux	3 159 886	546 610	-	-	3 706 496
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	37 309	-	37 309	-	-
Provisions pour autres risques et charges	246 089	393 569	70 169	-396	569 885
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	9 678 408	1 765 078	848 761	113	10 594 611

Exercice 2017

RUBRIQUE	Encours 31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2017
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	5 810 171	835 001	1 069 696	-4 988	5 570 488
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 461 888	823 103	1 002 405	-4 988	5 277 598
Titres de placement et d'investissement	10 554	10 775	9 738	-	11 591
Titres de participation et emplois assimilés	337 729	1 123	57 553	-	281 299
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	3 075 992	1 066 505	37 842	3 264	4 107 919
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	570 361	30	-	3 264	573 655
Provisions pour risques de change	81 409	9 572	-	-	90 981
Provisions pour risques généraux	2 205 343	954 542	-	-	3 159 885
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	37 309	-	-	-	37 309
Provisions pour autres risques et charges	181 570	102 361	37 842	-	246 089
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	8 886 163	1 901 506	1 107 538	-1 724	9 678 407

II.25. SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE (B15)

RUBRIQUE	31/12/2018	31/12/2017
Subventions et fonds publics affectés	-	-
Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
Fonds spéciaux de garantie	3 220 527	3 643 620
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
-Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
-Fonds de soutien CPM	3 220 527	3 643 620

II.26. DETTES SUBORDONNEES (B16)

Rubriques	Montant Global	Non apparentes	APPARENTES				31/12/2018	31/12/2017
			Ets.De credit.Assim.	Eses Financières	Eses Non Financières	Autres		
Dettes subordonnées	7 042 911	5 006 372	35 500	2 001 039	-	-	7 042 911	5 040 995
Dettes subordonnées à durée déterminée	7 000 000	4 976 000	35 100	1 988 900	-	-	7 000 000	5 000 000
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	35 100	-	35 100	-	-	-	35 100	21 400
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	6 964 900	4 976 000	-	1 988 900	-	-	6 964 900	4 978 600
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des	-	-	-	-	-	-	-	-

établissements de crédit							
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	42 911	30 372	400	12 139		42 911	40 995

II.27. CAPITAUX PROPRES (B17)

RUBRIQUE	Encours 31/12/2017	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2018
Réserves et primes liées au capital	19 042 884	919 038	-	19 961 922
- Réserve légale	182 255	-	-	182 255
Autres réserves	7 794 082	919 038	-	8 713 120
Primes d'émission, de fusion et d'apport	11 066 547	-	-	11 066 547
Capital	1 822 547	-	-	1 822 547
Capital appelé	1 822 547	-	-	1 822 547
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	495 072	50 117	-	545 190
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 230 875	-2 230 875	-	2 456 192
TOTAL GENERAL	23 591 378	-1 261 720	-	24 785 851

II.28. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (B18)

ENGAGEMENTS	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	39 257 699	36 332 840
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	620 881	1 579 504
Crédits documentaires impor	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	620 881	1 579 504
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	22 704 578	16 964 074
Crédits documentaires import	4 887 885	4 215 593
Acceptations ou engagements de payer	2 732 275	1 787 320
Ouvertures de crédits confirmés	15 084 418	10 961 161

Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	6 124 524	8 246 764
Crédits documentaires export confirmés	754 275	976 305
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	5 370 249	7 270 459
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 807 716	9 542 498
Garanties de crédits données	850 877	1 110 166
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 795 307	3 626 185
Autres cautions et garanties donnés	4 615 826	4 162 236
Engagements en souffrance	545 706	643 911
Autres titres à livrer		
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS</u>	12 529 413	11 184 511
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 882	9 955
Ouvertures de crédit confirmés	4 882	9 955
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	11 718 801	10 821 034
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	11 718 801	10 821 034
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	805 730	353 522
Garanties de crédits	805 730	353 522
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

II.29. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE SUR TITRES (B19)

NEANT

II.30. OPERATION DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES (B20)

RUBRIQUE	Opérations de couverture	
	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de change à terme	36 172 666	22 731 429
Devises à recevoir	7 121 481	853 387
Dirhams à livrer	711 253	548 799
Devises à livrer	17 170 914	10 642 478
Dirhams à recevoir	11 169 018	10 686 765
Dont swaps financiers de devises	-	-
<u>Engagements sur produits dérivés</u>	638 014	3 135 740
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	620 008	3 135 740
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	18 006	-

II.31. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE (B 21)

31/12/2018

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	202 959	-	-
Autres titres	22 808 767	-	-
Hypothèques	16 940 399	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	151 414 440	-	-
TOTAL	191 366 565	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	428 500	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	428 500	-	-

II.32. VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(B22)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 172 965	4 515 680	6 905 833	10 210 478	1 918 916	28 723 872
Créances sur la clientèle	3 168 781	11 354 263	11 535 780	32 428 618	34 048 353	92 535 795
Titres de créance		175 339	4 519 735	17 801 552	39 644 631	62 141 257
Créances subordonnées	-	-	-	120 007		120 007
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8 341 746	16 045 282	22 961 348	60 560 655	75 611 900	183 520 931

PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 499 733	1 640 471	1 263 791	1 855 792	1 256 799	31 516 586
Dettes envers la clientèle	3 669 813	2 259 396	8 086 800	919 588	-	14 935 597
Titres de créance émis	-	-	3 000 000	10 000	-	3 010 000
Emprunts subordonnés	-	-	-	1 000 000	6 000 000	7 000 000
TOTAL	29 169 546	3 899 867	12 350 591	3 785 380	7 256 799	56 462 183

II.33. VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES (B24)

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF :</u>		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	49 712
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	15 084 411	18 453 920
Créances sur la clientèle	5 737 997	4 704 555
Titres de transaction et de placement	808 252	832 999
Autres actifs	9 779	878
Titres d'investissement	69 698	91 542
Titres de participation et emplois assimilés	4 317 515	3 568 867
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	26 027 652	27 702 474
<u>PASSIF:</u>		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 831 957	8 367 707
Dépôts de la clientèle	2 073 282	2 660 029
Autres passifs	15 122 413	16 674 738
TOTAL PASSIF	26 027 652	27 702 474
<u>HORS-BILAN:</u>		
Engagements donnés	12 919 197	11 135 588
Engagements reçus	3 552 128	4 266 468

II.34. MARGES D'INTERETS AU 31/12/2018 (B25)

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
INTERETS PERCUS		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	960 191	844 074
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 665 280	4 401 283
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	713 615	777 128
INTERETS SERVIS	3 670 387	3 493 951
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 909 329	2 706 912
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	758 912	787 039
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	2 146	-
MARGE D'INTERET	2 668 699	2 528 533

II.35. PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE (B26)

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
<u>Produits sur titres de placement (de propriété)</u>	25 697	51 426
- Dividendes sur titres OPCVM	-	-
- Dividendes sur autres titres de propriété	11 114	35 233
- Autres produits sur titres de propriété	14 584	16 193
<u>Produits sur titres de participation et emplois assimilés</u>	1 419 882	1 078 449
- Dividendes sur titres de participation	9 570	11 701
- Dividendes sur participations liées	1 390 284	1 048 753
- Autres produits sur titres de propriété	20 028	17 994

II.36. COMMISSIONS REÇUES ET VERSEES (B27)

Rubrique	COMMISSIONS 2018		COMMISSIONS 2017	
	E. Crédit	Clientèle	E. Crédit	Clientèle
<u>COMMISSIONS RECUS</u>	32 229	539 784	36 727	498 633
Commissions sur fonctionnement de compte	-	39 016	-	47 153
Commissions sur moyens de paiement	32 229	198 719	36 727	170 682
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	14 061
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	24 028	-	9 576
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	42 758	-	41 492
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	133	-	6
Autres produits sur prestations de service	-	235 130	-	215 663
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	-
<u>COMMISSIONS VERSEES</u>	-	163 350	-	89 980
Charges sur moyens de paiement	-	6 717	-	10 478
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	4 327	-	3 448
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	132 398	-	60 956
Autres charges s/prestations de services	-	19 908	-	15 098

II.37. RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE (B28)

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
Gains sur titres de transaction	1 488 218	1 497 901
Perte sur titres de transaction	316 057	345 666
Résultat sur titres de transaction	1 172 161	1 152 235
Plus-values de cession sur titres de placement	219 546	573 582
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	2 649	9 737
Moins-values de cession sur titres de placement	386	545
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	700	10 775
Résultat sur titres de placement	221 109	571 999
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
Résultat sur engagements sur titres	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	69 630	289 612
Charges sur engagement sur produits dérivés	39 705	230 131
Résultat sur engagements sur produits dérivés	29 925	59 481
Produits sur opérations de change	1 028 980	883 276
Charges sur opérations de change	673 091	560 095
Résultat sur opérations de change	355 889	323 181

II.38. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (B29)

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
<u>Charges générales d'exploitation</u>	3 000 700	2 919 715
<u>Charges de personnel</u>	1 026 765	998 469
Salaires et appointements	292 874	303 508
Primes et Gratifications	418 949	407 615
Autres rémunérations du personnel	54 197	25 328
Charges d'assurances sociales	53 977	54 473
Charges de retraite	183 051	183 197
Charges de formation	22 372	20 908
Autres charges de personnel	1 345	3 440
<u>Impôts et taxes</u>	41 346	46 296
Taxe urbaine et taxe d'édilité	4 720	6 979
Patente	15 706	21 271
Taxes locales	3 147	837
Droits d'enregistrement	17	744
Timbres fiscaux et formules timbrées	4	8
Taxes sur les véhicules	9	14
Autres impôts et taxes, droits assimilés	17 743	16 443
<u>Charges extérieures</u>	396 016	364 503
Loyers de crédit-bail	27 654	27 900
Loyers de location simple	63 745	55 441
Frais d'entretien et de réparation	192 417	187 134
Rémunération du personnel intérimaire	2 148	800
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	76 268	59 470
Primes d'assurance	8 232	7 732
Frais d'actes et de contentieux	682	834
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	24 870	25 192
<u>Charges externes</u>	1 121 292	1 145 283
Transport et déplacement	42 573	47 837
Mission et réception	9 776	10 988

Publicité, publication et relations publiques	96 026	111 361
Frais postaux & de télécommunication	85 764	97 023
Frais de recherche et de documentation	19 734	19 897
Frais de conseil et d'assemblée	1 587	1 500
Dons et cotisations	32 272	35 389
Fournitures de bureau et imprimés	10 019	9 929
Autres charges externes	823 541	811 359
<u>Autres charges d'exploitation</u>	119 754	100 457
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	99 895	83 690
Pénalités et délits	-	-
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	19 859	16 767
Diverses autres charges générales d'exploitation	-	-
<u>Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles</u>	295 527	264 707

II.39. AUTRES PRODUITS ET CHARGES (B30)

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
<u>Autres produits bancaires</u>	2 825 659	3 261 523
Plus-values sur cession de titres de placement	219 546	573 582
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	69 630	289 612
Produits sur opérations de change	1 028 980	883 276
Divers autres produits bancaires	1 504 855	1 505 315
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	16 637	7 391
Divers autres produits bancaires	1 488 218	1 497 924
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	2 648	9 738
<u>Autres charges bancaires</u>	1 308 089	1 365 820
Moins-values sur cession de titres de placement	386	545
Charges sur moyens de paiement	6 717	10 478
Divers charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	316 058	345 667
Pertes sur produits dérivés de cours de change	39 705	230 130
Autres charges sur prestations de services	24 234	18 546
Charges sur opérations de change	805 488	621 051
Divers autres charges bancaires	114 801	128 628
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	108 213	128 626
Produits rétrocédés	-	-
Charges des exercices antérieurs	6 571	2

Divers autres charges bancaires	17	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	700	10 775
<u>Produits d'exploitation non bancaires</u>	1 429 681	1 598 452
Produits sur valeurs et emplois assimilés	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	8 218	8 623
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	93	215 082
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	1 415 022	1 363 533
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	6 348	11 214
<u>Charges d'exploitation non bancaires</u>	5 759	166 907
Charges sur valeurs et emplois assimilés	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	3 000	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Fonds de soutien CPM	2 759	166 907
Autres charges d'exploitation non bancaires	-	-

II.40. PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL (B32)

Intitulé	Montants	Montants
<u>I - RESULTAT NET COMPTABLE</u>	2 456 192	
. Bénéfice net	2 456 192	
. Perte nette	-	
<u>II - REINTEGRATIONS FISCALES</u>	1 669 177	
1- Courantes	1 496 772	
- charges sur exercices prescrits	8	
- TVA / crédits immobiliers au personnel	1 879	
- excédents d'amortissements	-	
- dons non déductibles	231	
- abandons de créances	-	
- assainissement non déductibles des petites créances	-	
-cadeaux et articles publicitaires	2 578	
-PRG	546 610	
- impôts sur les sociétés	945 467	
2- Non courantes	172 406	
- amendes et pénalités de toutes natures et majorations non déductibles	208	
- divers	172 197	
<u>III - DEDUCTIONS FISCALES</u>		1 529 332
1- Courantes		1 415 860
- abattement sur les produits de participation		1 415 860
- reprise provisions ayant fait objet de réintégrations		-
2- Non courantes		113 472

-autres déductions	-
-subvention fonds de soutien	-
-reprise provisions ayant fait objet de réintégrations	113 472

TOTAL	4 125 369	1 529 332
--------------	------------------	------------------

IV - RESULTAT BRUT FISCAL

. Bénéfice brut	si T1 > T2 (A)	2 596 037
. Déficit brut fiscal	si T2 > T1 (B)	

V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)

- . Exercice n-4
- . Exercice n-3
- . Exercice n-2
- . Exercice n-1

VI - RESULTAT NET FISCAL

. Bénéfice net fiscal	(A - C)	2 596 037
-----------------------	---------	------------------

OU

. Déficit net fiscal	(B)
----------------------	-----

VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES

VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER

- . Exercice n-4
- . Exercice n-3
- . Exercice n-2
- . Exercice n-1

II.41. DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS (B33)

Détermination du résultat		Montant
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	(+ ou -)	3 339 096
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	551 305
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	1 415 860
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	2 474 540
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	915 580
. Résultat courant après impôts	(=)	2 423 516

II.42. TABLEAU DE REPARTITION DU CAPITAL (C1) 31/12/2018

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BANQUES POPULAIRES REGIONALES	RABAT	94 226 380	95 528 367	51,70%
TRESORERIE GENERALE		1	1	0,00%

PERSONNEL	5 096 260	6 751 545	2,80%
DIVERS	82 932 015	79 974 743	45,50%
Total	182 254 656	182 254 656	100%

II.43. TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS (C2)

Exercice 2018

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 16/05/2018 pour la BCP	Montants		Montants
Report à nouveau	495 072	Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation	-	Autres réserves	919 038
Résultat net de l'exercice	2 230 876	Dividendes	1 184 655
Prélèvements sur les bénéfices	-	Autres affectations	77 065
Autres prélèvements	-	Report à nouveau	545 190
TOTAL A	2 725 948	TOTAL B	2 725 948

Exercice 2017

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 29/06/2017 pour la BCP	Montants		Montants
Report à nouveau	450 037	Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	817 668
Résultat net de l'exercice	2 025 323	Dividendes	1 093 528
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	69 092
Autres prélèvements		Report à nouveau	495 072
TOTAL A	2 475 359	TOTAL B	2 475 359